



Bureau
International
du Travail
Genève

Enfants dans les travaux dangereux

Ce que nous savons
Ce que nous devons faire

Enfants dans les travaux dangereux

Enfants dans les travaux dangereux

Ce que nous savons

Ce que nous devons faire

Programme international pour l'abolition du travail des enfants

Copyright © Organisation internationale du Travail 2011

Première édition 2011

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Enfants dans les travaux dangereux: ce que nous savons, ce que nous devons faire

Genève, Bureau international du Travail, 2011

ISBN: 978-92-2-224918-3

Egalement disponible en espagnol: *Niños en trabajos peligrosos: Lo que sabemos, lo que debemos hacer* (ISBN 978-92-2-324918-2), Genève, 2011, et en anglais: *Children in hazardous work: What we know, what we need to do* (ISBN 978-92-2-124918-4), Genève, 2011.

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child labour

travail des enfants / travail dangereux / conditions de travail / santé au travail / sécurité du travail / inspection du travail / convention de l'OIT / commentaire / pays développés / pays en développement - 13.01.2

Données de catalogage du BIT

Cette publication du BIT a été financée par le Département du travail des Etats-Unis (US Department of Labor). Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Table des matières

Remerciements	vii
Résumé exécutif	ix
Faits	xiii
Une vraie mine d'or, en quelque sorte	xv
 Partie I. Pourquoi donner la priorité aux enfants dans les travaux dangereux?	 1
Quelques définitions	3
Qu'est-ce qu'un enfant?	3
Qu'est-ce que le travail des enfants?	3
Qu'est-ce que le travail dangereux des enfants?	4
 1. Les fondements juridiques	 5
La liste des travaux dangereux des enfants	5
Les conventions relatives à la sécurité et à la santé au travail	6
 2. Le nombre d'enfants en danger	 7
Des progrès irréguliers	7
Répartition régionale des enfants dans les travaux dangereux	8
Répartition par sexe des enfants dans les travaux dangereux	8
Répartition sectorielle des enfants dans les travaux dangereux	9
Blessures et maladies.	10
 3. Le danger pour la santé	 13
Quelques principes fondamentaux relatifs au travail dangereux.	13
Pourquoi les enfants courent-ils des risques plus importants.	14
Difficultés à comprendre les risques courus par les enfants	15
Le coût du travail dangereux pour la société	16
 4. La meilleure façon d'atteindre l'objectif	 17
 Partie II. Les connaissances et la pratique: qu'avons-nous appris?	 19
5. Base de données empirique sur le travail dangereux par secteur	21
L'agriculture	21
La pêche et l'aquaculture	26
Le travail domestique	29

La manufacture	32
Le travail dans les mines et les carrières	34
Le secteur de la construction et les industries connexes	38
Le secteur des services et le travail dans la rue	41
6. Des solutions à fort potentiel d'application	45
Leadership des gouvernements	45
Leadership des employeurs	53
Leadership des syndicats	57
Leadership des communautés	62
Parte III. Comment parvenir	
à un changement fondamental dans le travail dangereux des enfants	67
7. Intégration des actions et des politiques	69
Considérer les enfants travailleurs dans le contexte du cycle de vie	69
Les adolescents, un groupe cible important	70
Priorité aux jeunes enfants et aux filles	72
Un cadre pour un changement durable	72
Conclusion. Mais alors, que peut-on faire?	75
Principaux volets d'action pour avancer	77
Annexe I. Pays qui ont élaboré une liste des travaux dangereux	81
Annexe II. Outils importants	83
Sécurité au travail des jeunes	83
Formation en SST: Youth@Work	84
Partenariats locaux dans l'agriculture: WIND.	85
«Safe Start», la campagne de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	85
Liens utiles.	87
Ressources additionnelles sur le travail dangereux	87
Ressources didactiques pour les employeurs	88
Bibliographie	91

Remerciements

Par le présent rapport, l'OIT attire l'attention sur le nombre considérable d'enfants encore astreints à des travaux dangereux; et rend hommage aux nombreuses personnes et organisations en quête de solutions viables et durables à ce problème.

Même si le travail sur ce problème n'est pas nouveau, les activités de collaboration n'ont cessé d'augmenter au cours des trois dernières années. En 2009, l'OIT et l'OMS ont mis en place un comité technique mixte sur les jeunes travailleurs et le travail des enfants pour favoriser les recherches sur les effets du travail sur la santé des jeunes. Un réseau de partage des informations, Sécurité au travail des jeunes, qui compte aujourd'hui plus de 100 membres, a été créé pour mettre en commun des outils et des bonnes pratiques et servir de forum de discussion sur les meilleures façons d'aborder les défis posés par la santé au travail des jeunes. Plusieurs réunions interagences ont été organisées pour faire le point de l'état des connaissances sur les travaux dangereux des enfants et les bonnes pratiques pour y remédier. Ces réunions ont contribué à renforcer encore les liens entre ceux qui agissent en la matière et à mettre en place un socle d'accord commun.

Le présent rapport, *Enfants dans les travaux dangereux: ce que nous savons, ce que nous devons faire*, est une production concrète née des préoccupations et des efforts de ce groupe. Même si l'IPEC est en dernier ressort responsable de sa teneur, il est la résultante de cette plateforme commune.

Ce rapport a été préparé par Susan Gunn (OIT-IPEC) en collaboration avec Richard Rinehart et Christopher Wanjek. Des contributions supplémentaires ont été apportées par Nadèche Andrianasolo (consultante), Saeed Awan (CIWCE-Pakistan), Laura Brewer (OIT-SKILLS), Mariela Buonomo (OIT-Programme pour l'emploi des jeunes), Sule Caglar (OIT-Turquie), Philippe Gousenbourger (ITUC-Bruxelles), Yoshi Kawakami (OIT-SafeWork), Sanjiv Kumar (Gouvernement de l'Inde), Sue Longley (IUF), Andrews Tagoe (GAWU) et Yuka Ujita (OIT-SafeWork), et avec l'appui de nombreux collègues de l'IPEC tant au siège que sur le terrain.

Aux stades tant de l'élaboration que de la révision du rapport, des contributions et observations précieuses ont été reçues d'un grand nombre de collègues de l'intérieur comme de l'extérieur de l'OIT.

Nous remercions tout particulièrement Halshka Graczyk (consultante), qui s'est chargée de préparer la documentation de référence de base, et David Parker, qui nous a généreusement permis de publier ici certaines de ses émouvantes photos. Nous remercions également Susan Wilburn et Ruth Etzel (OMS) et Marilyn Fingerhut (Réseau du centre de collaboration de l'OMS) pour l'aide qu'elles nous ont apportée tout au long de ce projet.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Enfant soudeur © David Parker

Résumé exécutif

Les enfants effectuant des travaux dangereux constituent à maints égards la majorité silencieuse des enfants astreints au travail. Même si des photos les montrent, lorsqu'il est question d'agir, ils sont souvent éclipsés par des formes de travail des enfants qui ont retenu l'attention du public, par exemple les enfants soldats ou ceux victimes de la traite. Ils sont aussi parfois dilués dans l'ensemble des initiatives portant sur le travail des enfants en général. Aujourd'hui encore, très peu de politiques ou programmes sont axés sur les besoins spécifiques des enfants qui effectuent des travaux dangereux.

Il existe de sérieuses raisons d'accorder une attention urgente à cette question: 1) l'ampleur du problème – selon les estimations, 115 millions d'enfants sont à l'heure actuelle astreints à des travaux dangereux; 2) l'augmentation récente du nombre d'enfants plus âgés effectuant des travaux dangereux – une hausse de 20 pour cent en quatre ans; et 3) le constat de plus en plus évident que les adolescents enregistrent des taux de blessures au travail supérieurs à ceux des travailleurs adultes.

Il y a par ailleurs de bonnes raisons de croire que c'est précisément dans le domaine du travail dangereux que les plus grandes avancées peuvent être faites en termes d'élimination du travail des enfants. Ce rapport montre que des progrès réels ont été accomplis pour soustraire les plus jeunes enfants aux travaux dangereux, ainsi que pour réduire le nombre de filles exposées à cette pire forme de travail des enfants. Les efforts peuvent donc porter leurs fruits.

Le travail dangereux des enfants a été mis en exergue dans les récentes directives de l'OIT telles que le Plan d'action mondial pour l'élimination du travail des enfants, qui fixe comme objectif de parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. La Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants 2010 a elle aussi exhorté à mettre plus l'accent sur le travail dangereux.

C'est dans ce contexte que l'OIT a fait le point de l'état actuel des connaissances de ce problème et a examiné les «bonnes pratiques» en vue d'y remédier. Le présent rapport offre à la fois un récapitulatif de ces connaissances et de ces pratiques et des propositions pour nous permettre d'aller de l'avant.

Le présent rapport se divise en trois parties. La première offre une vue d'ensemble générale du problème. Elle aborde le travail dangereux des enfants en termes de définition (chapitre 1), de nombre d'enfants concernés (chapitre 2) et des raisons pour lesquelles, d'un point de vue juridique et sanitaire (chapitres 3 et 4, respectivement), les enfants doivent absolument faire l'objet d'une protection spéciale.

La deuxième partie examine les résultats de recherches qui portent sur le problème et sur les initiatives positives visant à le résoudre. Le compte-rendu de recherches (chapitre 5) étudie les données scientifiques concernant sept secteurs: l'agriculture, la pêche, le service domestique, l'industrie manufacturière, le travail dans les mines et les carrières, la construction, et le travail de rue et le secteur des services. Ces secteurs n'ont pas été choisis parce qu'ils sont nécessairement les «pires» mais pour bien montrer à quel point il est important de connaître et de comprendre les risques inhérents à une activité; de conduire une «évaluation des risques» pour voir comment ils se présentent dans une situation précise ou un endroit donné; et d'utiliser ces informations pour déterminer les activités qui conviennent ou non à un âge donné.

Dans cette partie, le rapport signale que des vies d'enfants sont aujourd'hui encore perdues ou écourtées par leur exposition à des travaux dangereux. Bien des gens ne réalisent tout simplement

pas à quel point les enfants sont vulnérables aux produits chimiques toxiques, aux températures extrêmes, aux tâches débilantes répétitives, à l'isolement ou au dénigrement, aux menaces et à la violence.

Toujours dans cette partie, le chapitre 6 présente un échantillonnage d'activités concrètes susceptibles de contribuer à remédier à une plus grande échelle au travail dangereux des enfants. Toutes et chacune de ces activités comportant une approche qui a été utilisée avec succès dans divers pays, on peut les envisager comme des modèles potentiels. Elles abordent le problème du travail dangereux des enfants sous différents angles, et sous la conduite de parties différentes: le gouvernement, les syndicats, les employeurs et la collectivité.

La troisième et dernière partie tisse les fils des parties précédentes en un cadre conceptuel visant à montrer ce que devrait être un effort intégré et coordonné pour mettre fin au travail dangereux des enfants. Au lieu de voir le travail des enfants comme un problème spécifique à un groupe d'âge particulier, elle nous exhorte à adopter une approche par le cycle de vie. Il s'agit de donner davantage de priorité aux politiques en matière d'éducation et de formation qui préparent les enfants à la vie professionnelle de manière à leur assurer une bonne transition de l'école à la vie active. Elle exige d'autre part que les adolescents qui entrent dans la population active bénéficient de protections suffisantes pour leur sécurité et leur santé.

Le rapport souligne que le traitement du travail dangereux des enfants n'est pas qu'une question d'ordre technique. Pour que des progrès importants et durables puissent être faits, il faut que les politiques publiques s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants en luttant contre la pauvreté, en veillant à ce que les enfants aient accès à l'éducation et en offrant un socle de protection sociale qui protège les personnes vulnérables.

Même si le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux est considérable, certains de ces types de travaux sont concentrés dans des lieux, des métiers, des tâches et des groupes d'âge spécifiques. Axer les énergies sur ces poches pourrait fortement aider à générer l'élan nécessaire pour avancer. Mais le rapport signale aussi que l'évolution de la démographie pourrait aggraver l'ampleur du problème dans de nombreux pays, avec l'entrée dans l'adolescence des jeunes issus de l'explosion démographique.

D'une manière générale, le rapport souligne la nécessité que le travail dangereux des enfants devienne une priorité de l'action conduite au cours des cinq prochaines années. Il préconise une action spécifique sur trois fronts:

- ▶ redoubler d'efforts pour veiller à ce que tous les enfants soient scolarisés, au moins jusqu'à l'âge minimum d'accès à l'emploi;
- ▶ renforcer la sécurité et la santé sur le lieu de travail pour tous les travailleurs, mais avec des protections spécifiques pour les jeunes entre l'âge minimum d'accès à l'emploi et l'âge de 18 ans;
- ▶ fournir une base juridique fondamentale afin de soutenir l'action contre le travail dangereux des enfants, avec la collaboration des travailleurs et des employeurs.

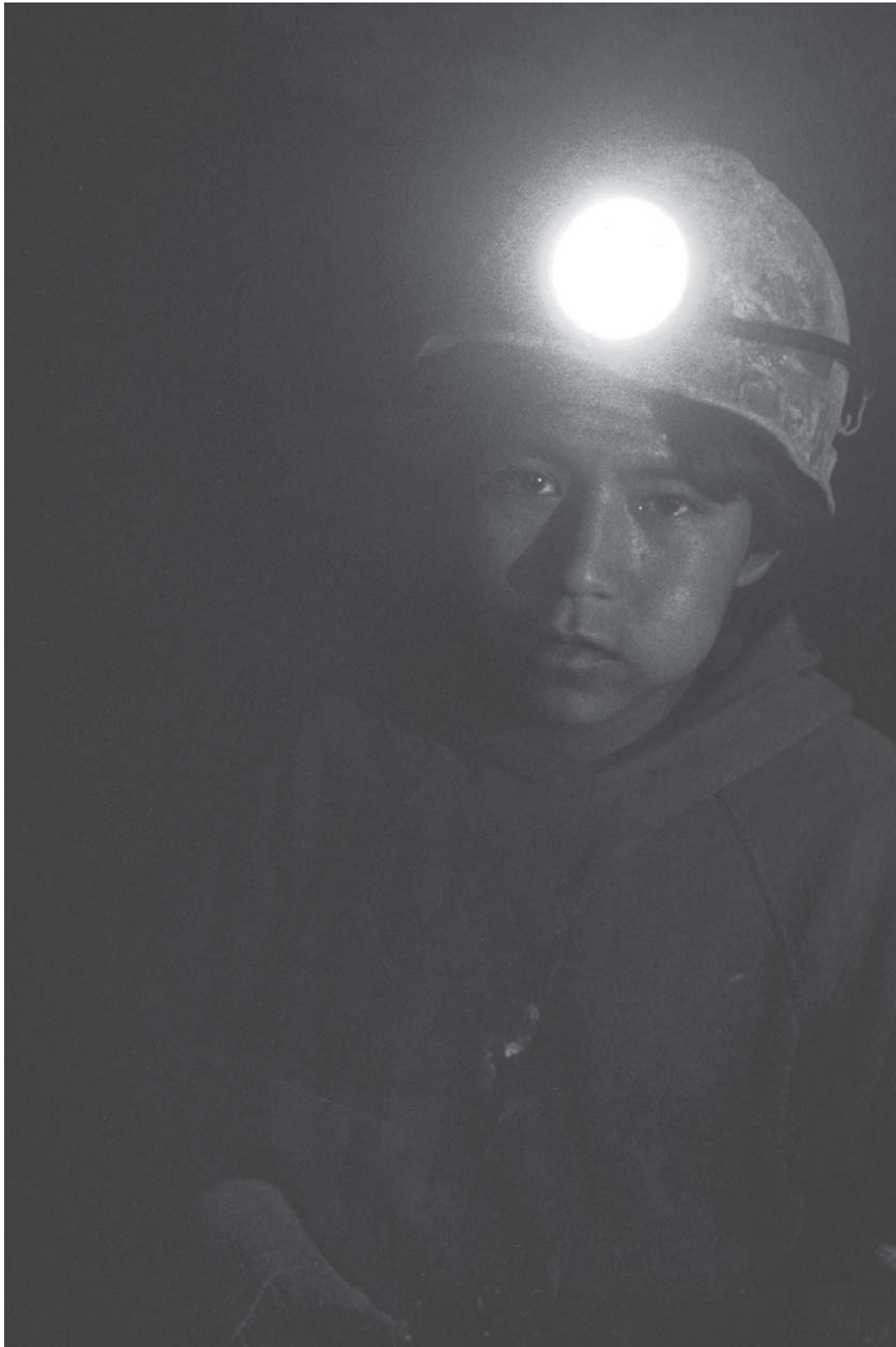
FAITS

Le problème est grave:

- ▶ Le travail dangereux est une des *pires formes de travail des enfants*.
- ▶ *Plus de la moitié* (53 pour cent) des 215 millions d'enfants au travail dans le monde font un travail dangereux.
- ▶ Le travail dangereux est en *augmentation* chez les enfants les plus âgés (de 15 à 17 ans). En quatre ans (2004-2008), il a fait un bond de 20 pour cent – passant de 52 à 62 millions. Dans ce groupe d'âge, les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles.
- ▶ Les enfants présentent des taux de lésion et de décès au travail supérieurs à ceux des adultes, comme le montrent les données en provenance de pays industrialisés.

Mais il existe de bonnes raisons d'espérer:

- ▶ Des progrès sont en cours. Pour les enfants les plus jeunes (de 5 à 14 ans) effectuant des travaux dangereux, les taux ont chuté de 31 pour cent entre 2004 et 2008; et, pour les filles, ils ont chuté de 24 pour cent.
- ▶ 173 pays se sont engagés à s'attaquer «de manière urgente» au travail des enfants en ratifiant la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999.



Enfant mineur © David Parker

Une vraie mine d'or, en quelque sorte

Il existe en Afrique de l'Ouest une certaine exploitation aurifère où, selon les gens du cru, le danger est élevé mais la paye n'est pas mauvaise. Oui, vraiment, le travail est dur et dangereux: les structures de soutènement (quand il y en a) des galeries et des puits sont branlantes et peuvent s'effondrer à tout moment. Personne n'a jamais pensé à prévoir un plan de secours dans le cas où des gaz toxiques ou inflammables s'échapperaient de poches souterraines. Aucun équipement de protection. De nombreux mineurs travaillent pieds et mains nus. En résumé, les conditions de travail sont déplorables et les accidents quotidiens. Les conditions de vie sont tout aussi dures. L'eau est rare et il n'y a ni clinique, ni toilettes, ni police.

Les mineurs voient rarement la lumière du jour, se glissant avant l'aube dans des puits étroits pour ne remonter qu'occasionnellement à la surface au cours de leur longue journée. Pour d'autres travailleurs, c'est exactement le contraire puisque, sans protection et sous un soleil de plomb, leur travail consiste à casser des roches pour en faire des cailloux avant de les réduire en sable. Ils connaissent le risque que leur fait courir la poussière suffocante, qui semble ne jamais vouloir ressortir des poumons. Mais le risque dont ils *ne connaissent pas* grand-chose, c'est l'effet que le mercure a sur le cerveau; ce mercure qu'ils utilisent pour séparer l'or du minerai concassé.

Selon les estimations des Nations Unies¹, les mines comme celle-ci produisent le cinquième de l'or mondial. Elles produisent aussi les pierres précieuses pour notre joaillier et les minerais rares pour nos téléphones portables. Souvent situées dans des régions reculées, elles n'ont pour la plupart pas d'existence officielle. Elles sont pourtant extrêmement organisées. Le prix de l'or qui a doublé ces dernières années n'a fait que rendre cette prospection minière encore plus attractive pour les plus misérables et l'a rendue encore plus dangereuse.

Sans grande surprise, un pourcentage non négligeable des travailleurs employés dans ces mines d'or et de pierres précieuses, ces gisements de minerais et ces carrières de pierre sont des enfants – garçons et filles –, des enfants qui creusent, transportent, concassent et respirent dans la poussière; malaxent à mains nues le minerai concassé pour y faire pénétrer le mercure; négocient quelques sous en échange de particules d'or avec des acheteurs armés de fusils; des enfants sans nourriture décente ni eau potable; des enfants privés de leurs chances d'avoir accès à l'éducation.

Beaucoup d'entre nous ont une conception romantique de l'enfance, période censée être réservée à l'innocence, à l'émerveillement et à la découverte. Tandis que d'autres, qui se placent d'un point de vue plus pratique, allèguent que les notions d'enfance et de transition formelle vers la vie active relèvent d'une construction sociale moderne et revêtent des significations différentes selon les cultures. Pourtant, nous sommes universellement d'accord pour reconnaître que quelque chose ne va pas dans le scénario susmentionné, qu'il se déroule dans une mine d'or, un champ de canne à sucre, une usine de confection, une exploitation de bois d'œuvre, un chantier de construction ou une décharge publique. Chaque fois que nous permettons que des enfants soient placés dans une telle situation, nous sacrifions une partie de notre humanité.

Oui, ces enfants sont pauvres et le salaire de misère qu'ils gagnent peut aider à soutenir leur famille. Oui, le fait qu'un enfant ait besoin de travailler est révélateur d'un problème plus vaste ou de l'échec, voire de la corruption, d'infrastructures qui n'offrent pas une scolarisation à la portée de toutes les bourses. Oui, certains enfants, très mûrs pour leur âge, peuvent apparemment

¹ M. M. Veiga et R. F. Baker: *Protocoles pour l'évaluation de l'impact sur la santé et l'environnement du mercure rejeté par les petites mines artisanales d'extraction de l'or* (Vienne, FEM/PNUD/ONUDI, 2004).

faire face au stress physique et mental que peut entraîner le travail manuel. Oui, certains travaux représentent une forme d'éducation susceptible d'enseigner des aptitudes très utiles dans la vie. Mais aucun enfant ne devrait avoir à frotter du mercure pour le faire pénétrer dans l'or et vaporiser ensuite l'amalgame obtenu.

Regardons les faits. Imaginez les effets dévastateurs du travail dans la mine d'or en question sur un organisme jeune. Le mercure, substance toxique pour le développement neurologique, altère les compétences cognitives et motrices. Une exposition intense au mercure – par exemple en respirant ses émanations – peut entraîner de sérieux problèmes pour le système nerveux central, pouvant aller jusqu'au délire et au suicide². Dans les zones d'exploitation aurifère, un enfant peut être exposé au mercure de bien des façons: par la peau, lorsqu'il le malaxe dans le sable contenant du minerai; en inhalant les émanations lorsqu'on le fait brûler au-dessus du feu (c'est la forme la plus toxique et la plus facilement absorbée); en l'ingérant sous forme de traces résiduelles sur les mains lors des repas ou en consommant des aliments provenant d'un sol contaminé. Une étude a montré que les mineurs enfants présentaient des niveaux de métaux toxiques *plus élevés* que les adultes même quand ils étaient moins en contact avec les métaux³.

Qu'est-ce que cela signifie en termes de santé? Dans une étude, on a découvert que des enfants travaillant dans une mine d'or semblable à celle décrite plus haut présentaient des niveaux inquiétants de mercure dans le sang, l'urine et les cheveux. Selon cette étude, des tests neurologiques comparatifs conduits entre ces enfants et un groupe témoin non exposé au mercure étaient «spectaculaires», les enfants exposés au mercure mettant *deux fois* plus de temps que les autres à réaliser des tests cognitifs et des tests de réflexes de base⁴. Qui plus est, même les enfants vivant simplement sur le site de la mine affichaient des teneurs en mercure dans l'organisme plus élevées que les enfants vivant plus loin, laissant ainsi entrevoir la menace plus large que les conditions de travail dangereuses font peser sur l'ensemble de la communauté⁵.

Gramme pour gramme, les enfants aspirent plus d'air en respirant, consomment plus de nourriture et boivent davantage que les adultes, notamment du fait du métabolisme plus rapide dont ils ont besoin pour soutenir leur organisme en pleine croissance. Ainsi, un enfant qui respire absorbe, par kilo de poids corporel, deux fois plus d'air qu'un adulte. L'absorption de substances toxiques est donc proportionnellement supérieure. Les charges lourdes qu'ils transportent peuvent entraîner des déformations et des handicaps à vie: pieds estropiés, dos courbé ou épaules déboîtées. Quant à la charge invisible mais lourde de devoir soutenir le reste de la famille, on n'a pas encore entièrement mesuré les conséquences qu'elle peut avoir sur les capacités d'une jeune personne de s'adonner à l'apprentissage... et à la joie.

Jusqu'ici, l'impact psychologique, social et intellectuel de travaux dangereux tels que le travail dans les mines n'a pas bénéficié de beaucoup d'attention. On présume parfois que, si les enfants ne se plaignent pas, c'est que tout va bien. Mais, souvent, les enfants ne veulent pas parler, de peur de perdre leur emploi ou d'avoir l'air stupide, ce qui les rend vulnérables à toutes sortes d'exploitation. Quand des enfants travaillent à côté d'adultes dans les mines, ils sont soumis à des mauvais traitements physiques et verbaux, voire à des fraudes et des tromperies à grande échelle. Le mode de vie qui n'obéit à aucune règle, si fréquent dans les mines situées dans des zones reculées et exemptes de toute réglementation, expose les enfants à l'alcoolisme, au jeu, à la

² Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-OIT-OMS: *Mercurie inorganique*, Critères de santé environnementale 118 (Genève, 1991). Premier brouillon élaboré par le Dr L. Friberg, Karolinska Institute, Suède.

³ C. L. N. Banza *et al.*: «High human exposure to cobalt and other metals in Katanga, a mining area of the Democratic Republic of Congo», dans *Environmental Research* (2009), vol. 109, n° 6, pp. 745-752.

⁴ S. Bose-O'Reilly *et al.*: «Mercury as a serious health hazard for children in gold mining areas», dans *Environmental Research* (2008), vol. 107, pp. 89-97.

⁵ *Ibid.*

prostitution et au crime. Les écoles sont inexistantes, et tout ce qu'ils apprennent, c'est à survivre dans un environnement pratiquement de non-droit.

Si ce n'est une mine avec mercure, on trouvera ailleurs une fonderie avec du manganèse ou du plomb. A la place d'acheteurs d'or armés de fusils, on aura des contremaîtres violents. La silice d'une carrière remplacera la poussière de la mine. Des tracteurs peu maniables, des lames ou du matériel agricole sans protection prendront le relai des machines dangereuses et assourdissantes.

Outre ces lieux de travail où les dangers sautent aux yeux, on trouve aussi une myriade de petites industries telles que les cordonneries, tanneries, ateliers clandestins de vêtements, le recyclage de batteries de voitures, le tôleage ou le travail du bois, dans lesquelles les effets sur la santé n'apparaissent parfois que plusieurs années après.

Ces travaux sont souvent si visibles – par exemple, les petits vendeurs de fleurs au milieu d'un carrefour animé – qu'ils en deviennent *invisibles*, tant ils se fondent dans la cacophonie de la vie urbaine.

Le coût pèse non seulement sur l'avenir de l'enfant mais sur la société tout entière. La nation souffre avec le travailleur, puisqu'une population active peu qualifiée entraîne une productivité, des profits, des investissements et des salaires plus bas et contribue à perpétuer le cycle de la pauvreté.

«On ne peut rien faire», disent certains devant l'omniprésence des dangers auxquels sont universellement confrontés les enfants sur les lieux de travail. «C'est comme ça.» Mais nous savons que c'est faux. Les choses sont peut-être ainsi pour le moment, mais les temps changent. Ce document témoigne des mille et une choses qui peuvent être faites.

PARTIE I

Pourquoi donner la priorité aux enfants dans les travaux dangereux?

Les travaux dangereux requièrent une attention prioritaire car:

- ▶ de nombreux enfants courent en ce moment même des risques et ne peuvent pas attendre que les choses changent progressivement;
- ▶ presque tous les pays se sont engagés à prendre des mesures urgentes en ratifiant la convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum, 1973, et/ou la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;
- ▶ les progrès accomplis pour les jeunes enfants montrent que l'on pourrait, en intensifiant nos efforts, parvenir au même résultat pour les enfants restants.



Enfant travaillant sur une plateforme de pêche © David Parker

Quelques définitions

Avant d'entrer de plain-pied dans le présent rapport, commençons par définir les principaux termes que nous utiliserons et qui, de plus, jettent un éclairage sur le contexte historique dans lequel s'inscrit ce problème.

› Qu'est-ce qu'un enfant?

Selon les principales conventions de l'OIT n° 138 et n° 182 sur le travail des enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CRC)⁶, l'âge de 18 ans marque la ligne de partage entre l'enfance et l'âge adulte. Même si de nombreuses traditions culturelles et caractéristiques personnelles permettraient de plaider en faveur d'un âge supérieur ou inférieur, la communauté internationale, d'abord en élaborant puis en ratifiant ces conventions, a déterminé que les personnes âgées de moins de 18 ans sont des enfants et ont le droit de bénéficier d'une protection spéciale.

› Qu'est-ce que le travail des enfants?

Au sein du domaine protégé de l'enfance, la convention n° 138 de l'OIT distingue des âges minima pour différents types d'emploi:

- ▶ 15 ans pour les travaux ordinaires;
- ▶ 18 ans pour les travaux dangereux;
- ▶ 13 ans pour les travaux légers.

Lorsqu'ils ratifient la convention, les pays ont la possibilité de désigner un âge supérieur (par ex. 16 ans) ou, dans le cas de pays en développement, un âge inférieur d'un an par rapport à la norme (par ex. 14 ans comme âge minimum pour les activités courantes et 12 ans pour les travaux légers). L'idée de fixer un âge minimum d'admission à l'emploi a germé dès la première décennie du XX^e siècle.

Dès lors, le travail des enfants est simplement un travail effectué par des enfants plus jeunes que l'âge minimum fixé pour l'une ou l'autre de ces catégories. Il s'agit d'une règle générale, même si la convention n° 138 offre une certaine souplesse en autorisant quelques exceptions (manifestations artistiques, apprentissages supervisés, etc.)⁷.

La protection contre le travail des enfants s'étend à la plupart des activités productives dans lesquelles sont engagés des enfants, qu'il existe ou non une relation de travail officielle ou un employeur (par ex. dans une activité indépendante) et qu'il s'agisse d'un travail rémunéré ou non, pour quelques heures ou à temps complet, occasionnel ou régulier, saisonnier ou à l'année, légal ou illégal. Le travail productif à l'intérieur de la famille relève de cette catégorie, par exemple le travail familial non rémunéré pour la production manufacturière à domicile et les entreprises ou exploitations agricoles familiales. La collecte de l'eau et du bois de chauffage pour la consommation du ménage relève également de la catégorie des activités productives.

⁶ La Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) autorise quelques exceptions.

⁷ Voir convention n° 138 pour une discussion plus détaillée sur ces exceptions.

L'un des points particulièrement intéressants de cette discussion est que la santé constitue, avec l'éducation, l'un des éléments qui entrent dans la détermination de chacune de ces catégories. Ainsi, par exemple, le texte intègre un grand nombre de références et de critères relatifs à la santé, tels que «permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental», «à condition que leur santé, leur sécurité et leur moralité soient pleinement garanties» et que «ces travaux ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement».

› Qu'est-ce que le travail dangereux des enfants?

La convention n° 182 de l'OIT va plus loin en faisant du travail dangereux l'une des quatre pires formes de travail des enfants (PFTE), dont elle donne la définition. Cette convention, qui exige une action immédiate (paragraphe *d*) ci-dessous) n'autorise pas d'exceptions et interdit d'engager des enfants dans ces types de travail:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Depuis l'adoption de la convention n° 182 en 1999 et sa prompte ratification par la plupart des Etats Membres de l'OIT (à l'heure où nous publions le présent rapport, 173 des 183 Etats l'ont ratifiée), une attention toute particulière a été portée aux trois premières de ces pires formes, notamment la traite.

Malheureusement, une attention moins grande est accordée au quatrième élément énoncé par la convention n° 182 – un domaine plus difficile à définir, allèguent certains – qui se réfère aux travaux qui nuisent à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. La convention elle-même ne définit pas ce que cela englobe, laissant aux pays le soin de le faire sous la forme d'une liste que nous appelons habituellement la «liste des travaux dangereux». Mais les directives non contraignantes de la recommandation de l'OIT n° 190 sur les pires formes de travail des enfants (1999), qui accompagne la convention n° 182, donnent un certain nombre d'indications sur les travaux qui devraient être interdits, exhortant les Etats Membres à prendre en compte:

- ▶ les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels;
- ▶ les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés;
- ▶ les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges;
- ▶ les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé;
- ▶ les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

Les fondements juridiques

Il est utile, lorsque l'on pense au travail dangereux des enfants, de distinguer deux groupes d'âge: d'une part, les jeunes enfants d'un âge inférieur à l'âge minimum d'admission au travail, qui devraient être à l'école; et, d'autre part, les enfants plus âgés qui sont légalement en âge de travailler. En règle générale, si les jeunes enfants sont dans des travaux dangereux, ils représentent alors un domaine d'intervention prioritaire. Si ce qu'ils font est susceptible de faire peser un risque sur leur santé ou leur développement, la seule possibilité, dans le cas des jeunes enfants, est de les soustraire à ce travail; alors que, pour les enfants plus âgés, on a le choix entre deux options: soit on les soustrait à la situation dangereuse, soit on réduit les risques en améliorant les conditions de travail de sorte que leur travail ne soit plus *susceptible* de mettre leur santé en danger.

Les expressions «susceptible d'être préjudiciable» ou «susceptible de compromettre la santé» (convention n° 138) ou «susceptible d'être dangereux» (CRC) sont importantes. Elles montrent qu'il n'est pas nécessaire de faire la preuve, par des recherches ou d'autres moyens, que le travail concerné entraînera de façon certaine une maladie ou une lésion ou toute autre conséquence négative, mais qu'il suffit qu'il fasse peser une menace non négligeable de le faire.

› La liste des travaux dangereux des enfants

En ratifiant la convention n° 182 et la convention n° 138, les pays s'engagent à déterminer les travaux interdits aux personnes âgées de moins de 18 ans. L'article 4 de la convention n° 182 dispose que:

1. Les types de travail visés à l'article 3 d) [les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant] doivent être déterminés par la législation nationale ou l'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, en prenant en considération les normes internationales pertinentes, et en particulier les paragraphes 3 et 4 de la recommandation n° 190 sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
2. L'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, doit localiser les types de travail ainsi déterminés.
3. La liste des types de travail déterminés conformément au paragraphe 1 du présent article doit être périodiquement examinée et, au besoin, révisée en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées.

Pour abréger, nous l'appelons la «liste des travaux dangereux». Cette liste est extrêmement importante car, une fois adoptée dans la législation nationale, elle sert de base à toute une série d'activités – sensibilisation, services, politiques et leur mise en œuvre – permettant de protéger les enfants et les jeunes contre l'exploitation et d'établir une règle claire de ce que les enfants correspondant aux âges susmentionnés peuvent ou ne peuvent pas faire.

L'un des éléments cruciaux intégrés dans les deux conventions est l'exigence de consultations tripartites. Lorsque les organisations d'employeurs, de travailleurs et le gouvernement s'assoient autour d'une table pour examiner ensemble les questions «quel travail est dangereux?», «où le trouve-t-on?», «sur quoi l'action doit-elle porter en priorité?», un processus est lancé pour que les pays s'approprient et conduisent eux-mêmes la lutte contre le travail des enfants.

► Les conventions relatives à la sécurité et à la santé au travail

Même si le thème du présent rapport porte sur les enfants, le travail dangereux n'est pas non plus admissible pour les travailleurs adultes. Les conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail (SST)⁸ et sur l'inspection du travail⁹, ainsi que sur des secteurs importants tels que l'agriculture, offrent une protection pour tous les travailleurs... en fait, près de la moitié de tous les instruments de l'OIT traite directement ou indirectement des problèmes de SST. La Constitution de l'OIT elle-même pose le principe de la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail.

Ces normes mettent en avant des principes de base, tels que l'évaluation des risques ou des dangers professionnels et la promotion d'une culture de prévention englobant l'information, la consultation et la formation, qui sont valables pour les travailleurs de tous âges¹⁰. On sait de longue date que l'action *contre* le travail des enfants peut constituer une action *pour* le travail décent des adultes.

Partout dans le monde, on se soucie des enfants. Là où les adultes ne parviennent pas à se protéger eux-mêmes, ils tentent souvent de faire un effort supplémentaire pour protéger leurs enfants. Dans le cas des travaux dangereux, lorsque la nécessité économique ou une tradition profondément enracinée bloque toute tentative d'améliorer les conditions de travail des adultes, il arrive que l'exigence d'éliminer le travail des enfants puisse être la clé du changement. Éliminer le travail dangereux des enfants peut aider à améliorer la sécurité et la santé de *tous* les travailleurs... ce qui est le but ultime.

En résumé:

- Des enfants peuvent relever du «travail des enfants» jusqu'à l'âge de 18 ans – et non de 15, comme le pensent beaucoup de gens – car travailler dans des conditions dangereuses ou effectuer des tâches dangereuses représente l'une des pires formes de travail des enfants.
- Mais le travail dangereux est aussi un indicateur du travail des enfants concernant les jeunes enfants, sur qui l'action doit porter en priorité.
- La «liste des travaux dangereux» est une base solide sur laquelle peut pratiquement s'appuyer tout le travail réalisé en la matière.

⁸ Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

⁹ Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, ou convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969.

¹⁰ Par exemple, la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

Le nombre d'enfants en danger

2

Dans ce chapitre, nous examinerons les chiffres. Combien d'enfants sont-ils concernés? Où? Filles ou garçons? Nous passerons également en revue les statistiques actuellement disponibles sur les accidents, blessures, maladies et décès d'enfants au travail. Malheureusement, ces statistiques sont très largement insuffisantes compte tenu de la gravité du problème. Nous exhortons donc les gouvernements, les universités et les donateurs à accorder une attention prioritaire à combler notre énorme déficit de connaissances sur le travail dangereux des enfants.

› Des progrès irréguliers

Le nombre total d'enfants dans des travaux dangereux est de 115 millions (estimations 2008, tableau 2.1). Cela représente plus de 7 pour cent de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans. La proportion varie considérablement en fonction du groupe d'âge. Si moins d'un tiers des jeunes enfants au travail (5-14 ans) sont à présent dans des travaux dangereux, près de la moitié de tous les enfants de 15 à 17 ans au travail sont dans une activité classée dans les travaux dangereux!

Tableau 2.1: Estimations de diverses formes de travail des enfants, 2004 et 2008

	Nombre total d'enfants	Enfants dans l'emploi		Travail des enfants		Travail dangereux des enfants	
	(en milliers)	(en milliers)	%	(en milliers)	%	(en milliers)	%
5-17 ans, les deux sexes							
2004	1 566 300	322 729	20,6	222 294	14,2	128 381	8,2
2008	1 586 288	305 669	19,3	215 269	13,6	115 314	7,3
<i>Garçons</i>							
2004	804 000	171 150	21,3	119 575	14,9	74 414	9,3
2008	819 891	175 777	21,4	127 761	15,6	74 019	9,0
<i>Filles</i>							
2004	762 300	151 579	19,9	102 720	13,5	53 966	7,1
2008	766 397	129 892	16,9	87 508	11,4	41 296	5,4
5-14 ans, les deux sexes							
2004	1 206 500	196 047	16,2	170 383	14,1	76 470	6,3
2008	1 216 854	176 452	14,5	152 850	12,6	52 895	4,3
15-17 ans, les deux sexes							
2004	359 800	126 682	35,2	51 911	14,4	51 911	14,4
2008	369 433	129 217	35,0	62 419	16,9	62 419	16,9

Source: IPEC: *Développement mondial du travail des enfants: la mesure des tendances entre 2004 et 2008* (Genève, BIT, 2010).

Les progrès pour réduire les pires formes de travail des enfants se sont avérés irréguliers. L'un des sujets majeurs d'inquiétude porte sur la hausse alarmante de 20 pour cent du nombre d'enfants

du groupe d'âge 15-17 ans effectuant des travaux dangereux, passés de 51,9 à 62,4 millions entre 2004 et 2008¹¹. Soit, rien qu'en quatre ans, une augmentation de 10,5 millions d'adolescents travaillant dans des conditions ou des emplois dangereux.

On a assisté à un recul rapide du nombre d'enfants affectés à des travaux dangereux dans le groupe d'âge des jeunes enfants. En 2000, on estimait à 111,3 millions les enfants âgés de 5 à 14 ans effectuant des travaux dangereux. En 2004, ce nombre s'était réduit à 76,5 millions, tombant à 53 millions en 2008. Autrement dit, le nombre a diminué de moitié en huit ans. Les estimations mondiales pour 2008 indiquent que, pour la première fois, le nombre des 15-17 ans dans les travaux dangereux était supérieur au nombre des 5-14 ans alors que c'était l'inverse dans les premières estimations mondiales (2000).

› Répartition régionale des enfants dans les travaux dangereux

Le nombre et la proportion d'enfants dans les travaux dangereux varient selon les régions (tableau 2.2). On trouve les nombres les plus importants en Asie et dans le Pacifique. Mais la proportion la plus forte d'enfants dans les travaux dangereux par rapport au nombre total d'enfants dans la région se trouve en Afrique subsaharienne¹².

Tableau 2.2: Par région, nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans affectés à des travaux dangereux, 2008

Région	Nombre total d'enfants (en milliers)	Travail dangereux (en milliers)	Taux d'incidence (%)
Monde	1 586 288	115 314	7,3
Asie et Pacifique	853 895	48 164	5,6
Amérique latine et Caraïbes	141 043	9 436	6,7
Afrique subsaharienne	257 108	38 736	15,1
Autres régions	334 242	18 978	5,7

Source: IPEC: *Développement mondial du travail des enfants: la mesure des tendances entre 2004 et 2008* (Genève, BIT, 2010).

› Répartition par sexe des enfants dans les travaux dangereux

Le recul du nombre total d'enfants dans les travaux dangereux a porté essentiellement sur le nombre de filles (tableau 2.3). On enregistre seulement une légère baisse chez les jeunes garçons et une augmentation chez les garçons plus âgés.

Dans tous les groupes d'âge, les garçons sont plus nombreux que les filles dans les travaux dangereux puisqu'ils représentent plus de 60 pour cent, tant dans le groupe d'âge des 12-14 ans que dans celui des 15-17 ans. Chez les garçons de tous âges, on ne note pratiquement, entre 2004 et 2008, aucune variation de pourcentage de garçons affectés à des travaux dangereux, le chiffre s'étant maintenu autour de 9 pour cent¹³, tandis qu'il a reculé de 24 pour cent chez les filles tout âge confondu (chutant de 54 à 41 millions). Ainsi, en 2008, la proportion de filles de 5 à 17 ans dans les travaux dangereux était de 5,4 pour cent¹⁴.

¹¹ BIT: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, CIT, 99^e session, rapport I(B) (Genève, 2010), p. 7.

¹² IPEC: *Développement mondial du travail des enfants: la mesure des tendances entre 2004 et 2008* (Genève, BIT, 2010).

¹³ *Ibid.* p. 11.

¹⁴ *Ibid.* p. 11.

Tableau 2.3: Tendances observées dans toutes les formes d'emploi des enfants, par sexe

Sexe		Population d'enfants		Enfants dans l'emploi		Travail des enfants		Travail dangereux	
		2004	2008	2004 ^a	2008	2004 ^a	2008	2004 ^a	2008
Les deux sexes	Nombre (en milliers)	1 566 300	1 586 288	322 729	305 669	222 294	215 269	128 381	115 314
	Proportion (% du groupe d'âge)	100,0	100,0	20,6	19,3	14,2	13,6	8,2	7,3
	Variation du pourcentage (2004-2008)	–	1,3	–	–5,3	–	–3,2	–	–10,2
Garçons	Nombre (en milliers)	804 000	819 891	171 150	175 777	119 575	127 761	74 414	74 019
	Proportion (% du groupe d'âge)	100,0	100,0	21,3	21,4	14,9	5,6	9,3	9,0
	Variation du pourcentage (2004-2008)	–	2,0	–	2,7	–	6,8	–	–0,5
Filles	Nombre (en milliers)	762 300	766 397	151 579	129 892	102 720	87 508	53 966	41 296
	Proportion (% du groupe d'âge)	100,0	100,0	19,9	16,9	13,5	11,4	7,1	5,4
	Variation du pourcentage (2004-2008)	–	0,5	–	–14,3	–	–14,8	–	–23,5

^a Les estimations pour 2004 ont été rétrospectivement corrigées.

Source: IPEC: *Développement mondial du travail des enfants: la mesure des tendances entre 2004 et 2008* (Genève, BIT, 2010).

► Répartition sectorielle des enfants dans les travaux dangereux

On trouve les travaux les plus dangereux dans l'agriculture qui, outre l'agriculture de subsistance et l'agriculture commerciale, comprend la pêche, la sylviculture, l'élevage et l'aquaculture. Sur l'ensemble des enfants de 5 à 17 ans dans des travaux dangereux, 59 pour cent sont dans ce secteur, contre 30 pour cent dans les services et 11 pour cent dans l'industrie. Alors que les garçons sont plus susceptibles de travailler dans l'agriculture et l'industrie, les filles sont plus nombreuses qu'eux dans les services. Environ deux tiers des enfants de 5 à 17 ans dans les travaux dangereux sont des travailleurs familiaux non rémunérés; 28 pour cent des enfants restants ayant un emploi salarié et 7 pour cent une activité indépendante¹⁵.

Les progrès ont été lents dans l'agriculture, en partie du fait que ces enfants, disséminés dans toutes les zones rurales de la planète, sont les plus difficiles à atteindre. Pourtant, l'agriculture, la pêche et l'élevage présentent de nombreux dangers et sont à l'origine de plus de blessures et de maladies que ce dont nous sommes informés. Eu égard au nombre considérable d'enfants dans ces secteurs, l'agriculture doit être considérée comme prioritaire dans l'élimination des travaux dangereux¹⁶.

¹⁵ Estimations du SIMPOC de l'IPEC basées sur IPEC: *Développement mondial du travail des enfants: la mesure des tendances entre 2004 et 2008* (Genève, BIT, 2010).

¹⁶ BIT: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, op. cit. 7, p. 7.

› Blessures et maladies

L'une des raisons pour lesquelles le travail dangereux des enfants ne nous atteint pas de plein fouet vient du fait que nous n'avons pas vu beaucoup de données et de rapports sur les accidents et les blessures provoqués par ce travail. Pour le monde en développement, il n'existe pratiquement pas de statistiques sur les blessures et maladies professionnelles des enfants. Même pour les pays industrialisés, les blessures et maladies liées au travail sont systématiquement sous-évaluées, mais elles nous donnent toutefois une petite idée des ravages qui doivent être causés dans les pays qui ne disposent pas des mêmes protections que celles qui semblent aller de soi dans d'autres pays: règles de sécurité et dispositifs pour les faire respecter, services de santé à proximité et systèmes de surveillance et de signalement obligatoire.

Aux Etats-Unis, pour le seul groupe d'âge des 15-17 ans, 374 enfants sont morts au travail sur la période de dix ans allant de 1998 à 2007 (soit un taux de décès accidentels de 2,9 pour 100 000 équivalents plein temps)¹⁷; et, selon les estimations, 598 000 enfants ont été victimes de blessures et de maladies liées au travail suffisamment graves pour être traitées dans des services hospitaliers d'urgence (soit un taux de blessures/maladies de 4,2 pour 100 équivalents plein temps). Si l'on prend un groupe plus important – tous les enfants travailleurs –, on estime aux Etats-Unis à 158 000¹⁸ le nombre moyen annuel de lésions. En prenant un seul Etat (la Caroline du Nord, dans lequel un examen minutieux des registres sur vingt ans a été entrepris), plus d'un enfant meurt chaque année du fait de son travail¹⁹.

Ces chiffres peuvent sembler bas mais, ce qui compte, c'est de les comparer avec les risques que courent d'autres groupes. Ces données font alors apparaître que le taux de blessures des enfants âgés de 15 à 17 ans est *presque le double* de celui des travailleurs âgés de 25 ans et plus²⁰.

En regardant ces chiffres de plus près, on constate un autre fait inquiétant. Les taux de lésions sont nettement supérieurs chez les migrants et les minorités ethniques que parmi la population dominante. Ainsi, par exemple, avec un taux de 6,3 décès pour 100 000 décès de travailleurs, les travailleurs enfants hispaniques aux Etats-Unis comptaient *deux fois plus de décès* que les travailleurs non hispaniques²¹.

Des données européennes montrent également que les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans présentent des taux d'accidents supérieurs à ceux des adultes. En 2003, par exemple, 4,7 pour cent des jeunes travailleurs ont été victimes d'un accident du travail ayant entraîné plus de trois journées de travail perdues, alors que la moyenne n'était que de 3,3 pour cent chez les travailleurs plus âgés²². Au Danemark, une étude récente portant sur 3 687 adolescents au travail a indiqué que près de la moitié de ces jeunes travailleurs signalait que leur travail était pénible ou exigeant sur le plan psychologique – deux facteurs que l'on associe à un risque accru d'être victime d'une lésion professionnelle. L'étude indiquait également que le nombre de cas d'accidents du travail était environ le double de celui des adultes en termes d'incidents par nombre d'heures de travail²³.

¹⁷ Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC): «Occupational injuries and deaths among younger workers – United States, 1998–2007», dans *Morbidity and Mortality Weekly Report (MMWR)* (23 avril 2010), vol. 59, n° 15, pp. 449-455.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ K.J. Rauscher *et al.*: «Work-Related Fatalities Among Youth Ages 11–17 in North Carolina, 1990–2008», dans *American Journal of Industrial Medicine* (2011), vol. 54, pp. 136-142.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), *op. cit.*

²² Institute for Occupational Safety and Health (IOSH): *OSH in figures: Young workers – Facts and figures*, élaboré pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (Bruxelles, 2006).

²³ K. Rasmussen *et al.*: «Incidence of work injuries amongst Danish adolescents and their association with work environment factors», dans *American Journal of Industrial Medicine* (2000), vol. 54, pp. 143-152.

En termes de décès liés au travail, les jeunes européens enregistrent également des taux supérieurs à ceux des travailleurs plus âgés avec, en 2002, 8,9 pour cent de tous les accidents professionnels mortels; l'agriculture affichant le taux d'incidence le plus élevé, suivie par le bâtiment et le transport. Plus de 30 pour cent des accidents survenus dans des exploitations agricoles concernaient des enfants et des adolescents²⁴.

Pour l'ensemble de l'Europe, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA) a conclu que «les jeunes travailleurs sont au moins 50 pour cent plus susceptibles que les personnes plus âgées d'être blessés au travail [et] plus susceptibles de souffrir d'une maladie professionnelle²⁵».

Quelques rares autres pays de par le monde se sont mis à collecter systématiquement les données sur les lésions et les maladies dont sont victimes les enfants dans des travaux dangereux. Le Brésil en fait partie. Grâce à son tout nouveau système national de surveillance de la santé des travailleurs, il a enregistré, sur une période de trois ans allant de 2007 à 2009, 2 676 blessures sur le lieu de travail chez les moins de 18 ans – un taux comparable à celui enregistré aux États-Unis et en Europe²⁶. Il convient de noter que, au fil des améliorations apportées à son système de signalement, un plus grand nombre d'accidents, de blessures et de maladies associés au travail est révélé.

De même, pour la seule année 2008, le Chili a signalé 1 124 accidents ou maladies liés au travail chez les adolescents de 15 à 17 ans. Des données plus précises recueillies en 2009 ont montré que 93 pour cent de ces adolescents avaient souffert d'un problème de santé lié au travail ayant exigé en moyenne 6,5 jours de traitement ou de convalescence. L'agriculture était responsable de la plus forte proportion (32 pour cent), suivie par les hôtels et restaurants (22 pour cent) et le commerce (12 pour cent). Sur les 100 000 travailleurs enfants que compte le pays selon les estimations, 39 pour cent travaillent dans des conditions inacceptables, plus de 44 pour cent ne vont pas à l'école et près de 38 pour cent travaillent plus de 49 heures par semaine. Parmi les adolescents au travail, un tiers travaille de nuit²⁷.

Une étude plus ancienne mais correctement ventilée des données relatives aux blessures aux Philippines estimait que 23,8 pour cent de tous les enfants économiquement actifs avaient été victimes d'une blessure au cours d'une année – soit un total de 882 440 blessures sur le lieu de travail. Fait intéressant, l'étude faisait apparaître que le travail de nuit, le travail pénible et l'exposition à des dangers physiques augmentaient chacun de 40 pour cent les probabilités de blessure sur le lieu de travail; que les enfants travaillant dans l'agriculture couraient cinq fois plus de risques de blessure non mortelle que les enfants travaillant dans d'autres industries; et que l'utilisation d'outils sur le lieu de travail était le facteur de risque le plus souvent à l'origine de la blessure. Au cours d'une période de référence de douze mois, quelque 637 000 blessures étaient survenues chez des enfants travaillant dans l'agriculture, pour un taux d'incidence de 0,08 blessure pour 100 heures-personne travaillées ou de 56,8 blessures pour 100 équivalents plein temps²⁸.

Une consultation rassemblant des chercheurs spécialisés dans le travail dangereux des enfants s'est tenue à Turin début 2011 pour recommander une ligne d'action en vue de combler les déficits d'informations actuels. Ils ont confirmé que, en dehors des exemples spécifiques susmentionnés, les données relatives à l'impact du travail sur la santé des enfants étaient tout à fait insuffisantes et qu'il fallait avoir de meilleures estimations basées sur l'exposition et les données

²⁴ Institute for Occupational Safety and Health (IOSH), *op. cit.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), *op. cit.*

²⁷ IPEC: *Creceer protegido. Manual para la protección del adolescente trabajador* (Santiago, BIT, 2009), p. 18.

²⁸ C. Castro: *Measuring hazardous work and identifying risk factors for non-fatal injuries among children working in Philippine agriculture* (Washington, DC, 2010), document non publié.

obtenues et sur les risques à la fois de blessures et de maladies résultant d'une telle exposition. Ces informations auraient une utilité pratique car on pourrait les utiliser pour:

- ▶ appuyer la mise en place/révision de la liste des travaux dangereux;
- ▶ mieux connaître le problème du travail dangereux des enfants;
- ▶ guider ceux qui travaillent dans des secteurs professionnels et des industries spécifiques.

A la suite de cette réunion, en avril 2011, le BIT a lancé une nouvelle étude importante afin d'examiner de plus près les relations entre l'exposition des enfants à des dangers découlant du travail et la survenue de blessures liées au travail, en particulier dans les pays en développement. Cette étude, qui utilise des données provenant d'un grand nombre d'enquêtes spécifiques sur le travail des enfants conduites au cours des dix dernières années par le BIT, est une première étape dans le calcul d'estimations mondiales des taux de blessures liées au travail dont les enfants sont victimes.

Le danger pour la santé

Le travail dangereux des enfants ne peut être accepté compte tenu de l'essence même de leur biologie. Les enfants ne sont pas juste des adultes en plus petit, ils sont physiquement et mentalement différents (encadré 3.1); et, quelles que soient les perceptions culturelles ou les constructions sociales, la transition vers l'âge adulte biologique dépasse largement la puberté et se prolonge jusqu'à la fin de l'adolescence. C'est ce qui plaide fondamentalement contre le travail dangereux des enfants... et explique pourquoi il est classé comme étant l'une des «pires formes de travail des enfants [qui] exige une action d'ensemble immédiate»²⁹.

Encadré 3.1: Les enfants ne sont pas des adultes en plus petit

- ▶ Les enfants ont la peau plus fine, qui absorbe donc plus facilement les toxiques.
- ▶ Les enfants respirent plus vite et plus profondément; ils peuvent donc inhaler plus d'agents pathogènes et de poussières en suspension dans l'air.
- ▶ Les enfants sont plus facilement déshydratés du fait de leur surface cutanée plus grande et de leur respiration plus rapide.
- ▶ Le cerveau des enfants absorbe et retient plus facilement les métaux lourds (plomb, mercure).
- ▶ Le système endocrinien des enfants (qui joue un rôle essentiel dans leur croissance et leur développement) peut être perturbé par des produits chimiques.
- ▶ Le système enzymatique des enfants est encore en plein développement et est donc moins à même de se désintoxiquer des substances dangereuses.
- ▶ Les enfants, qui utilisent plus d'énergie pour leur croissance, courent donc un risque plus élevé de métaboliser des toxines.
- ▶ Les enfants ont besoin de plus de sommeil pour se développer correctement.
- ▶ Le système de régulation thermique moins développé des enfants les rend plus sensibles à la chaleur et au froid.

Dans ce chapitre, nous donnons une vue d'ensemble des concepts fondamentaux de la sécurité et de la santé au travail, puisqu'il s'agit des termes dont nous avons besoin pour nous comprendre dans le cadre des discussions sur le travail dangereux.

➤ Quelques principes fondamentaux relatifs au travail dangereux

Un danger est une chose susceptible de nuire à quelqu'un. Un risque est la probabilité qu'un danger potentiel se produise effectivement. Imaginez certains des dangers fréquemment rencontrés sur les lieux de travail: un objet (lame de couteau, grande échelle), un solvant (benzène), une matière (amiante), une source d'énergie (électricité), un environnement physique (sol mouillé), un environnement psychologique (intimidation), une tâche (soudure), une activité générale (culture du tabac), des conditions de travail (durée de travail excessive). Les dommages potentiels que certains de ces dangers peuvent causer sont évidents, par exemple les entailles avec les lames ou la cécité provoquée par une soudure. Mais d'autres dangers sont parfois occultes ou ne font

²⁹ Préambule à la convention (n° 182) sur les pires formes du travail des enfants, 1999.

sentir leurs effets que longtemps après. Ainsi, par exemple, de nombreux jeunes travailleurs agricoles ignorent que, lorsqu'ils récoltent les feuilles de tabac humides, ils absorbent de la nicotine par la peau. De même, un cordonnier de 16 ans ne sait peut-être pas que la colle dont il se sert contient du benzène, qui peut provoquer une leucémie susceptible d'entraîner la mort vers l'âge de 30 ans. Mais les dangers les moins connus sont de loin ceux associés à des risques psychosociaux. Le stress, de longues heures de travail, des tâches à un rythme accéléré, l'isolement, l'intimidation – pour n'en citer que quelques-uns – peuvent tous causer des blessures intérieures qui mettront beaucoup de temps à guérir.

Il est crucial de garder à l'esprit que presque tous les travaux comportent des risques. Pour autant, le travail en présence d'un danger n'est pas nécessairement un travail dangereux. Un enfant ayant atteint l'âge minimum peut travailler: *a)* si le danger peut effectivement être écarté; *b)* si l'enfant peut être éloigné suffisamment du danger pour ne pas y être exposé ou *c)* s'il est possible de réduire au minimum le risque associé au danger. Il s'agit, pour l'OIT, d'«identifier les dangers et de réduire les risques». Dans ses directives pour les employeurs, l'OIT les encourage à «limiter les risques et dangers auxquels sont exposés tous les travailleurs, adolescents comme adultes, grâce à un renforcement de la sécurité et de la santé au travail. Cela réduira la probabilité que de jeunes travailleurs courent un risque dû à une situation dangereuse». De plus, un employeur peut également décider si des enfants de moins de 18 ans (mais ayant atteint l'âge minimum) peuvent être affectés ou non à des tâches pour lesquelles les risques sont élevés. L'employeur peut alors réduire ces risques de sorte à éliminer le travail dangereux des enfants³⁰.

Le défi consiste à savoir où l'on doit tracer la ligne de partage. A partir de quand le risque a-t-il été réduit au minimum? A partir de quand les dangers liés au travail ne sont-ils pas pires que, disons, les dangers de la pratique d'un sport? A partir de quand les instructions et la supervision sont-elles suffisantes dans le cadre d'une formation professionnelle ou d'une situation d'apprentissage?

► Pourquoi les enfants courent-ils des risques plus importants

Certains se demandent s'il est possible de s'inspirer des normes établies pour les adultes. Les règles fixées pour les adultes tiennent compte des risques liés à la sécurité et à la santé, mais pas des risques liés au développement de l'enfant. Elles ont donc seulement valeur d'avertissement. En toute logique, si quelque chose sort des limites autorisées pour les adultes, par exemple la radiation ou l'amiante, il en va manifestement de même pour les jeunes.

Le corps, l'esprit et la faculté de discernement des enfants sont encore en phase de développement, même en fin d'adolescence; leur système reproductif et leurs fonctions cérébrales sont particulièrement vulnérables à tous dangers susceptibles d'altérer ces processus.

L'adolescence est la dernière période de croissance rapide des cellules. L'exposition à des pesticides, neurotoxiques, perturbateurs endocriniens, allergènes ou carcinogènes au cours de cette période cruciale peut s'avérer dangereuse.

Le corps des adolescents absorbe des doses plus élevées de substances toxiques étant donné que, par unité de poids corporel, ils respirent et boivent relativement plus et ont un métabolisme plus élevé. Ils peuvent donc réagir plus vivement à ces toxiques que des adultes.

Entre l'âge de 10 et 20 ans, une personne acquiert approximativement 15 à 20 pour cent de sa taille définitive, dont près de la moitié au cours d'une période de croissance rapide de deux ans. C'est à ce moment que les os, les articulations, les ligaments et les muscles sont le plus susceptibles de subir des dommages et que la tension physique et les mouvements répétitifs peuvent

³⁰ BIT-ACT/EMP et OIE: *Abolition du travail des enfants. Guide à l'intention des employeurs – Guide II: Comment les employeurs peuvent-ils éliminer le travail des enfants?* (Genève, BIT, 2008).

Encadré 3.2: Les enfants courent des risques plus importants car ils...

- ▶ manquent d'expérience professionnelle et peuvent ne pas apprécier une situation en toute connaissance de cause;
- ▶ veulent bien faire – et peuvent alors en faire trop sans avoir conscience des risques;
- ▶ apprennent certains comportements à risque au contact des adultes;
- ▶ peuvent être insuffisamment formés ou supervisés;
- ▶ n'ont pas de statut et ont donc des difficultés à parler de leurs droits;
- ▶ peuvent feindre de comprendre, même quand ce n'est pas le cas, de manière à paraître compétents.

être à l'origine de rachitisme, de lésions à la colonne vertébrale et d'autres déformations et handicaps pour le reste de la vie³¹.

Aucune recherche vraiment solide n'a encore paru sur cette question, mais l'expérience acquise permet de penser que ce sont les caractéristiques psychologiques et comportementales inhérentes aux jeunes qui leur font courir des risques, leur santé psychologique et leur développement pouvant alors être les premières à en pâtir (encadré 3.2). Ce phénomène est très inquiétant car les dégâts psychologiques mettent souvent longtemps à surgir et sont encore plus pénibles pour ceux qui n'ont pas une formation suffisante pour pouvoir les repérer. Les jeunes sont très désireux de plaire; ils peuvent parfois se montrer impétueux et agir sans réfléchir, ou faire les choses trop vite car ils sont impatients et manquent d'expérience; ils ont souvent des réticences à parler en leur nom propre et ont rarement une organisation ou une personne pour les représenter. Bon nombre des emplois accessibles aux enfants sont justement ceux qui exigent – et offrent – très peu de formation formelle et dans lesquels une supervision suffisante par des adultes fait défaut, ce qui aggrave encore les risques.

➤ Difficultés à comprendre les risques courus par les enfants

Pourquoi les recherches et les politiques relatives au travail dangereux des enfants ont-elles pris du retard? Peut-être parce que, pour beaucoup de gens, les enfants ne travaillent pas ou le travail qu'ils font n'est pas si dangereux. Ou peut-être pensent-ils qu'il n'est pas nécessaire de connaître les effets du travail sur la santé des enfants, mais simplement de tout faire pour soustraire les jeunes enfants du travail.

Il importe de se rappeler qu'un enfant affecté à un travail dangereux n'est pas soumis à un seul facteur de risque, mais habituellement à plusieurs – c'est ce qui est le plus dur à évaluer. Le travail dangereux va souvent (mais pas toujours) de pair avec la pauvreté. Lorsqu'une fillette est en état de malnutrition et qu'elle porte de lourdes charges, elle est épuisée et ses risques de tomber malade augmentent. Lorsqu'un garçon est en pleine phase de croissance rapide et qu'il travaille des heures durant sous un soleil de plomb, ses risques de se blesser augmentent. En outre, l'enfant réprimandé pour un manque d'attention ou battu pour une erreur va redoubler d'efforts... ce qui ne fait qu'accroître le risque d'accident.

Avons-nous besoin de recherches supplémentaires? Ne savons-nous pas d'ores et déjà que les produits chimiques, les durées de travail prolongées et les situations d'exploitation sont néfastes pour les adultes et, partant, néfastes pour les enfants? Oui, nous savons que l'exposition au plomb est dangereuse (par exemple quand des enfants, pour gagner leur vie, démontent des batteries de voiture), mais il faut que quelqu'un braque les projecteurs sur ces situations pour que l'on fasse

³¹ T. Morse *et al.*: «Trends in work-related musculoskeletal disorder reports by year, type, and industrial sector: a capture-recapture analysis», dans *American Journal of Industrial Medicine* (2004), vol. 48, n° 6, pp. 40-49.

le lien entre ce travail et le fait que l'enfant ne semble pas aller à l'école. Même si des études à grande échelle peuvent sembler un luxe, ce sont elles qui aident les responsables politiques à placer cette question plus haut sur la liste des priorités. L'information est vitale pour la défense d'une cause. Des recherches sont nécessaires³² pour :

- établir un profil des risques professionnels courus par les enfants de manière à permettre un recentrage des campagnes de sensibilisation, de la formation et des stratégies de prévention pour répondre aux vrais besoins;
- évaluer les écarts entre les sexes de ces risques, de même que les risques des jeunes relevant des groupes de travailleurs migrants, des peuples autochtones et d'autres minorités ethniques;
- concevoir des politiques et programmes de réduction des risques ciblés sur les secteurs où les jeunes travailleurs sont le plus en danger.

► Le coût du travail dangereux pour la société

Si un enfant contracte une maladie chronique, perd un œil ou subit une amputation avant l'âge de 18 ans, c'est beaucoup plus coûteux pour la société que s'il arrive la même chose, disons, à une personne adulte de 50 ans. La personne jeune perdra trente ans de productivité, n'aura aucune possibilité de rembourser l'investissement fait dans sa formation; et sa famille aura probablement à supporter des coûts de soins médicaux pendant toute cette période.

De faibles expositions à des pesticides, à des métaux lourds comme le plomb ou le mercure, ou une fatigue chronique pourront parfois ne pas se traduire en coûts mesurables; mais elles rendront le jeune travailleur plus vulnérable à d'autres facteurs de stress physique ou psychologique, lui laissant pour finir moins d'énergie pour contribuer à la croissance de la nation.

Prenons par exemple le cas du plomb. L'exposition au plomb entraîne un risque grave pour le développement cérébral et on a pu établir son lien avec une fonction cognitive altérée et des effets neurocomportementaux néfastes. Une analyse conduite à partir de 24 études sur l'exposition d'enfants au plomb conclut qu'il compromet le fonctionnement neurologique et le QI à des concentrations sanguines inférieures à 10 µg/dl et peut faire perdre jusqu'à 5,8 points de QI pour chaque hausse de 10 µg/dl de plomb dans le sang³³. Cet impact persiste dans la petite enfance et l'adolescence³⁴. L'encadré 3.3 illustre le coût économique de l'exposition au plomb.

Encadré 3.3: Coût économique de l'exposition au plomb des enfants travailleurs

Des chercheurs ont développé une méthode pour quantifier, en termes économiques, l'ampleur du problème de l'exposition au plomb des enfants travailleurs. Ce modèle établit que la perte d'un point du quotient intellectuel est équivalente à une réduction globale de 2,4 pour cent des gains à vie. Fondé sur l'estimation d'une augmentation de 4 µg/dl de plomb dans le sang, ce qui cause une réduction d'un point de quotient intellectuel et partant du principe qu'il n'existe pas un seuil de sang pour les effets cognitifs, chaque point µg/dl de concentration de plomb dans le sang est associé à une diminution de 0,25 point de quotient intellectuel. Cette découverte implique des conséquences importantes non seulement pour les jeunes travailleurs et leur capacité de subsistance mais aussi pour la productivité future des pays en développement.

Source: P. J. Landrigan *et al.*: «Environmental pollutants and disease in American children: estimates of morbidity, mortality and costs for lead poisoning, asthma, cancer and developmental disabilities», dans *Environmental Health Perspectives* (2002), vol. 110, n° 7, pp. 721-728.

³² Institute for Occupational Safety and Health (IOSH), *op. cit.*

³³ H. L. Needleman et C. A. Gatsonis: «Low-level lead exposure and the IQ of children. A meta-analysis of modern studies», dans *Journal of the American Medical Association* (1990), vol. 263, n° 5, pp. 673-678.

³⁴ D. C. Bellinger *et al.*: «Low-level lead exposure, intelligence and academic achievement: A long-term follow-up study», dans *Pediatrics* (1992), vol. 90, n° 6, pp. 855-861.

La meilleure façon d'atteindre l'objectif

4

En 2006, le Conseil d'administration du BIT a fixé comme objectif pour ses Etats Membres de parvenir à l'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants en 2016. Le Conseil d'administration était préoccupé de voir que l'urgence clairement formulée dans la convention n° 182 restait lettre morte et que la ferveur qui avait poussé les Etats Membres à ratifier cette convention avec une rapidité sans précédent était retombée.

C'est pourquoi le gouvernement des Pays-Bas, en coopération avec le BIT, a offert d'accueillir une conférence à La Haye en mai 2010 chargée de faire le point des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation de l'objectif 2016. Y participaient plus de 500 délégués venus de 97 pays, qui ont décidé qu'il fallait absolument relancer la campagne contre les pires formes de travail des enfants. Ils ont pour ce faire proposé une feuille de route énonçant les mesures à prendre pour garantir la réalisation de l'objectif 2016 (encadré 4.1). Ils sont parvenus à la conclusion que nous nous trouvons à la croisée des chemins et que le fait de concentrer l'attention sur le travail dangereux des enfants pourrait avoir un impact important car il est souvent utilisé comme un indicateur indirect des pires formes de travail des enfants³⁵.

Encadré 4.1: Feuille de route de La Haye

Quelques principes directeurs:

- Ce sont les gouvernements qui ont en premier lieu la responsabilité de faire exécuter le droit à l'éducation pour tous les enfants et d'éliminer les pires formes de travail des enfants. Les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile et les organisations internationales ont, quant à eux, un rôle important à jouer dans la promotion et le soutien de ces actions.
- La responsabilité des gouvernements devrait être prise au plus haut niveau et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en tenant compte des points de vue des enfants et de leurs familles, ce qui devrait inclure une attention particulière à l'égard des enfants vulnérables et des conditions qui provoquent leur vulnérabilité.
- Dans une économie mondialisée, la responsabilité des gouvernements inclut l'élaboration de politiques relatives au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement internationales.
- L'éventuelle vulnérabilité des enfants dans le cadre des flux migratoires requiert l'attention.
- Il faut renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants, en utilisant aussi bien les moyens de communication traditionnels que les nouveaux.

Les délégués présents à La Haye ont insisté sur notre obligation morale manifeste d'éliminer le travail dangereux des enfants, pour protéger ceux qui ont le plus besoin de notre protection. Ils ont estimé que le travail dangereux représente un obstacle non négligeable au respect du droit des enfants et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui y sont associés, en particulier ceux qui portent sur l'éducation, l'égalité des genres et le VIH/sida.

Mais, outre le problème éthique, les délégués ont aussi noté le problème économique. Le travail dangereux des enfants érode le capital humain d'une nation. Son élimination peut donc produire des bénéfices sociaux et économiques élevés car elle contribue à briser le cycle de pauvreté des

³⁵ BIT: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, op. cit.

ménages et aide les pays à favoriser le développement humain³⁶. Mais les délégués ont souligné que, pour y parvenir, il faut des politiques publiques qui se concentrent sur ce problème; des politiques d'éducation qui garantissent l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement; et des politiques en faveur de la création d'emplois (notamment les services d'inspection du travail) pour promouvoir le travail décent pour les adultes et pour les enfants en âge de travailler.

En résumé, la communauté internationale a donné ses «instructions»:

- ▶ en 1999, en appelant d'*urgence* à l'éradication des pires formes de travail des enfants (convention n° 182);
- ▶ en 2006, en fixant à 2016 la réalisation de cet objectif (déclaration du Conseil d'administration du BIT);
- ▶ en 2010, en énonçant les mesures à prendre pour y parvenir (Feuille de route de La Haye).

On ne saurait être plus clair.

³⁶ IPEC: *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, Rapport de la Conférence (Genève, BIT, 2010).

PARTIE II

Les connaissances et la pratique: qu'avons-nous appris?

Dans cette partie, nous examinons la base de connaissances issues des recherches conduites sur le travail des enfants et les exemples d'initiatives positives en vue de résoudre le problème, à partir d'évaluations de projet. Comme nous l'avons déjà précisé en faisant le point de la recherche et de l'expérience acquise, l'objectif n'est pas de «prouver» qu'un travail spécifique est dangereux ou que certaines interventions sont efficaces. Il s'agit plutôt de faire ressortir que les conditions de travail et les tâches dangereuses peuvent avoir un sérieux impact sur le bien-être immédiat des enfants et sur leur santé et leur productivité à long terme; et, dans le même temps, de démontrer que la situation n'est pas désespérée. On peut faire quelque chose.

Le chapitre 5 examine plusieurs secteurs dans lesquels des enfants travaillent dans des conditions dangereuses. Nous ne suggérons pas ici que ces secteurs sont les pires. Ils sont juste cités à titre d'exemples. En décrivant les tâches qui sont habituellement confiées à des enfants dans un secteur donné et en présentant certaines des données particulièrement convaincantes basées sur des recherches conduites sur leurs impacts sur la santé, nous espérons faire comprendre qu'il existe une multitude de dangers, dont certains, occultes.

Gardons à l'esprit que ces secteurs ne sont en aucune façon les seuls à présenter des dangers notables. Dans chaque secteur, certaines tâches ou conditions de travail devraient être totalement «hors des limites autorisées» pour les jeunes. Dans le même temps, la plupart des secteurs – mais pas tous – comportent des tâches présentant des conditions de sécurité suffisantes pour de jeunes travailleurs en âge légal de les exécuter. Mais il importe de ne pas oublier qu'un travail peut présenter plusieurs dangers en relation les uns avec les autres et que, par exemple, les cadences soutenues et la fatigue peuvent augmenter les risques dans tous les secteurs d'activité.



Enfant travaillant à l'amalgame de l'or et du mercure © David Parker

Base de données empirique sur le travail dangereux par secteur

› L'agriculture

L'agriculture est le secteur qui compte le plus grand nombre d'enfants astreints au travail. C'est aussi le secteur qui offre le plus de possibilités de travail décent pour les enfants et adolescents des milieux ruraux qui ont atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi. Même si nous devons garder à l'esprit que le travail dans les champs ou les vergers présente un certain nombre de risques sérieux pour des enfants, on ne doit pas présumer pour autant que ces risques placent l'ensemble du secteur en dehors des limites autorisées pour les enfants de tous âges. De fait, de nombreux types de travaux agricoles peuvent s'avérer positifs pour des enfants, en leur offrant une expérience et des compétences techniques. Etant donné le nombre d'enfants concernés et l'importance de ce secteur pour les familles comme pour l'économie nationale, il est absolument crucial de discerner quelles tâches, quelles conditions de travail, quels produits et quels outils sont dangereux et d'aider à la fois les parents et les responsables politiques à prendre les mesures nécessaires pour protéger les enfants de ces dangers.

Le cadre général, les dangers

La petite exploitation agricole familiale est-elle un lieu de travail sûr? Un enfant peut-il conjuguer ses tâches sur l'exploitation et l'école? Ce qui était vrai il y a encore quelques années ne l'est peut-être plus aujourd'hui. Avec la mondialisation, la nature du problème du travail des enfants dans l'agriculture évolue rapidement. Les personnes vivant de l'agriculture de subsistance dans les pays en développement adoptent progressivement les produits chimiques utilisés par les grandes plantations, mais ils n'ont pas forcément reçu la formation nécessaire pour les utiliser et ne comprennent pas toujours la langue dans laquelle sont donnés les avertissements sur les produits³⁷. Dans les pays développés, le plus grand danger provient de l'utilisation d'équipements motorisés (tracteurs, chargeuses, tronçonneuses) et, même si les adolescents connaissent éventuellement ces dangers, leur manque de discernement et leur impatience peuvent les amener à prendre des risques. Là où des petits planteurs produisent pour le marché international (par ex. sucre, bananes, fleurs, cacao, tabac, thé, café), les enfants qui travaillent peuvent être exposés à des substances toxiques spécifiques à chaque secteur d'activité, par exemple le bromure de méthyle, un pesticide particulièrement toxique utilisé dans la production florale³⁸. Ils peuvent aussi avoir à utiliser des outils tranchants qui, même s'ils sont traditionnels, sont actuellement utilisés à un rythme industriel, comme dans la production de cacao. Ils peuvent encore être victimes de blessures ou de maladies causées par la plante elle-même, par exemple en récoltant les feuilles coupantes du sisal.

³⁷ L. Goldmann *et al.*: *Intoxication des enfants par les pesticides. Informations pour la sensibilisation et l'action* (Châtelaine, UNEP, 2004).

³⁸ IPEC: *Ecuador: Trabajo infantil en la floricultura: Una evaluación rápida* n° 35 (Genève, BIT, 2000).

Tableau 5.1: Liste de tâches habituelles, dangers, blessures et conséquences potentielles sur la santé dans l'agriculture

Tâches	Dangers	Blessures et conséquences potentielles sur la santé
Charges et transports des produits ou de l'eau	Charges lourdes	Déformation articulaire et osseuse; ampoules aux mains et aux pieds; lacérations; lésion dorsale; blessure musculaire
Monter aux arbres pour récolter des fruits	Hauteurs dangereuses; surfaces glissantes; échelles instables	Blessure mortelle ou non mortelle, notamment fracture osseuse, fracture du crâne et lésion à la tête;
Récolter du fourrage	Charges lourdes; épines et objets coupants	Ampoules aux mains et aux pieds; lacérations; lésion dorsale; blessure musculaire
Collecter, préparer et répartir du fumier	Bactéries et maladies parasitaires	Infections et maladies bactériennes et parasitaires; éruptions cutanées et autres formes de dermatose; asthme et difficultés respiratoires; irritation oculaire
Sarclage et moissons	Epines; dos courbé; longues heures; insectes et animaux; toxines et risques biologiques	Lésion dorsale et musculaire; lacérations; ampoules; épuisement; empoisonnements tels que la maladie du tabac vert
S'occuper des animaux de ferme	Coups de sabots; morsures; brucellose, anthrax et autres risques bactériens tels que <i>E. coli</i> et salmonelle, rage des animaux	Traumatisme crânien et fractures osseuses provoqués par des coups de sabots; infections entraînées par des morsures; affaiblissement dû à la brucellose; infections bactériennes ou virales entraînant la mort ou une lésion grave
Manipuler, mélanger, pulvériser des produits agrochimiques	Produits chimiques toxiques	Eruptions cutanées et autres formes de dermatoses; difficultés respiratoires; irritation oculaire; empoisonnement chimique; lésions au foie; troubles nerveux et neurologiques; cancers; troubles de la santé reproductive tels qu'infertilité masculine et féminine
Utiliser des outils agricoles, motorisés ou tranchants	Outils en mauvais état; absence de mécanismes de sécurité; lames coupantes; charges lourdes; bruit strident; vibrations; alimentation électrique défectueuse; ventilation insuffisante	Amputation de doigts, d'orteils et de membres; perte auditive due au bruit; lésions oculaires et cécité; électrocution; empoisonnement au monoxyde de carbone
Conduire des tracteurs ou d'autres machines agricoles	Véhicule ou machine en mauvais état; absence de mécanisme de sécurité; pales à rotation rapide; tapis roulants; terrain accidenté ou boueux	Blessure grave ou décès provoqué par une collision de véhicules ou le retournement d'un tracteur; perte d'un doigt ou d'un membre pour s'être trop approché d'un mécanisme en mouvement; chute dans ou sur une machine
Travail à l'extérieur en général	Exposition à des conditions météorologiques extrêmes; soleil; insectes; animaux sauvages; parasites; absence d'eau potable	Gelures, coups de soleil et autres stress thermiques; déshydratation; morsures de serpents et autres; malaria et maladies transmises par les moustiques; maladie contractée en buvant de l'eau stagnante ou polluée

Les données probantes

Dans l'agriculture, la majeure partie des recherches récentes a porté sur les impacts sur la santé de l'exposition aux pesticides. Les empoisonnements par pesticide sont sous-évalués car, souvent, les exploitants agricoles (et les personnels de santé) ne reconnaissent pas les symptômes. Les données probantes dont nous disposons effectivement proviennent pour l'essentiel des systèmes de surveillance nationaux de nations industrialisées. Mais il est choquant de constater que, alors que les pays en développement n'utilisent que 25 pour cent des pesticides dans le monde, on estime qu'ils totalisent 99 pour cent des décès imputables aux pesticides³⁹, ce qui montre que la méconnaissance des modalités correctes d'utilisation est un facteur essentiel.

Une étude de surveillance conduite dans sept pays d'Amérique latine donne une indication de la mesure de cette sous-évaluation. En 2000, cette étude a signalé 816 cas d'empoisonnement confirmés (5,7 pour 100 000 habitants) ayant entraîné 27 décès (0,2 pour 100 000 habitants) chez des enfants âgés de moins de 15 ans. Toutefois, une majorité des cas effectifs n'a pas été détectée⁴⁰. Une autre étude de surveillance latino-américaine a estimé, en extrapolant le nombre de cas pour tenir compte de la sous-évaluation, que plus de 18 000 cas d'empoisonnements graves par pesticide sont survenus en dix ans chez des enfants âgés de 5 à 14 ans⁴¹. L'Agence de protection de l'environnement des Etats-Unis signale que 10 000 à 20 000 cas d'empoisonnements par pesticide diagnostiqués par un médecin surviennent chaque année chez des travailleurs agricoles aux Etats-Unis⁴²; elle précise toutefois que ce nombre ne représente qu'une petite partie du nombre réel d'empoisonnements par pesticide⁴³. Une autre étude conduite aux Etats-Unis sur les jeunes travailleurs en particulier a trouvé, sur une période de dix ans, 531 empoisonnements graves par pesticide imputables au travail, dont près d'un quart touchait des jeunes de moins de 13 ans. L'incidence par an chez les enfants âgés de 15 à 17 ans employés dans l'agriculture était de 196,9 par milliard d'heures travaillées; contre un taux de 7,0 par milliard d'heures travaillées chez les jeunes employés dans d'autres secteurs. L'étude concluait que le risque d'empoisonnement par pesticide imputable au travail était plus élevé pour les travailleurs jeunes que pour les adultes⁴⁴.

Même si elle n'est pas bien documentée, l'exposition à faibles doses à un pesticide sur une longue période a été associée à des problèmes de santé chroniques chez les enfants, tels que des cancers et des problèmes de santé reproductive^{45, 46, 47}. L'exposition aux pesticides augmente le risque de cancer pendant l'enfance (une étude de cas-témoins conduite sur des enfants âgés de moins de 15 ans

³⁹ J. Jeyaratnam *et al.*: «Acute pesticide poisoning: A major global health problem», dans *World Health Statistics Quarterly* (2000), vol. 43, n° 3, pp. 139-144.

⁴⁰ S. Henao et M. Arbelaez: «Epidemiological situation of acute pesticide poisoning in the Central America Isthmus, 1992–2000», dans *Epidemiology Bulletin* (2002), vol. 23, pp. 5-9.

⁴¹ M. Corriols et A. Aragón: «Child labour and acute pesticide poisoning in Nicaragua: Failure to comply with children's rights», dans *International Journal of Occupational and Environmental Health* (2010), vol. 16, n° 2, pp. 193-200.

⁴² Institut national de la santé et de la sécurité au travail (NIOSH): «Pesticide Illness & Injury Surveillance», article du 24 avril 2009.

⁴³ Indépendamment des obstacles que les travailleurs agricoles rencontrent pour avoir accès à tout type de soins médicaux, les travailleurs empoisonnés qui parviennent à accéder à des soins peuvent ne pas faire l'objet d'un bon diagnostic et les cas diagnostiqués peuvent ne pas être signalés aux systèmes de surveillance.

⁴⁴ G. Calvert *et al.*: «Acute pesticide-related illnesses among working youths, 1988–1999», dans *American Journal of Public Health* (2003), vol. 93, pp. 605-610.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ X. Ma *et al.*: «Critical windows of exposure to household pesticides and risk of childhood leukemia», dans *Environmental Health Perspectives* (2002), vol. 100, p. 955.

⁴⁷ J.L. Daniels *et al.*: «Residential pesticide exposure and neuroblastoma», dans *Epidemiology* (2001), vol. 12, p. 20.

a découvert que les probabilités de sarcome des tissus mous⁴⁸ étaient quatre fois plus élevées et celles de développer une leucémie près de trois fois plus élevées), de même qu'un risque accru de développer un cancer à un stade ultérieur de la vie⁴⁹. Des dommages sur la santé reproductive ont été démontrés, par exemple par une enquête transversale chez de jeunes travailleurs garçons périodiquement exposés à l'insecticide Endosulfan, qui souffraient de complications dans leur développement sexuel, notamment une production de testostérone inadéquate et des retards à atteindre la maturité sexuelle par rapport à un groupe de cas-témoins de garçons qui n'étaient pas exposés⁵⁰.

Certaines études sont particulièrement inquiétantes car elles montrent que le développement neurologique des jeunes est affecté par l'exposition aux pesticides. Un système nerveux endommagé peut être à l'origine d'une intelligence plus faible et de troubles du comportement plus tard dans la vie⁵¹. C'est ce qu'a démontré une enquête transversale portant sur des jeunes travailleurs au Brésil, en constatant que ceux exposés à des pesticides organophosphorés présentaient des déficits moteurs et de l'attention non négligeables. Le risque le plus élevé concernait la catégorie des plus jeunes âgés de 10 et 11 ans⁵². Une autre enquête transversale réalisée dans l'industrie cotonnière, qui a comparé un groupe d'enfants utilisant des pesticides et un groupe témoin d'enfants du même âge et ayant le même niveau d'instruction mais ne travaillant pas, a montré que ceux qui employaient des pesticides souffraient d'un plus grand nombre de troubles neurocomportementaux, par ex. de vision floue, graves vertiges, maux de tête, difficultés de concentration, troubles de la mémoire, difficultés de compréhension, état dépressif, irritabilité et torpeur⁵³.

Les pesticides ne sont pas seuls à pouvoir représenter de tels risques. Une étude de terrain sur le travail des enfants réalisée dans les plantations de tabac a signalé que des enfants âgés de 5 ans à peine souffraient de la maladie du tabac vert, une forme d'empoisonnement causée par l'absorption par la peau de la nicotine des feuilles de tabac. Dans des conditions d'humidité, les travailleurs enfants peuvent absorber jusqu'à 54 milligrammes de nicotine dissoute par jour, soit l'équivalent de 50 cigarettes fumées^{54, 55}.

En termes de blessures, les recherches montrent que l'agriculture présente un danger particulier pour les jeunes travailleurs (encadré 5.1). Les résultats donnés ci-après sont tirés d'un échantillon d'études. Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 2, on trouvait 4,4 fois plus de blessures mortelles dans l'agriculture chez les jeunes travailleurs âgés de 15 à 17 ans que chez les jeunes du même groupe d'âge travaillant dans d'autres secteurs (données des Etats-Unis pour l'année 2000)⁵⁶. Entre 2004 et 2008, plus de 40 enfants de moins de 18 ans sont morts de lésions

⁴⁸ Les sarcomes des tissus mous sont des tumeurs malignes (cancéreuses) qui se développent dans les tissus qui relient, soutiennent ou entourent d'autres structures et organes du corps tels que les muscles, tendons, graisses, nerfs ou les vaisseaux sanguins.

⁴⁹ S.H. Zahm et M.H. Ward: «Pesticides and childhood cancer», dans *Environmental Health Perspectives* (1998), vol. 106, suppl. 3, pp. 893-908.

⁵⁰ H. Saiyed *et al.*: «Effect of endosulfan on male reproductive development», dans *Environmental Health Perspectives* (2003), vol. 111, n° 16, pp. 1958-1962.

⁵¹ L. Rosenstock *et al.* (The Pesticide Health Effects Study Group): «Chronic central nervous system effects of acute organophosphate pesticide intoxication», dans *Lancet* (1991), vol. 338, n° 8761, pp. 223-227.

⁵² D.A. Eckerman *et al.*: «Age related effects of pesticide exposure on neurobehavioral performance of adolescent farm workers in Brazil», dans *Neurotoxicology and Teratology* (2007), vol. 29, n° 1, pp. 164-175.

⁵³ G.M. Abdel Rasoul *et al.*: «Effects of occupational pesticide exposure on children applying pesticides», dans *Neurotoxicology* (2008), vol. 29, n° 5, pp. 833-888.

⁵⁴ Plan Malawi: préface de *Hard work, long hours, and little pay* (Lilongwe, Malawi, 2008). Note: les teneurs moyennes en nicotine par cigarette varient en fonction de la marque et du pays; les teneurs moyennes les plus courantes allant de 0,6 à 1,5 mg par cigarette.

⁵⁵ T. A. Arcury *et al.*: «The incidence of green tobacco sickness among Latino farmworkers», dans *Journal of Occupational and Environmental Medicine* (2001), vol. 43, n° 7, pp. 601-609.

⁵⁶ Département du travail des Etats-Unis, Bureau des statistiques du travail: *Report on the youth labor force* (2000), p. 58.

Encadré 5.1

«Des enfants qui coupent du chou vert et du chou vert frisé dans le sud-est du Michigan nous ont montré à travers leurs gants les dernières entailles qu'ils se sont faites. Robert L. [16 ans], dont les mains sont lacérées de cicatrices... travaillait avec un couteau de 15 centimètres. 'C'est forcé qu'on se coupe', nous a-t-il dit. Andrea C. [17 ans] nous a montré des blessures toutes fraîches en disant '... parfois, on va vraiment vite et on ne fait pas attention et... ah !'»

«...[Quand j'ai eu 12 ans], on m'a donné mon premier couteau. Je n'arrêtais pas de me couper. Chaque semaine, j'avais une nouvelle cicatrice. Mes mains ont beaucoup de choses à raconter.' (Jose M., 17 ans, Saline, Michigan, 24 août 2009)»

Source: Human Rights Watch: *Fields of peril: Child labor in US agriculture*, chapitre VII (New York, 2010).

imputables au travail dans la production agricole – soit 27 pour cent de tous les cas de décès d'enfants sur le lieu de travail (données en provenance des Etats-Unis)⁵⁷. En Europe également, le secteur agricole enregistre la plus forte proportion d'accidents mortels chez les jeunes qui travaillent, et le nombre de blessures (mortelles et non mortelles) imputables au travail agricole était supérieur dans les exploitations employant moins de dix personnes⁵⁸, qui sont les plus susceptibles d'être des exploitations agricoles familiales.

Si elles ne sont pas mortelles, les blessures dans l'agriculture entraînent trop souvent des handicaps permanents chez des jeunes, ce qui est préjudiciable à la fois pour leur propre productivité et pour la productivité future de la société⁵⁹. Les données européennes indiquent que les taux d'accident baissent à l'heure actuelle plus lentement chez les jeunes travailleurs que chez les autres groupes d'âge. En France, par exemple, les jeunes travailleurs comptaient pour 36 pour cent de tous les accidents dans le secteur agricole, chiffre demeuré inchangé de 2000 à 2003⁶⁰.

Les données probantes en provenance d'autres régions du monde montrent elles aussi que les enfants et les jeunes qui travaillent dans l'agriculture courent des risques importants d'accidents et de blessures imputables au travail. Des données provenant d'une étude à grande échelle réalisée aux Philippines ont fait apparaître que les enfants qui travaillent dans l'agriculture ont cinq fois plus de risques d'être gravement blessés que les enfants travaillant dans n'importe quel autre secteur d'activité⁶¹. En Pologne, une étude de cohorte prospective a découvert que la majorité des travailleurs agricoles âgés de 12 à 14 ans exécutait des tâches considérées comme dangereuses ou risquées par les normes de santé nationales, ce qui se traduisait par un taux d'environ 14 pour cent de blessés^{62,63}. Et, même si les accidents et les produits chimiques constituent probablement la part la plus importante des risques pour la santé, il importe de ne pas perdre de vue les dangers

⁵⁷ Institut national de la santé et de la sécurité au travail (NIOSH): *Child fact sheet on agriculture and injuries*, rapport annuel (Washington, DC, 2008).

⁵⁸ Institute for Occupational Safety and Health (IOSH): *OSH in figures: Young workers – Facts and figures*, élaboré pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (Bruxelles, 2006), p. 144.

⁵⁹ R. Belville *et al.*: «Occupational injuries among working adolescents in New York State», dans *Journal of the American Medical Association* (1993), vol. 269, n° 21, p. 2760.

⁶⁰ Institute for Occupational Safety and Health (IOSH), *op. cit.*

⁶¹ C. Libao Castro: *Child sakadas in Philippine agriculture: Researching injury hazards for working children in the context of international labour standards and United States foreign policy*, thèse de doctorat (Washington, DC, George Washington University, 2007).

⁶² Une étude de cohorte prospective porte sur un groupe de personnes inscrites dont elle observe certains résultats pendant une durée donnée: par exemple le développement d'une maladie ou leur état de santé pendant toute la durée de l'étude, en reliant ces éléments à d'autres facteurs, tels qu'un facteur de risque ou de protection présumé.

⁶³ S. Lachowski: «Engagement of children in agricultural work activities: Scale and consequences of the phenomenon», dans *Annals of Agricultural and Environmental Medicine* (2009), vol. 16, n° 1, pp. 129-135.

chroniques tels que le stress et le bruit. Ainsi, par exemple, une étude de cohorte prospective portant sur des jeunes travaillant dans des exploitations agricoles aux États-Unis a constaté que l'exposition à des machines bruyantes pendant plus de huit ans avait entraîné une perte auditive chez plus d'un tiers des enfants travailleurs⁶⁴.

En résumé, ces données nous incitent à conclure que, du fait des nombreuses activités et situations dangereuses rencontrées dans l'agriculture, procéder à des évaluations minutieuses des risques tenant compte des sexospécificités serait un bon moyen de mieux comprendre ces risques et d'identifier des solutions plus sûres pouvant bénéficier à la fois aux adultes et aux enfants. Une meilleure réglementation de la sécurité et de la santé au travail dans l'agriculture (notamment par la ratification et l'application de la convention n° 184) et son application au niveau national sont essentielles pour éliminer certains des dangers qui menacent les enfants dans l'agriculture. En outre, des campagnes de sensibilisation atteignant les zones rurales et ciblant des risques spécifiques, tels que la mauvaise utilisation des pesticides et du matériel lourd, pourraient avoir un impact substantiel sur les taux de travail dangereux des enfants dans l'agriculture.

➤ La pêche et l'aquaculture

La pêche désigne la récolte de poissons à l'état sauvage, tandis que l'aquaculture désigne la production intérieure de poissons, d'algues et d'autres organismes aquatiques. La pêche englobe des types de travaux très divers – allant des opérations de pêche industrielle intensive en mer à la pêche à ligne de loisir dans une rivière locale. Les enfants sont rarement mis à contribution dans la première. À l'instar de l'agriculture, la pêche est souvent une activité commerciale à laquelle participe toute la famille, les enfants travaillant auprès de leurs parents.

Le cadre général, les dangers

La pêche englobe toute une série de tâches qui vont des travaux dangereux aux travaux légers convenant à des enfants dans certaines conditions. À terre, on trouve les travaux dans les ports tels que la remontée des filets et des casiers à poissons, la réparation des filets, l'entretien des bateaux et le nettoyage et la transformation du poisson (par ex. fumage, séchage). Sur l'eau, on trouve les travaux de base de l'équipage, le halage des filets, la pêche à la ligne et la plongée sous-marine. Les enfants se retrouvent dans toutes ces activités. Celles-ci peuvent aller de pair avec de longues heures de travail, des températures extrêmes et des conditions météorologiques très dures. On trouve un plus grand nombre de filles dans les travaux post-récolte, alors que les garçons sont chargés de la plupart des travaux liés à la capture du poisson. Cette division du travail en fonction du sexe est tout spécialement prononcée dans le secteur de la pêche, où risques et dangers ont donc tendance à être différents pour les filles et pour les garçons. L'évaluation des risques dans ce secteur exige donc que l'on porte une attention particulière aux considérations d'ordre sexospécifique.

Pour donner une idée de l'importance du travail des enfants dans la pêche, on a constaté que, dans un pays africain, des enfants âgés de moins de 15 ans représentaient un tiers de la main-d'œuvre travaillant dans les pêches de capture, la construction et la réparation de bateaux, et la transformation et la commercialisation du poisson⁶⁵.

Certaines des pratiques les plus dangereuses dans lesquelles sont engagés des enfants consistent à : sauter du bateau la nuit pour placer des filets; travailler 10 à 12 heures par jour en plein soleil sans protection; et rester vivre en mer plusieurs semaines d'affilée à travailler sur des petites plateformes de pêche implantées à plusieurs kilomètres de la côte. Les enfants qui travaillent dans ce secteur peuvent être transpercés par des arêtes, des hameçons et des ailerons pointus;

⁶⁴ K. M. Renick *et al.*: «Hearing loss among Ohio farm youth: A comparison to a national sample», dans *American Journal of Industrial Medicine* (2009), vol. 52, n° 3, pp. 233-239.

⁶⁵ BIT: *Conditions de travail dans le secteur de la pêche. Normes d'ensemble (une convention complétée par une recommandation) sur le travail dans le secteur de la pêche*, rapport V (1) (Genève, 2003).

empoisonnés par des poissons ou des serpents de mer venimeux; pris au piège dans des filets ou lors de la remontée des treuils, lignes, pièges ou filets; ou heurtés par les hélices du gouvernail⁶⁶.

Tableau 5.2: Liste de tâches habituelles, dangers, blessures et conséquences potentielles sur la santé dans la pêche

Tâches	Dangers	Blessures et conséquences potentielles sur la santé
Trier, décharger et transporter les captures	Charges lourdes; grosses machines avec des éléments mobiles	Déformations articulaires et osseuses; ampoules aux mains et aux pieds; lacérations; lésions dorsales; blessures musculaires; amputation de doigts, d'orteils et de membres; perte auditive due au bruit
Cuisiner sur des navires de pêche	Lames acérées; poêles en mauvais état	Coupures; brûlures
Plonger pour pêcher diverses espèces aquatiques, pour dégager des filets accrochés ou pour faire peur aux poissons pour qu'ils entrent dans les filets	Eau profonde; poissons dangereux; hélices de bateau; filets de pêche; enchevêtrements	Noyade; hypoxie; maladie de décompression; emphysème; morsures ou piqûres de poissons; perte auditive après infections des oreilles ou changement rapide de pression
Pêcher à des cadences rapides; remonter le poisson sur le bateau	Charges lourdes; objets tranchants	Ampoules aux mains et aux pieds; lacérations; lésion dorsale; blessures musculaires; infection par la glaire ou le sang du poisson (empoisonnement)
Nettoyer des poissons et des fruits de mer; transformer; fumer ou vendre des poissons	Outils tranchants; passer de longues heures debout ou le dos courbé	Ampoules aux mains et aux pieds; lacérations; maux de dos et autres surcharges et troubles musculo-squelettiques; épuisement
Réparer des filets, des bateaux	Outils tranchants ou lourds	Ampoules aux mains et aux pieds; lacérations
Entretenir des exploitations aquacoles	Mélanges de produits pour lutter contre les maladies des poissons; pesticides (pour les parasites des poissons); moustiques	Blessures causées par des chutes; noyade; malaria ou dengue; empoisonnement au pesticide
Travailler sur les bateaux et sur l'eau en général	Promiscuité; eau profonde; eau froide; eau polluée; passerelles glissantes; fumées et autres émanations; matériel bruyant; manque d'eau potable; longues heures de travail	Noyade; hypothermie; nausées; claustrophobie; schistosomiase, ver de Guinée et maladies parasitaires analogues; fractures osseuses et blessures à la tête causées par des glissades; violences sexuelles ou psychologiques; épuisement; faim; déshydratation
Longues périodes en mer sur des bateaux ou des plateformes de pêche	Abus sexuels; intimidation; exposition et pressions ou incitation à avoir des comportements adultes	Maladies sexuellement transmissibles; alcoolisme; usage de drogue ou de tabac; diminution du sentiment de leur valeur personnelle

⁶⁶ P. Markkanen, *op. cit.*

Encadré 5.2

«J'ai 15 ans et j'ai quitté l'école à la fin du premier cycle du secondaire. Je vais à présent capturer des poissons en mer avec mon oncle. Il a un bateau de pêche mais pas assez de travailleurs et il m'a donc permis de travailler avec lui. Il me paye 500 000 VND par mois, qu'il donne directement à ma mère, et non à moi. Parfois, mon oncle me donne aussi quelques pièces de monnaie pour mes dépenses personnelles.

»Sur le bateau de mon oncle, nous sommes trois à travailler: mon oncle lui-même, son fils (âgé de 16 ans) et moi. Chaque soir à 10 h, il nous faut environ deux heures pour conduire le bateau en mer et trouver des endroits où jeter les filets (il faut à présent aller très loin pour pouvoir prendre du poisson). Quand nous avons trouvé un bon endroit, mon cousin et moi jetons les filets et, à l'aide d'une ficelle, nous agitions l'eau pour attirer les poissons dedans. Pour finir, nous relevons les filets. Ils sont très lourds et, si on ne fait pas attention, on se coupe facilement les doigts. Vers midi le lendemain, on regagne le rivage et on va dormir jusqu'en fin d'après-midi. Je dîne, regarde la TV ou vais quelque part jusqu'à 10 h; et je reprends alors mon travail jusqu'au lendemain. Mes seuls moments de libre, c'est quand la mer est trop mauvaise ou quand mon oncle doit s'occuper d'événements familiaux importants.

»... J'ai quitté l'école et je ne veux plus étudier. Je ne sais rien faire en dehors de la pêche. Ce que j'espère, c'est pouvoir un jour acheter mon propre bateau de pêche.»

Source: IPEC: *Working children situation in eight provinces/Cities of Viet Nam* (Hanoi, BIT, 2009).

Les données probantes

On dispose d'une quantité considérable de faits anecdotiques sur le travail des enfants dans la pêche (encadré 5.2) mais de peu de données précises en termes de chiffres et d'impacts sur la santé. Une étude minutieuse en provenance d'Afrique de l'Est a constaté que plus de 70 pour cent des enfants travaillant dans ce secteur avaient été blessés ou malades au cours des six mois précédents⁶⁷. Une étude comparative entre des enfants travaillant dans des pêcheries et un groupe témoin d'enfants ne travaillant pas a constaté que les pêcheurs avaient plus de problèmes de santé que les autres, tels que: lésions de la peau dues à des mycoses; plaies suppurantes; douleurs musculo-squelettiques; coupures graves; contusions; brûlures; conjonctivites; trachome et fibrose buccale sous-muqueuse. La plupart de ces enfants travaillaient plus de 10 heures par jour et plus de 95 pour cent d'entre eux se plaignaient de manquer de sommeil⁶⁸.

Les documents publiés décrivent certaines formes particulièrement pénibles de travail dangereux pour les enfants dans la pêche; mais ces formes demeurent plutôt localisées. En Asie du Sud-Est, on trouve par exemple le «muro-ami», dans lequel des enfants plongent à plusieurs mètres de profondeur pour effrayer les poissons et les pousser dans les filets; l'utilisation de cyanure pour faire sortir des récifs les poissons d'aquarium; et le «pa'aling», une forme de pêche utilisant l'air comprimé; des adolescents travaillent pendant de très longues périodes sur des plateformes de pêche implantées à plusieurs kilomètres en mer; et des larves de crevettes sont récoltées en aspirant de l'eau de mer par la bouche pour la recracher ensuite dans un récipient, ce qui entraîne des risques d'infections oculaires, dermatologiques et intestinales dues à la pollution de l'eau dans les estuaires où ce mode de pêche est pratiqué⁶⁹.

⁶⁷ E.J. Walakira: «Child labour in fisheries and aquaculture in East Africa: With a deeper insight into the Uganda case», présentation à l'atelier de la FAO sur le travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture (Rome, 14-16 avril 2010).

⁶⁸ P. Markkanen, *op. cit.*

⁶⁹ U. Halim: «Child labour in fishery and aquaculture: Need for a perspective – in the light of experiences from India», présentation à l'atelier de la FAO sur le travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture (Rome, 14-16 avril 2010).

› Le travail domestique

Les Etats Membres de l'OIT envisagent actuellement l'adoption d'une norme internationale sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. D'après le texte du (des) projet(s) d'instrument(s) qui servira de base à la seconde et dernière discussion à la Conférence internationale du Travail de 2011, le travail domestique est défini comme un travail effectué au sein de ou pour un ménage; et un travailleur domestique est toute personne exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail⁷⁰.

Dans ce contexte, le travail domestique des enfants peut être défini comme tous les travaux domestiques effectués au domicile d'une tierce personne par un enfant n'ayant pas atteint l'âge minimum légal requis pour le travail ou l'emploi ou par un enfant ayant atteint l'âge minimum légal mais ayant moins de 18 ans, dans des conditions dangereuses ou proches de l'esclavage, auquel cas il peut être considéré comme l'une des pires formes de travail des enfants. Les conventions n° 138 et n° 182 concernent toutes deux le travail domestique des enfants.

Dans de nombreuses cultures, le travail domestique des enfants est vu de manière positive et considéré comme un type de travail protégé. Il en va particulièrement ainsi pour les filles, la maison étant perçue comme un lieu de travail sûr et positif pour elles, un prolongement naturel du rôle traditionnel des femmes consistant à s'occuper d'un ménage et de ses membres, et qui fait partie de l'apprentissage d'une fille en vue de l'âge adulte et du mariage. Il importe toutefois de se rappeler qu'un pourcentage substantiel des travailleurs domestiques enfants sont des garçons, en particulier dans certains types de travaux, tels que le jardinage et le ramassage du bois.

En fait, le travail domestique n'est pas toujours reconnu comme une forme d'activité économique. Il devient donc ainsi une forme de travail invisible sur les plans social, économique et statistique; et ce d'autant plus dans le cas du travail domestique effectué par des enfants. Dès lors, les institutions se montrent très largement réticentes à traiter le problème par des politiques et législations spécifiques. Cela explique aussi, dans certains cas, l'ignorance ou la négligence des dangers auxquels un enfant peut éventuellement être exposé.

Le travail domestique des enfants a de multiples causes. Parmi les facteurs exogènes, on a notamment la pauvreté et sa féminisation, les discriminations engendrées par un statut social peu élevé ou une origine ethnique donnée, les déplacements et migrations, le manque d'instruction et l'absence d'autres possibilités d'emploi. Les facteurs endogènes comprennent quant à eux l'incertitude économique et diverses opinions couramment partagées selon lesquelles le travail domestique pourra offrir de meilleures conditions de vie et d'éducation (en particulier aux jeunes enfants venant de zones rurales), ce qui ouvrira ensuite d'autres possibilités. Avec le taux d'activité croissant des femmes, on assiste à une augmentation de la demande de travail domestique bon marché des enfants.

Le cadre général

Les statistiques sur le travail domestique des enfants sont limitées du fait de la nature occulte du travail. La forte proportion de relations de travail informelles et non déclarées est à l'origine de communications d'informations sous-évaluées. Toutefois, le BIT a récemment procédé à un travail statistique pour produire une nouvelle estimation du travail domestique des enfants au niveau mondial. Il semble ainsi que, sur l'ensemble du globe, le travail domestique emploie au moins 15,5 millions d'enfants. Plus de la moitié d'entre eux, soit environ 8,1 millions, sont affectés à des travaux dangereux. Il convient toutefois de noter qu'il s'agit là d'une estimation extrêmement prudente dans la mesure où ce chiffre ne tient pas compte des situations dans lesquelles des enfants effectuent des travaux domestiques dans des conditions proches de l'esclavage ou dans le cadre d'un système de servitude pour dettes.

⁷⁰ BIT: *Travail décent pour les travailleurs domestiques*, rapport IV (2B), quatrième question à l'ordre du jour, article 1 a) et b), 100^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 2011).

Tableau 5.3: Liste de tâches habituelles, dangers, blessures et conséquences potentielles sur la santé dans le travail domestique

Tâches	Dangers	Blessures et conséquences potentielles sur la santé
Cuisiner, nettoyer, repasser et autres tâches ménagères	Lames tranchantes; poêles brûlantes; fourneaux et autres outils en mauvais état; produits chimiques toxiques	Coupures; brûlures; éruptions cutanées et autres formes de dermatose; lésions ergonomiques
Jardinage	Objets pointus; charges lourdes; température extérieure élevée; insectes venimeux; pesticides et engrais toxiques	Coupures; douleurs dorsales et musculaires; coup de chaleur; coup de soleil; déshydratation; piqûres d'insectes et morsures d'animaux; effets sur le développement et le système neurologique
Aller chercher du combustible, de l'eau, des courses	Charges lourdes; circulation automobile et autres dangers urbains; longues distances à pied	Douleurs dorsales et musculaires; blessure causée par un accident de la circulation ou un acte de violence urbaine; harcèlement
Toutes les tâches hors de la vision du public	Nourriture et hébergement inappropriés; longues heures de travail; pas de respect de la vie privée; violences physiques, verbales et sexuelles; traitement humiliant ou dégradant	Epuisement; faim; dépression; troubles du comportement; tendances suicidaires; contusions; brûlures et autres lésions provoquées par des violences
Toutes les tâches effectuées en travaillant seul(e)	Isolement; séparation d'avec la famille et les camarades	Perturbations du développement psychologique, social et intellectuel

Les dangers

Les dangers les plus courants sont les longues heures de travail, source de fatigue; l'absence de contrôle public, qui peut laisser la place à des possibilités d'exploitation sexuelle; et l'isolement, qui freine le développement social et intellectuel normal. De plus, le service domestique implique souvent de lourdes charges à porter (le linge, l'eau, les enfants); l'exposition à des feux ou à des fourneaux brûlants; la manipulation de produits chimiques ménagers et l'utilisation de couteaux tranchants; de même que la privation d'éducation. Le travail domestique des enfants n'a été mis en avant que tout récemment dans le débat international, comme constituant potentiellement l'une des formes les plus largement répandues du travail des enfants. Etant donné le très jeune âge d'une partie de ces enfants, des filles pour la plupart, certaines tâches telles que chercher de l'eau ou allumer un fourneau, qui peuvent sembler banales dans des nations plus favorisées, peuvent dans un pays pauvre s'avérer à la fois pénibles et dangereuses.

Ces dangers doivent également être vus en association avec le refus des droits fondamentaux reconnus aux enfants, tels que le droit d'avoir accès à l'éducation et aux soins de santé, le droit au repos et aux loisirs et le droit d'être élevés par leurs parents et d'entretenir régulièrement des contacts avec leurs parents et leurs camarades (Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant). Ces éléments peuvent avoir un impact physique, psychologique et moral irréversible sur le développement, la santé et le bien-être des enfants.

Les données probantes

Du fait des difficultés à évaluer le travail des enfants à l'intérieur des maisons, le travail domestique est un secteur pour lequel on manque de données précises concernant les effets du travail

sur la santé. Ainsi, par exemple, même si des études montrent que le manque de sommeil entraîne de nombreux problèmes pour le développement de l'enfant, allant de la dépression et des troubles du comportement aux maladies chroniques⁷¹, et même si, dans de nombreux pays, des enfants relatent qu'ils travaillent plus de douze heures par jour, voire jusqu'à seize heures par jour dans certains cas, sept jours par semaine (les enfants vivant au domicile de leurs employeurs peuvent être sollicités à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, avec peu ou pas de séparation entre le temps de travail et de repos)⁷², nous ne disposons d'aucune donnée montrant les effets de la privation de sommeil sur la santé des enfants domestiques.

Une enquête sur les enfants domestiques conduite par l'IPEC au Vietnam a révélé que 36 pour cent avaient été malades ou blessés pendant leur service, le pourcentage le plus élevé étant enregistré chez les plus jeunes (âgés de 9 à 14 ans). Les maladies fréquemment mentionnées par ces enfants domestiques étaient la toux et les problèmes respiratoires, les maux de tête, les douleurs dorsales et les blessures⁷³.

Une grande étude transversale menée sur plus de 3 000 enfants âgés de 10 à 17 ans a constaté que les enfants astreints au travail domestique souffraient plus que ceux employés dans d'autres secteurs de douleurs musculo-squelettiques, liées à de mauvaises postures et à un travail physique pénible et monotone⁷⁴. Il s'agit d'un problème inquiétant. On sait en effet que les lésions musculaires et osseuses pendant l'enfance peuvent perturber le bon développement de l'organisme et que certaines blessures aux plaques de croissance au cours de l'adolescence peuvent être à l'origine d'un certain nombre de problèmes orthopédiques sur le long terme, notamment d'écarts de longueur entre les membres⁷⁵.

Outre les blessures, accidents et maladies, des données probantes font apparaître qu'un nombre disproportionné d'enfants domestiques sont victimes de divers types d'abus. En 2006, une étude réalisée au Bangladesh a montré que près de 70 pour cent des enfants domestiques subissaient des violences physiques et étaient systématiquement battus, soit pour qu'ils fassent preuve de respect, soit pour les punir lorsqu'ils étaient jugés trop lents ou peu coopératifs. Près de la moitié des violences physiques entraînaient des lésions physiques mais très peu d'enfants recevaient des soins médicaux⁷⁶. Une enquête conduite en Amérique latine sur les filles domestiques a révélé que, en moyenne, plus de 66 pour cent d'entre elles étaient victimes de violences physiques ou psychologiques et que la menace d'avances sexuelles de la part de leurs employeurs était constamment présente⁷⁷. Une enquête réalisée sur des enfants soumis à une exploitation sexuelle commerciale a constaté que 25 pour cent de ces enfants étaient d'anciennes enfants domestiques qui s'étaient enfuies après avoir été victimes d'abus ou qui, devenues enceintes, avaient été jetées dehors par la famille qui les employait⁷⁸.

Une étude transversale portant sur 3 139 enfants et adolescents a mis en évidence un lien particulier entre le service domestique et les problèmes du comportement, ces derniers étant 2,7 fois plus importants chez les jeunes qui travaillaient que chez ceux qui ne travaillaient pas⁷⁹. Une

⁷¹ M. A. Stein *et al.*: «Sleep and behavior problems in school-aged children», dans *Pediatrics* (2001), vol. 107, n° 4, p. E60.

⁷² IPEC: *Note d'information sur les aspects dangereux du travail domestique des enfants* (Genève, BIT, 2007).

⁷³ IPEC: *Survey report: Child domestic workers in Ho Chi Minh city* (Hanoi, BIT, 2006).

⁷⁴ A. G. Fassa *et al.*: «Child labour and musculoskeletal disorders: The Pelotas (Brazil) epidemiological survey», dans *Public Health Reports* (2005), vol. 120, n° 6, pp. 665-673.

⁷⁵ T. Morse *et al.*, *op. cit.*

⁷⁶ Save the Children: *Abuse among child domestic workers: A research study in West Bengal* (Calcutta, 2006).

⁷⁷ IPEC: *El Salvador: Trabajo infantil doméstico: Una evaluación rápida* (Genève, BIT, 2002).

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ L. A. Benvegnu *et al.*: «Work and behavioural problems in children and adolescents», dans *International Journal of Epidemiology* (2005), vol. 34, n° 6, pp. 1417-1424.

autre enquête transversale portant sur 2 400 enfants âgés de 8 à 15 ans a constaté que les enfants domestiques souffraient d'un plus grand nombre de troubles psychiques (phobie, énurésie et angoisse de la séparation) que les enfants qui ne travaillaient pas et que ceux qui travaillaient dans d'autres secteurs. Ces troubles étaient imputés au manque de liberté personnelle, aux longues heures de travail et aux situations d'abus⁸⁰.

Note sur les tâches ménagères dangereuses

En dehors du travail domestique tel que défini plus haut (services au domicile d'une tierce partie), les enfants effectuent par ailleurs souvent des tâches ménagères dans leur propre foyer ou pour leur propre famille. Les enquêtes sur la population active n'appellent pas ces tâches du «travail domestique» mais des «services domestiques non rémunérés» qui, en principe, ne constituent pas une activité économique. Toutefois, lorsque de tels services sont fournis par une personne âgée de moins de 18 ans de longues heures durant dans un environnement malsain impliquant des équipements dangereux ou de lourdes charges, dans des endroits dangereux, etc., ils peuvent être considérés comme des «services dangereux non rémunérés aux ménages» et relèvent alors du travail des enfants. Pour déterminer ce qui constitue de «longues heures», il importe de prendre en considération les effets combinés que ces tâches, qui s'ajoutent éventuellement à d'autres activités, peuvent avoir sur l'éducation d'un enfant⁸¹.

› La manufacture

La diversité des industries manufacturières qui emploient des enfants peut paraître à certains vraiment surprenante. On les trouve aussi bien dans les secteurs formel et informel, dans les grandes et les petites entreprises, dans les grandes usines de confection et dans les ateliers à domicile travaillant à la pièce ou dans les artisanats traditionnels. De nombreuses législations nationales relatives à la sécurité et à la santé au travail dans l'économie formelle ne s'appliquent ni aux microentreprises ni au travail à domicile et, dans certains pays, il est interdit aux inspecteurs du travail de contrôler ces activités.

Le cadre général, les dangers

Il est possible que les industries manufacturières regroupent à elles seules jusqu'à 7 pour cent (environ 14 millions) des enfants qui travaillent, estimés à 215 millions⁸². En faisant parfois la une des médias, certains cas d'exploitation abusive du travail des enfants dans des usines appartenant ou affiliées à des sociétés multinationales peuvent alerter l'opinion publique. Mais ces reportages donnent en réalité une idée fausse de l'étendue réelle du problème. En effet, on trouve souvent les conditions les plus dangereuses dans les milliers d'activités plus petites – les fournisseurs des fournisseurs et les fournisseurs des marchés locaux. Dans bien des cas, les enfants travaillent à la maison à côté d'un parent ou d'un tuteur qui travaille à domicile.

Les données probantes

Les industries manufacturières représentent un secteur pour lequel nous disposons d'études de grande qualité. L'une d'elles, qui portait sur un échantillon de plus de 3 000 enfants, a constaté que les enfants qui travaillaient dans ces industries avaient plus de 30 pour cent de risques de

⁸⁰ A. Alem *et al.*: «Child labor and childhood behavioral and mental health problems in Ethiopia», dans *Ethiopian Journal of Health Development* (2006), vol. 20, n° 2, pp. 119-126.

⁸¹ *Résolution II, Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*, adoptée par la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, nov. et déc. 2008, pp. 13, 36 et 37.

⁸² IPEC, *op. cit.*

Tableau 5.4: Liste de tâches habituelles, dangers, blessures et conséquences potentielles sur la santé dans la manufacture

Tâches	Dangers	Blessures et conséquences potentielles sur la santé
<i>Textile:</i> teinture; tissage; couture; broderie; nettoyage	Teintures nocives; mauvaises postures; mouvements répétitifs; outils tranchants; travail de près	Déformations des doigts et arthrite prématurée; position gênante pour le cou, l'épaule et d'autres muscles; perte de vision; éruptions cutanées; lésions aux ongles et autres dermatoses; difficultés respiratoires; byssinose
<i>Cuir:</i> ébouillage; tannage; couture; nettoyage	Teintures nocives; solvants et autres produits chimiques; fumées; outils tranchants	Empoisonnement chimique; lésions pulmonaires; asthme; bronchites; éruptions cutanées; cancer de la vessie; empoisonnement à l'anthrax
<i>Chaussure:</i> fabrication et réparation de chaussures	Solvants dangereux; adhésifs et autres produits chimiques; outils tranchants	Cancers du nez, des sinus, du larynx, du poumon, et de la vésicule biliaire; troubles hématologiques; troubles neurologiques; troubles dermatologiques tels que vitiligo professionnel; problèmes musculo-squelettiques tels que syndrome du canal carpien
<i>Artisanats:</i> fabrication de bijoux; travail de la pierre; travail du bois	Mauvaises postures; mouvements répétitifs; travail de près; poussière; outils tranchants	Déformations des doigts et arthrite prématurées; position gênante pour le cou, l'épaule et d'autres muscles; perte de vision; maladies pulmonaires telles que: asthme, bronchite, silicose, tuberculose, ou cancer causé par l'inhalation de fines particules ou de produits chimiques toxiques; empoisonnement au plomb

souffrir de divers types de douleurs, en particulier dorsales, que les enfants qui ne travaillaient pas, même après avoir pris en considération les pratiques sportives et les tâches ménagères⁸³.

Une autre enquête soigneusement conçue a constaté que des enfants travaillant à temps complet dans de petits ateliers de transformation étaient fréquemment victimes de violences et se plaignaient de deux à trois fois plus de problèmes de santé (95 pour cent avaient signalé des problèmes dermatologiques, oculaires et auditifs au cours des deux dernières semaines), étaient sept fois plus susceptibles d'avoir d'importants problèmes de peau et quatre fois plus susceptibles d'être blessés que leurs homologues ne travaillant pas⁸⁴.

Les entreprises manufacturières ont souvent sur place des substances toxiques, par exemple des solvants organiques utilisés dans la fabrication du mobilier, la cordonnerie et la réparation automobile. Une étude transversale a constaté que, par rapport aux groupes témoins, des enfants travailleurs exposés à des solvants obtenaient des résultats nettement moins bons que les groupes de contrôle aux tests neurocomportementaux, de dextérité motrice et de mémoire; montraient des pertes de concentration et de mémoire; se plaignaient plus souvent de maux de tête; et étaient dans l'ensemble plus irritables, plus en colère et plus désorientés⁸⁵. L'étude concluait que

⁸³ A. G. Fassa *et al.*, *op. cit.*

⁸⁴ I. A. Nuwayhid *et al.*: «Health of children working in small urban industrial shops», dans *Occupational and Environmental Medicine* (2005), vol. 62, n° 2, pp. 86-94.

⁸⁵ B. Saddik *et al.*: «Evidence of neurotoxicity in working children in Lebanon», dans *Neurotoxicology* (2003), vol. 24, n° 4 et 5, pp. 733-739.

les enfants travailleurs exposés à des solvants avaient un risque très élevé de développer à long terme des troubles neurocomportementaux⁸⁶.

Une évaluation transversale portant sur des enfants travaillant dans la fabrication de céramiques a révélé que les enfants travailleurs présentaient de fortes concentrations sanguines de plomb. Chez dix de ces enfants, âgés de 6 à 15 ans, ces concentrations étaient supérieures à 60 µg/dl chez ceux qui travaillaient depuis trois mois ou plus – ce qui n’a rien d’étonnant puisque des enfants à peine âgés de 6 ans étaient chargés de vernir la céramique avec des sels de plomb provenant de batteries fondues⁸⁷.

Le tannage du cuir est un autre type de travail qui présente des risques si nombreux qu’il est susceptible d’être dangereux dans tous ses aspects. Une étude portant sur des enfants travaillant dans la tannerie a montré que 80 pour cent d’entre eux se plaignaient de troubles du sommeil; plus de la moitié signalaient des blessures (chutes, accidents et brûlures chimiques); près de 30 pour cent souffraient d’aigreurs d’estomac, un état très grave causé par l’ingestion involontaire de produits chimiques nocifs, en particulier de composés acides; et 6,3 pour cent des enfants qui travaillaient (mais aucun de ceux qui ne travaillaient pas) déclaraient souffrir d’énurésie, signe de stress psychosocial⁸⁸.

Une autre étude a évalué l’état de santé de 40 garçons âgés de 7 à 14 ans qui travaillaient dans des tanneries. Par rapport à leurs camarades ne travaillant pas, les enfants travailleurs étaient nettement plus nombreux à souffrir de douleurs importantes dans le dos et les chevilles, de vertiges et de fourmillements douloureux dans les mains, probablement causés par la manipulation de produits chimiques⁸⁹.

En 2007, l’examen des documents publiés évaluant la relation entre l’exposition à la sciure de cuir et le cancer du nez a révélé que, sur cinq études de cas témoins, quatre faisaient apparaître un risque élevé de cancer du nez et des sinus chez les travailleurs des tanneries. Etant donné que les enfants et les adolescents sont à des stades critiques de leur développement, ils pourraient courir un risque important de développer des cancers liés aux dangers présents dans les tanneries⁹⁰.

En résumé, du fait de la largeur du spectre des industries manufacturières et des activités de réparation, il est impossible de se prononcer sur les risques relatifs de l’une de ces activités par rapport à une autre. Mais les études font ressortir que certaines d’entre elles – même si elles ne sont pas faciles à repérer – sont tellement dangereuses qu’elles exigent que l’on prenne des mesures immédiates. Rien ne saurait excuser (pas même la pauvreté et les faibles capacités de mise en œuvre) qu’il soit permis à des enfants de travailler avec du plomb.

› Le travail dans les mines et les carrières

Les travaux dans les mines et les carrières sont des activités dangereuses pour les enfants à tous égards (encadré 5.3). Etre introduits dans des galeries profondes si étroites qu’ils sont les seuls à pouvoir y pénétrer; transporter des charges plus lourdes qu’eux; rester assis des heures en plein

⁸⁶ B. Saddik *et al.*: «The effects of solvent exposure on memory and motor dexterity in working children», dans *Public Health Reports* (2005), vol. 120, n° 6, pp. 657-663.

⁸⁷ R. Harari et M.R. Cullen: «Childhood lead intoxication associated with manufacture of roof tiles and ceramics in the Ecuadorian Andes», dans *Archives of Environmental Health* (1995), vol. 50, n° 5, p. 393.

⁸⁸ S. Awan: *Hazards faced by young workers in textile, garments and leather goods sectors in Pakistan* (Lahore, Centre pour l’amélioration des conditions de travail et l’environnement, 2007).

⁸⁹ S. Mitra: «A study of the health conditions of child workers in a small scale leather industry in Calcutta», dans *British Journal of Industrial Medicine* (1993), vol. 50, pp. 938-940.

⁹⁰ V. Bonnetterre *et al.*: «Sino-nasal cancer and exposure to leather dust», dans *Occupational Medicine* (2007), vol. 57, pp. 438-443.

Encadré 5.3

«J'ai une sœur et trois frères plus âgés et deux frères plus jeunes. Seuls les plus jeunes sont allés à l'école. J'ai travaillé à la carrière, où je gagnais 30 roupies par jour. J'y travaillais toute la journée, du matin au soir. Je taillais des pierres au burin pour en faire de la blocaille, transportais des charges sur la tête et faisais plein d'autres tâches très pénibles. J'avais tout le temps des ampoules aux mains et aux pieds. Pas une journée ne se passait sans que je me fasse mal et que je pleure à cause de la douleur. Mon père me disait toujours d'arrêter de travailler, mais je ne voulais pas l'écouter.

«Un jour, les ampoules de mes mains me faisaient si mal et saignaient tellement que mon père m'a dit que je devais me reposer. J'ai dit OK et me suis arrêté toute une semaine. J'avais le sentiment que, si je restais sans travailler, cela causerait beaucoup de problèmes à ma famille et je m'inquiétais pour le revenu. Je me demandais: comment allons-nous survivre si je me repose?

«Avec mon ami au village, je suis allé chaque jour à des cours du soir. Il avait quitté l'école à la fin du primaire mais il suivait ces cours. J'étais un très bon élève et je réussissais mieux que lui dans les études. Mon professeur fut si impressionné qu'il m'envoya au camp, à Dhone. J'étais enfin délivré d'une vie de travail misérable où peiner à la tâche et se blesser sans cesse étaient les seules perspectives en vue.»

Source: B., 14 ans. Entretiens avec des enfants conduits par l'organisation partenaire de l'IPEC, Mamidipudi-Venkatarangaiya Fdn (MVF).

soleil; broyer des blocs de pierre pour les réduire en gravier pour les routes; demeurer accroupis toute la journée dans de l'eau sale; tamiser du sable pour trouver une pierre précieuse...

Les travaux dans les mines et les carrières sont physiquement dangereux du fait des charges lourdes et peu maniables, du travail exténuant, des structures souterraines instables, de la lourdeur des outils et des équipements, des poussières et produits chimiques toxiques et de l'exposition à des températures extrêmes. Le travail présente par ailleurs des risques de nature morale et psychologique, étant donné que les mines se trouvent souvent dans des régions reculées où la loi, l'école et les services sociaux sont inconnus, où le soutien de la famille et de la communauté peuvent ne pas exister et où l'instabilité des cycles économiques d'«expansion-récession» favorisent l'alcoolisme, l'usage de drogue et la prostitution.

Le cadre général, les dangers

Presque tous les enfants mineurs travaillent dans des mines artisanales à petite échelle. Ceux qui travaillent dans des carrières sont plus visibles – on les remarque souvent le long des routes ou à proximité des chantiers – et ils sont parmi les plus misérables⁹¹. Les enfants travaillent à l'extraction des pierres précieuses, de l'or, du charbon et des matériaux de construction: sable, argile et roche. Dès l'âge de 4-5 ans, ils commencent à «aider» et, à l'adolescence, ils effectuent des journées de travail complètes. Ils rencontrent les mêmes risques que les adultes – effondrements, chutes de roches, empoisonnement au mercure, asphyxie – mais leurs organismes et leur faculté d'appréciation étant encore en phase de développement, ils sont plus susceptibles de se blesser et aussi d'être victimes du mode de vie sans aucune règle que l'on trouve fréquemment dans les mines isolées⁹².

Les risques pour leur santé sont encore accrus par l'environnement dans lequel ils vivent, où le sol, l'eau et l'air peuvent être contaminés par du mercure toxique ou d'autres métaux lourds. L'eau potable, les services de santé et les écoles font souvent défaut, en particulier dans les zones d'extraction minière reculées. Mais, même lorsque des écoles et des cliniques sont présentes sur place,

⁹¹ IPEC: *A load too heavy: Children in mining and quarrying* (Genève, BIT, 2005).

⁹² IPEC: *Minors out of mining! Partnership for global action against child labour in small-scale mining* (Genève, BIT, 2006).

les obligations professionnelles des enfants les empêchent souvent de s'y rendre ou de les utiliser. Ceux qui ne travaillent pas directement dans les puits rendent des services à ceux qui y travaillent.

Dans les zones d'extraction, des enfants sont incités ou contraints à se prostituer. Dans la zone minière du Mirerani en République-Unie de Tanzanie, 85 des 130 filles interrogées ont révélé qu'elles travaillaient dans le commerce du sexe, pour 25 d'entre elles à temps complet, ce qui fait apparaître le niveau élevé de la demande de relations sexuelles avec des filles jeunes de la part de la population masculine des zones minières⁹³. Pourtant, on ne doit pas en déduire que les filles qui travaillent dans ces zones sont d'abord des prostituées. Elles effectuent tous les travaux exécutés par les garçons⁹⁴.

Le travail des enfants dans et autour des mines informelles est varié. Parfois, ils accompagnent simplement leurs parents sur le site, en particulier lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions pour les faire garder pendant la journée de travail. Tout dans l'environnement de la mine représente un énorme danger, même pour de simples spectateurs. Dans un cadre de ce type, on peut imaginer des problèmes de santé allant des blessures causées par des chutes aux courbatures provoquées par les lourdes charges, des troubles cutanés causés par l'eau contaminée aux problèmes de développement à long terme et aux maladies liées à l'exposition à des produits chimiques toxiques.

Les données probantes

Les données recueillies à partir de diverses enquêtes et études prouvent que le secteur minier est de loin le plus dangereux pour les enfants en termes de lésions mortelles. Les résultats des études révèlent un taux moyen de mortalité de 32 pour 100 000 équivalents de postes à plein temps (EPT) chez les jeunes âgés de 5 à 17 ans employés dans l'extraction minière, contre 16,8 et 15 pour 100 000 EPT dans l'agriculture et la construction, respectivement⁹⁵.

Les éléments recueillis à partir d'enquêtes de base de l'IPEC, bien que d'ordre qualitatif, font apparaître des tendances analogues. À titre d'exemple, dans l'un des cas (Mongolie), plus d'un cinquième des enfants travaillant dans les mines ont déclaré avoir plus de problèmes de santé depuis qu'ils avaient commencé à travailler; plus de 40 pour cent se plaignaient de douleurs musculo-squelettiques et 30 pour cent d'épuisement; et un tiers souffraient de maladies des voies génito-urinaires et respiratoires. Sur l'ensemble des enfants tombés malades ou blessés, 43 pour cent n'avaient pu avoir accès à des services médicaux. Un tiers continuaient à travailler en dépit de leurs maladies⁹⁶.

À l'instar de la pêche, l'activité minière présente des exemples de travail des enfants particulièrement terrifiants. L'extraction par compresseur est l'un d'eux. On fait descendre des enfants dans des puits étroits remplis de boue pouvant se trouver jusqu'à 30 m de profondeur. Les enfants doivent rester plusieurs heures à extraire la roche contenant du minerai, complètement submergés et sans aucune visibilité, en portant juste un masque oculaire sommaire et en aspirant de l'air par un tube en caoutchouc relié à un compresseur. Les menaces évidentes sont la suffocation, la noyade et les lésions sino-nasales mais il n'existe pas de données sur le nombre d'enfants qui ont péri dans l'exercice de cette pratique.

Le produit chimique actuellement le plus inquiétant dans les mines est le mercure car il est d'usage très courant. Une étude transversale portant sur des enfants âgés de 9 à 17 ans travaillant

⁹³ Association des femmes dans les médias de Tanzanie (TAMWA): *A report on the assessment of child sexual abuse and exploitation* (Dodoma, 2004).

⁹⁴ IPEC: *Girls in mining: Research findings from Ghana, Niger, Peru, and United Republic of Tanzania* (Genève, BIT, 2007).

⁹⁵ A. G. Fassa: *Health benefits of eliminating child labour* (Genève, BIT, 2003).

⁹⁶ IPEC: *The informal gold mining sub-sector in Mongolia: A comprehensive sector based project to prevent and eliminate child labour and improve the situation of informal gold miners* (Oulan-Bator, BIT, 2004).

Tableau 5.5: Liste de tâches habituelles, dangers, blessures et conséquences potentielles sur la santé dans le travail des mines et des carrières

Tâches	Dangers	Blessures et conséquences potentielles sur la santé
Travailler sous terre; plonger dans des puits boueux	Matériels de forage; explosifs; espaces confinés; soutènements défectueux; air stagnant; gaz toxiques; poussière; obscurité; humidité; radiation	Décès ou traumatisme causé par l'effondrement d'une galerie; suffocation due à une extraction par compression; blessures provoquées par des explosions; silicose et affections respiratoires; nausées; épuisement
Creuser ou ramasser à la main du minerai, des blocs, de la roche ou du sable	Outils lourds; charges lourdes; mouvements répétitifs; hauteurs dangereuses; trous béants; chutes d'objets; véhicules en mouvement; bruit; poussière	Déformations articulaires et osseuses; épaule déboîtée; ampoules aux mains et aux pieds; lacerations; lésion dorsale; blessure musculaire; traumatisme crânien; perte d'audition due au bruit; difficultés respiratoires; engelures, insolation et autres stress thermiques; déshydratation
Broyer et amalgamer; tamiser; laver et trier	Plomb, mercure et autres métaux lourds; poussière; mouvements répétitifs; rester le dos courbé, accroupi ou à genoux	Lésions neurologiques; troubles génito-urinaires; troubles musculo-squelettiques; fatigue; immunodéficience
Evacuer des déchets ou de l'eau de la mine	Charges lourdes; mouvements répétitifs; dangers chimiques et biologiques; poussière	Troubles musculo-squelettiques; fatigue; infections
Porter ou transporter du matériel sur des chariots	Charges lourdes; véhicules de grande taille et peu maniables	Troubles musculo-squelettiques; fatigue; écrasement par un véhicule
Cuisiner et nettoyer pour des adultes	Violences physiques et verbales; fourneaux sans protection; combustibles explosifs	Blessures causées par des coups; abus sexuels; brûlures
Vendre des biens et des services aux mineurs	Violences physiques et verbales	Blessures causées par des coups; troubles du comportement
Travail dans les mines et carrières en général	Sites reculés; atmosphère générale de non-droit; mauvaises conditions d'hygiène; eau destinée à la consommation contaminée; eau stagnante (et moustiques); alimentation inadaptée; recrutement dans le commerce du sexe; jeux d'argent; alcool et drogues	Décès faute de traitement médical; troubles du comportement; addiction; maladies sexuellement transmissibles; grossesse; retards de croissance; diarrhée et troubles digestifs; malaria et maladies transmises par les moustiques

dans une mine d'or artisanale a révélé qu'ils avaient des concentrations de mercure atteignant jusqu'à 41 µg/l dans l'urine et 100 µg/l dans le sang, alors que les valeurs de référence communément admises de concentrations de mercure chez des enfants sont de 0,7-0,4 µg/l dans l'urine et de 1,0-0,8 µg/l dans le sang. Un examen médical a fait apparaître de graves troubles du système nerveux chez les enfants qui travaillaient par rapport à ceux qui ne travaillaient pas. Des tests neurologiques ont ainsi révélé que les enfants travaillant dans l'extraction minière mettaient deux fois plus de temps à réaliser certains tests cognitifs et réflexes de base que des enfants ne travaillant pas. Plus de la moitié des enfants travailleurs étaient diagnostiqués comme présentant

Encadré 5.4

«Ce travail est trop dur pour nous. Nous le faisons parce que nous n'avons pas le choix. Il n'y a vraiment aucun avenir dans ce type de travail. Si vous continuez à travailler avec le plomb, vous allez probablement mourir jeune.»

Source: IPEC: *Rapid assessment of child labour in non-traditional mining sector in Zambia* (Genève, BIT, 2008).

une grave intoxication au mercure⁹⁷. Les symptômes d'une intoxication au mercure sont des tremblements incontrôlables, en particulier des muscles faciaux; des sautes d'humeur, accompagnées d'irritabilité et de nervosité; des insomnies; des altérations neuromusculaires, telles que des faiblesses et une atrophie musculaires; des maux de tête; et une baisse de la fonction cognitive. Des niveaux élevés d'exposition au mercure peuvent provoquer des insuffisances rénale et respiratoire et entraîner la mort⁹⁸.

Le plomb est un autre sujet d'inquiétude dans le secteur minier (encadré 5.4). Une étude récente de toute une série de cas a constaté que plus de 100 enfants souffraient d'empoisonnement grave dû au contact avec du minerai renfermant du plomb: leur taux de concentration sanguine de plomb était dix fois supérieur aux niveaux maximaux acceptables⁹⁹.

On a trouvé du cobalt, qui peut endommager le cœur, la thyroïde et les poumons et exacerber l'asthme professionnel, chez 87 pour cent d'enfants vivant à proximité d'un site d'extraction minière; et ce dans des quantités non seulement supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle mais, en fait, supérieures aux concentrations jamais observées auparavant chez une population dans son ensemble. Une étude transversale conduite au sein d'une mine artisanale a mesuré la présence de 17 métaux et non-métaux différents chez 47 enfants âgés de moins de 14 ans travaillant ou vivant à la mine. Cette étude a révélé une exposition importante des enfants qui travaillent à divers métaux. Dans l'ensemble, une analyse d'échantillons d'urine a fait apparaître des concentrations de métaux toxiques chez les enfants mineurs nettement supérieures à celles des adultes, même si ces enfants étaient moins exposés¹⁰⁰.

En résumé, il est vrai que le travail dangereux des enfants est en augmentation dans certaines zones d'extraction minière, du fait de la hausse du prix de l'or et aussi là où des enfants soldats cherchent à s'échapper vers une autre vie. Il est également vrai que certains sites sont d'accès difficile – les montagnes des Andes, les déserts d'Afrique de l'Ouest. Mais, d'un autre côté, le travail des enfants dans les mines n'est pas largement répandu; il est concentré dans certains lieux bien particuliers et le nombre d'enfants concernés – moins de 1 million – permet de penser que, grâce à des efforts déterminés, on pourrait éliminer cette forme de travail.

› Le secteur de la construction et les industries connexes

Les industries de la construction se classent parmi les plus dangereuses pour les enfants; même si elles arrivent généralement derrière l'agriculture et l'extraction minière, elles occupent la première place dans certains pays européens.

⁹⁷ S. Bose-O'Reilly *et al.*, *op. cit.*

⁹⁸ T. W. Clarkson *et al.*: «The toxicology of mercury: Current exposures and clinical manifestations», dans *New England Journal of Medicine* (2003), vol. 349, pp. 1731-1737.

⁹⁹ Organisation mondiale de la santé (OMS): *Nigeria: Mass lead poisoning from mining activities, Zamfara State, Global Alert and Response* (Genève, 2010).

¹⁰⁰ C. L. N. Banza *et al.*, *op. cit.*

Le cadre général, les dangers

L'idée de construction renvoie souvent à l'image des gratte-ciel et autres grands projets. En fait, la construction englobe tout ce qui est bâti, depuis les routes et les ponts jusqu'aux structures vers lesquelles ces routes vont justement nous conduire. On connaît bien les risques auxquels se trouvent confrontés les travailleurs adultes du secteur de la construction: machines dangereuses, hauteurs dangereuses, matières dangereuses et poussière omniprésente. Pourtant, partout dans le monde, on trouve des enfants sur des chantiers en train d'effectuer des tâches dans ce contexte dangereux. Dans de nombreux pays, en particulier d'Asie du Sud, des enfants (filles comprises) sont recrutés pour porter, empiler et aligner pendant de longues heures de lourdes briques. Dans les pays industrialisés, des adolescents en âge légal de travailler le font avec des outils conçus pour des personnes pleinement adultes.

Des risques analogues abondent dans l'industrie de la fabrication de briques. Aux dangers viennent encore s'ajouter les températures extrêmes et la cendre en suspension dans l'air générée par les fours à briques. Des enfants, qui souvent n'ont même pas 10 ans, transportent toute la journée d'un point à un autre des briques – chacune pesant environ 2 kg –, en respirant un air saturé de poussière.

Tableau 5.6: Liste de tâches habituelles, dangers, blessures et conséquences potentielles sur la santé dans la construction et industries connexes

Tâches	Dangers	Blessures et conséquences potentielles sur la santé
<i>Construction:</i> hisser et empiler des matériaux; menuiserie; maçonnerie	Charges lourdes; hauteurs dangereuses; chutes d'objets; objets coupants; outils électriques; câbles sous tension; véhicules en marche; machines bruyantes; exposition à des conditions climatiques extrêmes; poussière	Déformations articulaires et osseuses; épaule déboîtée; ampoules aux mains et aux pieds; lacérations; ongles perforés; lésion dorsale; blessure musculaire; traumatisme crânien; fractures osseuses provoquées par des chutes; électrocution; perte d'audition due au bruit; engelures, insolation et autres stress thermiques; déshydratation; difficultés respiratoires
<i>Fabrication de briques:</i> trimbalier, empiler	Chaleur sortant des fours et des briqueteries; cendres en suspension; charges lourdes; chutes de briques; poussière; exposition à des conditions climatiques extrêmes; zones reculées; mauvaises conditions sanitaires; véhicules en marche	Brûlures et coups de chaleur; déshydratation; déformations articulaires et osseuses; problèmes musculo-squelettiques provoqués par des mouvements répétitifs; épaule déboîtée; ampoules aux mains; contusions aux pieds causées par des chutes de briques; lacérations; difficultés respiratoires; silicose et autres maladies pulmonaires professionnelles; stress thermique; piqûres d'insectes; mauvaise alimentation; maladies d'origine bactérienne et virale; blessure causée par des véhicules en marche

Les données probantes

De nombreux pays ont interdit l'emploi d'enfants sur les chantiers. Pourtant le travail des enfants dans le secteur de la construction demeure très répandu. Du fait du peu de recherches sérieuses faites sur le travail des chantiers, on manque d'études de grande qualité sur cette question. Voici ce que nous savons:

Dans le secteur de la construction, on estime qu'au moins 108 000 travailleurs sont tués chaque année sur les chantiers¹⁰¹. Aux Etats-Unis, même si ce secteur ne fournissait que 3 pour cent de l'emploi des jeunes en 1990¹⁰², il arrivait à la deuxième place en termes de plus forte proportion d'accidents du travail mortels pour les jeunes de 16 et 17 ans (17 pour cent de tous les décès accidentels), uniquement précédé par l'agriculture¹⁰³. Une enquête sur les jeunes travailleurs aux Etats-Unis a découvert que le taux de mortalité accidentelle chez les adolescents jusqu'à l'âge de 19 ans travaillant dans le secteur de la construction était de 12,1 pour 100 000 par an, soit un taux légèrement inférieur à celui des travailleurs adultes; toutefois, environ la moitié (49 pour cent) des 76 accidents mortels était survenue en violation manifeste de la législation sur le travail des enfants alors en vigueur¹⁰⁴.

Les travailleurs du secteur de la construction enregistrent également un taux élevé de blessures non mortelles imputées au travail. Une étude transversale conduite aux Etats-Unis sur de jeunes travailleurs de ce secteur a observé dans l'ensemble un lien significatif entre le nombre d'années passées dans l'activité de la construction et des lésions musculo-squelettiques du genou, du poignet et de la main et avec les lombalgies. Quant aux travailleurs en apprentissage, le critère d'emploi qui leur semblait le plus problématique était de devoir «travailler longtemps dans la même position», la moitié d'entre eux faisant état de symptômes musculo-squelettiques¹⁰⁵. Au Brésil, une étude transversale a révélé que les douleurs musculo-squelettiques sont courantes chez les enfants et les adolescents qui travaillent. Les deux tiers environ des enfants travaillant dans le secteur de la construction ont déjà souffert d'une douleur musculo-squelettique et, chez 41,5 pour cent d'entre eux, cette douleur nuisait à leur activité normale¹⁰⁶. Une étude portant sur des jeunes travailleurs du secteur de la construction aux Etats-Unis a fait apparaître qu'un jeune âge, une expérience professionnelle limitée, une perception des risques insuffisante, un poids corporel plus léger et un manque d'instruction ou de formation professionnelle constituaient autant de facteurs liés à un risque accru de se blesser¹⁰⁷.

Les briqueteries sont très courantes dans toute l'Asie, mais on en trouve aussi au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine. Une étude des enfants travailleurs au Cambodge a montré que ceux qui travaillaient dans des fabriques de briques souffraient de beaucoup plus d'effets sur la santé liés à leur travail que les enfants travaillant dans le ramassage des ordures, la transformation du poisson ou le lavage de voitures. Des maladies et des blessures étaient signalées par 65 pour cent des enfants des briqueteries, contre moins de 50 pour cent des enfants travaillant dans d'autres catégories d'emploi; et 85 pour cent souffraient de fatigue chronique due au surmenage, aux coupures et aux plaies occasionnées par le port des briques et aux contusions provoquées par des chutes de briques sur les pieds. Les enfants se plaignaient aussi de courbatures, lombalgies, maladies de la peau, problèmes oculaires, maux de tête, diarrhées et problèmes respiratoires, dont certains pouvaient être imputables à leur travail (encadré 5.5)¹⁰⁸. Une enquête

¹⁰¹ BIT: *Safework: Construction hazards* (Genève, 2004).

¹⁰² Institut national de la santé et de la sécurité au travail (NIOSH): *Child labor research needs. Special hazard review*, publication n° 97-143 (Cincinnati, OH, DHHS (NIOSH), 1997), pp. 97-143.

¹⁰³ D. Castillo *et al.*: «Occupational injury deaths of 16 and 17-year-olds in the United States», dans *American Journal of Public Health* (1994), vol. 84, pp. 646-649.

¹⁰⁴ A. Suruda *et al.*: «Fatal injuries to teenage construction workers in the US», dans *American Journal of Industrial Medicine* (2003), vol. 44, n° 5, pp. 510-514.

¹⁰⁵ L. A. Merlino *et al.*: «Symptoms of musculoskeletal disorders among apprentice construction workers», dans *Applied Occupational and Environmental Hygiene* (2003), vol. 18, n° 1, pp. 57-64.

¹⁰⁶ A. G. Fassa *et al.*, *op. cit.*

¹⁰⁷ N. Chau *et al.*: «Relationships between certain individual characteristics and occupational injuries for various jobs in the construction industry: A case-control study», dans *American Journal of Industrial Medicine* (2004), vol. 45, n° 1, pp. 84-92.

¹⁰⁸ World Vision Cambodia (WVC). 2005. *How and why we work: Child workers in the informal economy in Phnom Penh and Battambang*, rapport du WVC pour le Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants (Phnom Penh, Programme sur la paix et la justice, 2005).

Encadré 5.5

«Les enfants participent au chargement des fours à briques après la cuisson. Ils doivent descendre les briques et les tuiles du haut du four jusqu'au sol (4-5 mètres). Ce travail exige une bonne santé, de l'expérience, de l'adresse et, parfois, des enfants ne savent pas comment éviter les risques et ils tombent»...«Les accidents du travail les plus courants sont les mains coupées par des machines. L'an dernier, il y a eu 70 cas d'accidents, tant chez les adultes que chez les enfants. Les enfants se cassent facilement les jambes et les bras en tombant des planches.»

«... La poussière est absolument terrible dans les fours à briques. Quand des médecins examinent les enfants, ils constatent que beaucoup ont des maladies respiratoires. Les travailleurs comme les non-travailleurs ont ces maladies.»

«... Je transporte des briques depuis que je ne vais plus à l'école. Mes parents, mes frères et mes sœurs vont travailler, alors je les suis et je me suis peu à peu habituée au travail. Quand j'avais 5 ou 6 ans, ma mère m'a appris à porter les briques. Au début, je n'en portais que quelques-unes mais, une fois habituée, j'en ai porté de plus en plus. Je tombais souvent et me foulais les mains, et je devais alors rester me reposer à la maison. Quand j'étais à l'école primaire, mes parents ne s'occupaient pas beaucoup de moi, je n'étudiais donc pas bien. Travailler m'aide à gagner de l'argent et ma mère me donne parfois un peu de petite monnaie (5 mille) pour m'acheter à boire ou des livres, etc. Je travaille beaucoup et me sens très fatiguée et je n'ai pas le temps de me reposer. Je suis tellement fatiguée qu'il m'arrive de m'endormir en classe.»

Source: T., jeune fille de 13 ans. Discussion de groupe avec les agents communaux et les parents des enfants, dans la commune de Nhon My (province d'An Giang, Viet Nam, 2009).

transversale portant sur les travailleurs des briqueteries au Pakistan a constaté que la bronchite chronique, l'asthme et la tuberculose étaient beaucoup plus fréquents chez les travailleurs des fours à briques que chez ceux du groupe témoin. Les filles travaillant dans le secteur des briques étaient souvent mal nourries et elles étaient deux fois plus nombreuses que les garçons à être en sous poids. Fait inquiétant, 68 pour cent des garçons et 76 pour cent des filles âgés de 10 à 14 ans n'allaient pas à l'école et pouvaient être considérés comme illettrés¹⁰⁹.

› Le secteur des services et le travail dans la rue

Le cadre général, les dangers

De nombreuses activités de service se font dans la rue – travailler comme gardiens de bus, garçons de courses, transporteurs des marchandises, cireurs de chaussures, laveurs et gardiens de voitures, vendeurs de toutes sortes de choses (nourriture, fleurs), travailleurs sur les marchés et collecteurs de produits recyclables – pour n'en citer que quelques-unes. Certains enfants sont employés comme professionnels du spectacle, obligés à jouer, à poser comme modèles ou à se produire en public de toute autre façon, parfois contre leur gré. Bon nombre de ces activités sont illégales, par exemple la prostitution, la vente de drogues et la mendicité. Pourtant, pour un grand nombre d'enfants de la planète, elles représentent des moyens courants de création de revenus.

Une majorité de recherches mettent l'accent sur les enfants des rues et sur leur état de santé, qui serait le résultat de la pauvreté et de facteurs sociaux provenant de la vie dans la rue. Il importe toutefois d'établir une distinction entre les enfants des rues et les enfants employés dans des secteurs «de la rue», tels que la vente de produits ou l'offre de services dans la rue. Notre analyse porte ici sur ceux qui relèvent de cette seconde catégorie.

¹⁰⁹ S. Awan et al.: *Occupational safety and health hazards of brick kiln workers* (Lahore, Pakistan, Centre pour l'amélioration des conditions de travail et l'environnement, 2008).

Tableau 5.7: Liste de tâches habituelles, dangers, blessures et conséquences potentielles sur la santé dans la rue

Tâches	Dangers	Blessures et conséquences potentielles sur la santé
Porter et transporter	Charges lourdes; longues heures; mauvaises conditions d'hygiène; difficultés d'accès à la nourriture; longue distance à parcourir depuis la maison; violence; exposition à l'alcool, aux cigarettes, aux drogues, au langage et aux situations des adultes; exploitation sexuelle	Problèmes musculo-squelettiques; lacérations et ampoules; diarrhée et autres maladies d'origine bactérienne et virale; carences nutritionnelles; dépression; addiction; dommages psychologiques; maladies sexuellement transmissibles
Commerce de détail à l'extérieur, réparation et casse de véhicules	Fumées et liquides toxiques; acides provenant de batteries; espaces encombrés; sols glissants; objets coupants; machines lourdes et dangereuses; bruits violents	Maladies respiratoires; nausées; brûlures; blessure causée par des chutes; coupures et écorchures; épuisement; éruptions cutanées; perte auditive
Ramassage des ordures; collecte des poubelles et des recyclables	Objets coupants; objets contaminés; circulation dense; gaz d'échappement des véhicules; dos courbé; charges lourdes; longues heures; conditions météorologiques extrêmes; criminalité urbaine	Maladies infectieuses telles que le tétanos; déformations articulaires et osseuses; épaule déboîtée; ampoules aux mains et aux pieds; lacérations; lésion dorsale; blessure musculaire; difficultés respiratoires; engelures, coups de soleil et autres stress thermiques; déshydratation; décès ou blessure provoqué(e) par un véhicule en marche
Services au coin de la rue tels que cirage de chaussures ou ventes de produits alimentaires	Criminalité urbaine; produits chimiques nocifs; surfaces brûlantes; longues heures; conditions météorologiques extrêmes	Agression criminelle; éruptions cutanées causées par le cirage; difficultés respiratoires causées par des produits chimiques ou des gaz d'échappement; coup de chaleur; épuisement
Milieu urbain en général	Exposition à la violence, criminalité, drogues illicites, tabac, alcool et sexe	Préjudice physique et mental; addiction

Les travaux à l'extérieur peuvent être sales et pénibles. Les enfants sont exposés à des conditions climatiques extrêmes, à la circulation, aux personnes violentes et, dans le cas des éboueurs, à des matières pouvant être contaminées. Les enfants dans la rue sont également exposés à la violence, au crime, aux drogues illicites, au tabac, à l'alcool et au sexe; tous ces éléments étant susceptibles de les blesser physiquement et mentalement. Le tableau 5.7 tente de cerner certains des dangers du travail dans les rues et certaines de leurs conséquences sur la santé.

Les données probantes

Les actes de violence sont peut-être la menace la plus courante auxquels les enfants qui travaillent dans la rue sont confrontés. Une étude en provenance de l'Inde parle de taux allant jusqu'à 62 pour cent, les garçons en étant plus souvent victimes que les filles¹¹⁰, tandis qu'une autre étude en provenance de Turquie indique un taux supérieur à 50 pour cent, plus de la moitié de ces

¹¹⁰ M. Mathur *et al.*: «Incidence, type and intensity of abuse in street children in India», dans *Child Abuse and Neglect* (2009), vol. 33, n° 12, pp. 907-913.

actes étant perpétrés par d'autres enfants qui travaillent¹¹¹. Une enquête réalisée à grande échelle sur les enfants des rues a signalé que la probabilité d'être victime d'abus augmentait de 8 pour cent pour chaque tranche supplémentaire de dix heures de travail par semaine dans les rues¹¹².

Les porteurs

Comme dans le secteur de la construction, l'un des principaux dangers rencontrés par des enfants recrutés pour porter et transporter des charges est souvent la lourdeur de ces charges, à l'origine de problèmes osseux, articulaires et musculaires. Au Népal, des enfants porteurs ont déclaré porter des charges pesant en moyenne 49 kg, c'est-à-dire plus lourdes qu'eux-mêmes. Mais les problèmes musculo-squelettiques étaient loin d'être les seuls auxquels ils devaient faire face. Il fallait encore y ajouter les abus de toutes sortes, les carences alimentaires et un faible poids corporel résultant de longues périodes passées loin de chez eux. Une étude concernant des enfants porteurs a révélé que 92 pour cent avaient déjà souffert d'une blessure pendant leur travail, notamment des douleurs musculo-squelettiques (77 pour cent), entorses (72 pour cent), lacérations (39 pour cent) et fractures/os cassés (6 pour cent). On a découvert qu'environ 30 pour cent des enfants porteurs étaient anémiés et 75 pour cent présentaient des retards de croissance¹¹³.

Les vendeurs de rue

Une enquête transversale portant sur de jeunes vendeurs de rue a révélé que 84 pour cent souffraient de maux de tête, 59,1 pour cent de stress, 58,2 pour cent de fatigue, et 11 pour cent avaient eu des accidents liés au travail. Les risques professionnels les plus fréquents étaient les gênes occasionnées par la chaleur (93,2 pour cent), le bruit (88,6 pour cent) et le travail répétitif (84,1 pour cent)¹¹⁴.

Les ramasseurs de déchets

Les ramasseurs de déchets présentent des taux importants de maladies gastro-intestinales, respiratoires et dermatologiques, ainsi que de tétanos potentiellement mortel. La violence, la consommation de drogues et notamment d'alcool, et la concurrence de groupes armés constituent d'autres dangers rencontrés sur les sites de décharge. Une étude transversale réalisée au Nicaragua a révélé que des enfants travaillant comme ramasseurs de déchets présentaient les plus fortes concentrations jamais enregistrées de polybromodiphényléthers (PBDE), à cause de la poussière qu'ils respiraient sur les sites de décharge. Les PBDE sont toxiques pour le foie et la thyroïde et ils freinent le développement neurologique. Ces études ont également fait apparaître de fortes concentrations de polluants organiques persistants, de mercure, de plomb et de cadmium¹¹⁵.

Une série d'études à petite échelle conduites aux Philippines a constaté que la capacité d'apprendre des enfants éboueurs se détériorait progressivement avec le temps passé sur la décharge publique. L'une des causes probables de ce phénomène pourrait être l'exposition aux polychlorobiphényles (PCB), au plomb et à une multitude d'autres toxines dégagées par l'incinération des ordures¹¹⁶.

¹¹¹ S. S. Celik et M. S. Baybuga: «Verbal, physical and sexual abuse among children working on the street», dans *Australian Journal of Advanced Nursing* (2009), vol. 26, n° 4, pp. 14-22.

¹¹² A. M. Pinzon-Rondon *et al.*: «Workplace abuse and economic exploitation of children working in the streets of Latin American cities», dans *International Journal of Occupational and Environmental Health* (2010), vol. 16, pp. 162-169.

¹¹³ S. Doocy *et al.*: *Nutrition and injury among child porters in Eastern Nepal* (Ecole de santé publique Bloomberg, Johns Hopkins University, Baltimore, et Département du travail des Etats-Unis, 2006).

¹¹⁴ M. Rojas *et al.*: «Trabajo infantil y salud en un mercado público de Valencia, Venezuela», dans *Revista de Salud Pública* (2010), vol. 12, n° 1, pp. 135-143.

¹¹⁵ M. Athanasiadou *et al.*: «Polybrominated diphenyl ethers (PBDEs) and bioaccumulative hydroxylated PBDE metabolites in young humans from Managua, Nicaragua», dans *Environmental Health Perspectives* (2008), vol. 116, pp. 400-408.

¹¹⁶ S. Gunn et Z. Ostos: «Le multiple dilemme du travail des enfants. Le cas des petits trieurs d'ordures des Philippines», dans *Revue internationale du Travail* (1992), vol. 131, n° 6, pp. 681-702.

Des solutions à fort potentiel d'application

6

Ce chapitre présente quelques brefs aperçus de concepts et d'idées qu'il vaut la peine d'examiner sérieusement. Dans l'ensemble, leurs éléments constitutifs ne sont pas en soi particulièrement extraordinaires; la plupart étant nés à partir d'un petit projet pilote ou d'une réunion ici ou là. Mais ce qui rend cette sélection remarquable, c'est que l'une des parties prenantes ait osé, un jour, faire preuve d'initiative pour transposer l'idée à une plus grande échelle.

Ces exemples – il en existe une multitude d'autres – montrent comment les gouvernements, les syndicats, les organisations d'employeurs, les inspecteurs du travail, les organisations de la société civile et les experts en sécurité et santé au travail peuvent amener un véritable changement, lorsqu'ils ont une vision de «faisabilité».

Aucune partie ne peut changer le monde du jour au lendemain, mais toutes ces idées réunies donnent de l'espoir et permettent d'aller de l'avant. Pour chaque secteur, pour chaque enfant, elles montrent que nous pouvons faire la différence.

› Leadership des gouvernements

Utiliser les «listes des travaux dangereux» pour stimuler des changements de politique

Lorsque la Conférence internationale du travail, en 1998 et 1999, a examiné la nouvelle convention visant à protéger les enfants les plus menacés (convention n° 182), elle a convenu de laisser aux gouvernements nationaux la responsabilité de déterminer quels types d'activités et quelles conditions de travail seraient interdits aux enfants de moins de 18 ans. Chaque pays est différent, tant dans la structure de ses industries et de ses professions que dans ses capacités. Aussi, au lieu d'établir une liste type de travaux dangereux à laquelle chaque pays devrait se conformer (liste qui, inévitablement, aurait été en fin de compte inadaptée à certains pays ou tellement générale qu'elle n'aurait pu être d'une grande utilité), il a été établi le processus permettant de déterminer les travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans¹¹⁷.

Ce processus demande au gouvernement de réunir une commission tripartite; ou, littéralement, d'élaborer la liste «en consultation» avec les travailleurs et les employeurs en vue de déterminer quelles activités seraient interdites à tous les enfants de moins de 18 ans. Ainsi, le tripartisme se trouve au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Les trois parties qui connaissent le mieux les activités et les conditions de travail – et qui considèrent la question sous trois angles différents mais souvent complémentaires – se réunissent à la même table en vue d'une tâche commune: «déterminer» quelle activité «convient» ou «ne convient pas» à un enfant au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi (encadré 6.1).

Cela leur donne également l'occasion de discuter à la fois de ce que signifie protéger les jeunes plus âgés des dangers sur les lieux de travail et de la façon de sortir les jeunes enfants de lieux de travail potentiellement dangereux. La convention n° 182 demandant aux pays d'examiner régulièrement cette situation, cette discussion devra être continuellement remise sur le tapis. C'est dans le cadre de cette discussion au sein des organisations de travailleurs et d'employeurs, sous la responsabilité du gouvernement, que les principales parties peuvent se poser la question fondamentale: que devons-nous faire à ce sujet?

¹¹⁷ La Conférence n'a pas convenu d'inclure dans la convention une liste minimale de dangers à prendre en compte, mais de faire explicitement référence à la recommandation n° 190.

Encadré 6.1

- ▶ Les deux conventions n° 138 et n° 182 interdisent tout travail dangereux aux enfants de moins de 18 ans.
- ▶ Toutefois, si un type de travail figure dans la liste des travaux dangereux, la convention n° 138 permet, par un accord tripartite, d'autoriser à titre exceptionnel « l'emploi ou le travail d'adolescents dès l'âge de 16 ans à condition que leur santé, leur sécurité et leur moralité soient pleinement garanties et qu'ils aient reçu, dans la branche d'activité correspondante, une instruction spécifique et adéquate ou une formation professionnelle ».
- ▶ Très peu de pays se sont prévalus de cette dérogation, ce qui signifie que les pays ratifiant ces conventions ne sauraient en aucune circonstance autoriser le travail dangereux des enfants âgés de moins de 16 ans.
- ▶ Un enfant qui suit une formation professionnelle a droit à la même protection. La formation n'est pas une excuse pour exposer des enfants à un travail dangereux.

Encadré 6.2

Le Pakistan illustre bien la façon dont le processus d'établissement des listes est une obligation légale qui prend naissance dans la culture du pays et non pas simplement imposée de l'extérieur. Dès 2006, chaque province du pays avait mené à bien le processus de consultation tripartite en préparation de la discussion finale et de la synthèse au niveau national. Puis, en 2010, l'une des provinces a décidé, de sa propre initiative, de réexaminer sa liste initiale. Au cours de ce processus, elle a identifié une forme de travail dangereux des enfants spécifique à la région: une façon spéciale de tresser des paniers confiée à des enfants et qui leur laissait sur les mains une multitude de coupures et de contusions. Après cette première mise en œuvre du processus, les parties prenantes, mieux sensibilisées aux vulnérabilités des enfants qui travaillent, étaient prêtes à faire prendre un arrêté au niveau local pour protéger les enfants.

Du côté des politiques, nous avons vu à maintes reprises que l'adoption des listes des travaux dangereux a un puissant effet dissuasif. Elle donne un cadre politique et institutionnel qui peut pérenniser les bénéfices découlant de la protection des jeunes travailleurs. Changer les attitudes sociales à l'égard de l'emploi dangereux des jeunes, en sensibilisant aux risques inhérents au travail dans des activités ou des conditions dangereuses et en fixant des sanctions suffisantes pour faire respecter la loi, peut aussi avoir des effets à long terme, en mobilisant la société contre ce type de travail pour tous les travailleurs¹¹⁸. En fait, plus la culture de la prévention en matière de sécurité et de santé au travail est forte pour tous les travailleurs, meilleures sont les chances d'avoir une liste des travaux dangereux pour les enfants solide, appliquée et respectée.

L'expérience nous a montré que les pays divergent considérablement dans leur manière de conduire le processus, par exemple dans la composition de la commission, l'allocation des ressources, la mise à disposition ou non d'une assistance technique, le temps qui lui est consacré et, surtout, dans la volonté politique mise en œuvre. Par exemple, en République dominicaine, la commission tripartite à la tête du processus a organisé huit consultations régionales et une consultation nationale. Au total, 245 parties prenantes ont participé à ces neuf consultations. Le Honduras a organisé plus de 14 ateliers dans différentes zones du pays. Au Liban, la commission s'est réunie cinq fois et des ateliers ont été organisés avec les parties prenantes dans trois régions du pays.

¹¹⁸ BIT-Programme pour l'emploi des jeunes: *Conceptual framework on the linkages between child labour and youth employment* (Genève, BIT, 2010).

Néanmoins, même si la plupart des pays ont une liste (tableau 6.1), quelques listes doivent être améliorées. Certains libellés peuvent avoir été transposés de pays voisins ou être des vestiges de l'époque coloniale; la plupart des listes n'ont pas été revues récemment et sont donc obsolètes – ainsi, elles n'intègrent pas quelques nouvelles industries et leurs nouveaux dangers (par exemple les longues heures de travail dans les centres d'appels ou dans la restauration rapide); ou elles s'en tiennent principalement à intégrer ce qui est «facile» à incorporer (par exemple, les industries minières), mais n'ont pas abordé certaines des questions les plus difficiles qui remettent en question les mauvaises pratiques existantes, bien établies, dans des secteurs comme l'agriculture (y a-t-il des tâches, dans la sphère agricole – probablement le pilier de l'économie –, qui devraient être interdites aux adolescents?); ou lorsque des enfants travaillent comme employés de maison (s'agit-il d'une mauvaise pratique, même si elle est courante et communément admise?).

Tableau 6.1: Listes des travaux dangereux par région

Région	Nombre de pays
Monde	183
Liste existante	108 (24 en révision)
Première liste en cours d'élaboration	47
Interdiction générale seulement (pas de liste)	20
Pas de liste. Pas d'interdiction	8
Afrique	53
Liste existante	28 (17 en révision)
Première liste en cours d'élaboration	13
Interdiction générale seulement (pas de liste)	9
Pas de liste. Pas d'interdiction	3
Amériques	35
Liste existante	16
Première liste en cours d'élaboration	14
Interdiction générale seulement (pas de liste)	5
Pas de liste. Pas d'interdiction	0
Etats arabes	11
Liste existante	8 (1 en révision)
Première liste en cours d'élaboration	2
Interdiction générale seulement (pas de liste)	1
Pas de liste. Pas d'interdiction	0
Asie et Pacifique	33
Liste existante	14 (2 en révision)
Première liste en cours d'élaboration	11
Interdiction générale seulement (pas de liste)	4
Pas de liste. Pas d'interdiction	4
Europe	51
Liste existante	42 (4 en révision)
Première liste en cours d'élaboration	7
Interdiction générale seulement (pas de liste)	1
Pas de liste. Pas d'interdiction	1

Il est tout à fait possible que, dans cinq ans, tous les gouvernements ayant ratifié la convention n° 182 (et même certains parmi les rares qui ne l'ont pas fait) auront *a)* lancé leurs consultations avec les organisations de travailleurs et d'employeurs et *b)* établi ou mis à jour leurs listes.

Comme cela a été démontré à maintes reprises, la détermination des travaux dangereux est une initiative que les gouvernements peuvent prendre; s'il prend du temps, ce processus ne coûte pratiquement rien sur le plan financier et il réunit les parties qui ont un rôle à jouer pour lancer et poursuivre les actions visant à protéger les enfants qui travaillent dans les années à venir.

En résumé, nous estimons que les facteurs suivants sont primordiaux pour que l'établissement des listes soit couronné de succès:

- ▶ *Composition de la commission.* Le processus fonctionne s'il existe à la fois une véritable représentation tripartite et la possibilité de mener pleinement des discussions, plutôt que d'avoir simplement un «expert» ou un consultant qui rédige un rapport, qui sera ensuite adopté sans autre examen ultérieur.
- ▶ *Compétences sectorielles et en matière de santé.* Il est utile d'avoir comme personne de référence quelqu'un ayant une formation en matière de sécurité et de santé au travail, un pédiatre ou un autre professionnel de la santé. De même, les ministères en charge des principaux secteurs professionnels dans lesquels travaillent les enfants (par exemple l'agriculture, les industries minières) devraient être représentés.
- ▶ *Action prioritaire.* La liste doit couvrir toutes les principales formes de travail impliquant des enfants – même celles qui sont difficiles à traiter – de manière à disposer des éléments de base requis, le cas échéant, pour un recours en justice. Cependant, étant donné qu'une liste longue et compliquée est difficile à faire respecter, il est conseillé de sélectionner dans la liste certains points nécessitant une action prioritaire.

Documenter les blessures et les maladies des enfants qui travaillent

Au cours des quinze dernières années, un nombre non négligeable de pays ont réalisé des enquêtes sur le travail des enfants. Même si leurs résultats ont permis d'établir une estimation globale du nombre total d'enfants dans les travaux dangereux, la plupart n'étaient pas assez précises, en ce qui concerne les maladies et blessures professionnelles, pour produire une estimation analogue des effets du travail des enfants sur la santé.

Pourquoi avons-nous besoin de ces estimations? Elles constituent un formidable outil pour attirer l'attention sur le problème, savoir où se trouvent les enfants effectuant des travaux dangereux, allouer des fonds et établir des priorités. En bref, elles permettent de faire connaître le problème.

La bonne pratique

Le Brésil a été l'un des premiers pays à recueillir des données sur le travail des enfants, et ce dès le début des années 1990. Par la suite, son Programa de Erradicação do Trabalho Infantil (PETI) a été mis en place pour soustraire les enfants à des conditions de travail «dangereuses, malsaines, dégradantes ou pénibles»¹¹⁹, en veillant avant tout à ce que les enfants en danger restent scolarisés. Il tire sa force de son association avec un programme beaucoup plus vaste – le Bolsa Família –, un mécanisme de transferts conditionnels en espèces, qui accorde une allocation à plus de 11,3 millions de familles pauvres – au total 46 millions de personnes –, ce qui correspond à un quart de la population du Brésil. PETI et Bolsa Família sont soutenus par un vaste réseau de comités de coordination communautaires, dans lesquels les homologues locaux de l'éducation, de l'aide sociale, du travail et d'autres institutions ainsi que la société civile sont représentés.

¹¹⁹ IPEC: *Action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2006* (Genève, BIT, 2006), pp. 59-60.

Lorsqu'un enfant qui travaille est repéré, par exemple par un inspecteur du travail, le comité de coordination communautaire est l'organe qui coordonne l'action. Après l'avoir enregistré dans la base nationale de données sur les enfants, il se charge de faire allouer à la famille de l'enfant un soutien financier et veille à ce que l'enfant soit de nouveau scolarisé à plein temps. C'est une solution efficace jusqu'à présent.

L'aspect sanitaire manquait à ces programmes. Beaucoup de jeunes travailleurs effectuaient des tâches dangereuses et se blessaient... mais n'étaient pas pris en compte par le système, et encore moins par les statistiques. Après des négociations avec les autorités sanitaires, un cours innovant de formation à distance a été mis au point pour apprendre aux agents de soins de santé primaires à reconnaître et à enregistrer les maladies et les blessures professionnelles des enfants de moins de 18 ans. Au total, plus de 37 000 agents de soins de santé primaires avaient suivi la formation en 2005. Les chiffres sur l'état de santé au travail des adolescents montrent que le système sanitaire enregistre désormais les blessures et répond aux besoins de cette population vulnérable.

Possibilité de transposer l'idée à l'échelle mondiale

Même si d'aucuns peuvent avancer que le statut de pays à revenu intermédiaire du Brésil ne le rend pas comparable à d'autres pays qui luttent contre le travail dangereux des enfants, sa superficie et la taille de sa population, et bien sûr la pauvreté, permettent de penser qu'il peut représenter un modèle important pour d'autres nations, en particulier pour les grands pays. Il est intéressant de noter que tout a commencé avec le gouverneur de l'un de ses plus petits Etats. En quinze ans, grâce à sa vision et à sa volonté, le programme de formation des agents de santé visant à repérer les enfants dans des travaux dangereux s'est étendu à tout le pays. Aujourd'hui, en 2011, les formateurs de ce programme aident les pays voisins de la région – notamment la Bolivie, l'Equateur et le Paraguay – à mettre en place des systèmes de surveillance analogues et à former leurs agents de soins de santé primaires à reconnaître les blessures professionnelles chez les enfants.

Le concept n'est pas particulièrement compliqué. Il nécessite un réseau – en l'espèce, d'agents de soins de santé primaires – qui s'étende à tout le pays et qui, surtout, atteigne les populations à la base: les zones rurales agricoles, les bidonvilles, etc. C'est ce concept, et non l'équipe de formation elle-même, qui s'étend désormais, au-delà de l'Amérique latine, au Niger (en Afrique) et au Bangladesh (en Asie). En passant dans un contexte culturel et économique totalement différent, l'idée se greffe sur les réseaux locaux qui existent dans ces pays.

Principaux enseignements

Plusieurs éléments semblent fondamentaux pour que la transposition de ces programmes soit une réussite:

- ▶ *Conduite de programmes en association.* Un programme ou un ministère ne peut pas agir sur plusieurs fronts simultanément (développement économique, éducation et santé, par exemple). Des synergies peuvent être créées lorsque plusieurs programmes s'appuient les uns sur les autres et se renforcent mutuellement.
- ▶ *Sensibilisation.* Les activités n'ont été effectivement lancées qu'après avoir réalisé un exercice de sensibilisation à grande échelle auprès du personnel des organismes concernés.
- ▶ *Base communautaire.* Les commissions multidisciplinaires à l'échelon communautaire ont été le point d'ancrage non seulement pour coordonner les apports des différentes parties, mais aussi pour les adapter au contexte local.

Les inspecteurs du travail protègent les enfants contre le travail dangereux

Dans cet exemple, c'est l'inspection du travail qui est le moteur du changement. La Turquie et un certain nombre d'autres pays ont démontré que, lorsque l'Etat s'engage à veiller à ce que le

nombre d'inspecteurs soit suffisant par rapport à l'étendue du pays et au nombre d'établissements, à ce qu'ils aient un salaire décent et à créer régulièrement des possibilités d'évolution de carrière et de formation, par exemple sur les questions relatives au travail des enfants, l'inspection dispose d'un grand potentiel pour apporter des changements.

En examinant le cas de la Turquie à l'heure actuelle, nous constatons qu'elle a fait du travail des enfants un des principaux objectifs de sa politique économique et sociale nationale. Cela a permis l'adoption d'une approche globale, qui intègre la lutte contre le travail des enfants dans l'action de plusieurs organismes publics, à partir de l'inspection du travail. Le Bureau de l'inspection du travail a fortement contribué à s'attaquer au problème du travail dangereux des enfants, en disposant d'une organisation solide et d'un personnel important sur le terrain, en jouant un rôle au niveau national dans l'élaboration des politiques et, parallèlement, en étant directement en contact avec les entreprises qui emploient des enfants et des jeunes.

La bonne pratique

L'inspection du travail a commencé à lutter contre le travail dangereux des enfants en organisant une coalition multisectorielle au niveau national avec les associations d'employeurs et de travailleurs, le ministère de l'Education nationale, les services sociaux et le bureau de la protection de l'enfant, et un institut de recherche. Choissant le secteur de l'ameublement, parce qu'il utilise des peintures et des solvants toxiques, ils ont organisé une coalition du même type dans les domaines concernés, qui a pris la forme de comités d'action dans les provinces, opérant sous les auspices des gouverneurs des provinces.

Les inspecteurs se sont employés à établir des relations de travail étroites avec les gouverneurs, le personnel municipal et les services locaux de santé au travail. Ils ont créé un sentiment d'appartenance et suscité un sens des responsabilités communes chez les autorités locales, qui ont été scellés par un protocole de coopération. Comme ces comités étaient placés sous l'autorité des gouverneurs des provinces, le gouvernement était continuellement tenu au courant de ce qui se passait sur le terrain. Cela lui a permis de saisir la complexité de la question et de s'en servir pour l'élaboration d'initiatives locales de développement. Mais, ce qui est plus important, les gouverneurs étaient dans une position leur permettant d'insister pour que les différents bureaux et ministères coordonnent leurs actions.

Même si la plupart des inspecteurs considéraient, à cette époque, qu'ils avaient essentiellement un rôle de contrôle de la mise en œuvre, ce groupe a mis l'accent sur la prévention, en déclarant que mettre fin au travail dangereux des enfants était un bon moyen d'améliorer la productivité et la situation dans le secteur de l'ameublement. Cette manière de procéder, ainsi qu'une formation spéciale en techniques de communication et en sécurité et santé au travail, a eu un écho chez les employeurs, comme jamais auparavant. Les inspecteurs ont pu sensibiliser les employeurs comme les jeunes travailleurs aux risques encourus et expliquer pourquoi il est prioritaire d'éliminer le travail dangereux des enfants, ce qui a donné des résultats évidents en termes d'améliorations apportées au niveau de l'entreprise dans l'organisation et la sécurité sur le lieu de travail.

Cet exemple montre comment, lorsqu'un organisme prend l'initiative d'organiser la collaboration, un grand nombre d'autres partenaires se mobilise pour traiter différents aspects du problème. En fait, cette structure a créé une plateforme, qui n'avait jamais existé auparavant, pour le dialogue social entre travailleurs et employeurs. Le fait que le travail dangereux des enfants soit une préoccupation commune a permis aux trois grands syndicats de la Turquie de mener des activités conjointes, malgré d'importantes divergences idéologiques.

Possibilité de transposer l'idée à l'échelle mondiale

Cette expérience – leadership de l'inspection du travail, soutenu par une politique nationale plus large – a trouvé un écho dans plusieurs pays d'Amérique latine. Les inspecteurs du travail ont été

des membres des comités sur le travail des enfants particulièrement efficaces à l'échelon communautaire et national. Parce qu'ils étaient sensibilisés à la question et formés pour traiter les cas de travail des enfants avec tact et discrétion, qu'ils étaient associés à un système national «musclé» prévoyant des sanctions pour les employeurs qui récidivent, et qu'ils avaient l'autorité légale pour pénétrer dans tous les établissements et sur tous les lieux de travail, les inspecteurs du travail ont été un allié puissant contre le travail dangereux des enfants.

Les chiffres en sont la preuve. Entre 1993 et 2005, le Bureau de l'inspection du travail en Turquie a touché plus de 10 000 enfants dans 28 villes qui travaillaient dans douze branches d'activité et dans six secteurs de l'économie informelle, démontrant ainsi la possibilité de transposer cette méthode à plus grande échelle, même dans l'économie informelle. Au contraire, au cours des cinq années précédentes, les approches basées sur des projets très dispersés n'ont pas été en mesure de créer les synergies nécessaires à la durabilité et à l'impact. Dès que l'on est passé à une approche de politique intégrée plus large, elle a rapidement servi d'inspiration et s'est poursuivie jusqu'à présent grâce aux fonds qu'elle a elle-même générés.

Principaux enseignements

- ▶ *Engagement politique soutenu.* Le fait qu'un leadership politique fort et une volonté politique déterminante aient été présents dès le début, au niveau national, puis délibérément encouragés au niveau provincial, a été un facteur essentiel.
- ▶ *Adhésion de tous les partenaires.* En travaillant conjointement avec l'inspection du travail, les organisations de travailleurs et d'employeurs ont été essentielles pour la mise en place d'une campagne nationale efficace et ont formé un groupe solide s'exprimant d'une seule voix contre le travail des enfants.
- ▶ *Un mécanisme de coordination.* Les réunions et les flux d'informations entre les comités d'action provinciaux ont permis aux partenaires de voir les liens entre les stratégies sectorielles et d'assurer une cohérence entre les politiques au niveau macro et les besoins au niveau micro.

Réduction du travail dangereux des enfants grâce aux changements technologiques

La fabrication de tapis noués à la main est une branche artisanale importante dans les zones rurales de plusieurs pays d'Asie, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, où la main-d'œuvre est abondante et bon marché. L'augmentation de la demande de tapis, associée aux bas salaires, à l'illettrisme et à la disponibilité des enfants dans cette branche nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, a créé les conditions propices à l'utilisation d'enfants comme tisseurs de tapis. Selon une étude¹²⁰ réalisée au Pakistan en 2002, 154 956¹²¹ enfants travaillaient dans des ateliers de tissage de tapis, rien que dans la province du Punjab, dont 69 pour cent étaient dans la tranche d'âge des 5-14 ans (41 pour cent de garçons et 59 pour cent de filles), et les 31 pour cent restants, dans la tranche d'âge des 15-17 ans. Le tissage de tapis est l'une des professions interdites¹²² aux enfants de moins de 14 ans par la législation pakistanaise mais, comme la loi n'est pas applicable aux ménages, les familles pauvres des zones rurales ont largement recours au travail des enfants, qui représente une source de revenus importante.

¹²⁰ Résultats d'une étude non publiée sur le travail des enfants dans le secteur du tissage de tapis au Punjab, projet de l'IPEC sur le secteur du tissage de tapis (Lahore, 2002).

¹²¹ Sur ce nombre d'enfants, 107 066 (44 161 garçons et 62 905 filles) sont dans le groupe d'âge des 5-14 ans et 57 890 dans le groupe d'âge des 15-17 ans. Selon les résultats de cette enquête, les enfants du groupe des 5-14 ans constituent 60,37 pour cent de la main-d'œuvre dans le secteur du tissage de tapis, alors que les femmes, y compris les enfants, constituent environ 80 pour cent de la main-d'œuvre.

¹²² BIT: *National labour law profile: Islamic Republic of Pakistan, Employment of Children Act 1991, Rules 1995*, Gouvernement du Pakistan (Genève, 1995).

Une étude sur la santé, réalisée en 2010¹²³ auprès de groupes témoins, a montré que les tisseurs de tapis souffrent habituellement de problèmes musculo-squelettiques (syndrome du canal carpien, problèmes de genoux, douleurs lombaires, douleurs dans la nuque et les épaules), à cause de leur position accroupie et de leurs poignets, de leurs doigts et de leurs épaules constamment en mouvement pendant le tissage. Les filles souffrent davantage de troubles musculo-squelettiques que les garçons car elles ont tendance à travailler un plus grand nombre d'heures, font moins d'exercices physiques et sont dans un plus mauvais état nutritionnel. Ces problèmes sont aggravés par les conditions sanitaires déplorables, l'absence de premiers secours et le manque de lumière et d'aération dans les foyers pauvres, ces travailleurs étant donc plus susceptibles de souffrir de maladies respiratoires et d'autres affections liées au mode de vie (par exemple, la gale).

Par ailleurs, les difficultés sociales et psychologiques étaient plus courantes et plus aiguës chez les enfants tisseurs que chez ceux du groupe témoin. Ainsi, par exemple, les données indiquent que les enfants qui tissent des tapis sont plus susceptibles de subir des punitions physiques, et une proportion extrêmement élevée d'entre eux souffrent de coupures et de contusions.

Ces conditions de travail ne favorisent ni la productivité ni la qualité, car plus les travailleurs deviennent expérimentés, plus ils risquent d'avoir des problèmes de santé; ainsi, ce secteur perd progressivement des travailleurs très expérimentés et doit s'appuyer sur des enfants qui ne peuvent réaliser que des produits d'une qualité relativement médiocre.

La bonne pratique

L'Institut de la sécurité et de la santé au travail a décidé de prendre en main cette question en s'attaquant à deux problèmes – l'amélioration de la productivité et la réduction du travail dangereux – en leur apportant une seule et même solution. Il a ainsi conçu un métier à tisser plus ergonomique, d'une taille idoine pour les adultes, mais pas pour les enfants. Grâce à ce nouvel outil, des adultes tisseurs expérimentés ont pu reprendre le travail des enfants et produire les motifs les plus compliqués, dont les prix sont très élevés. Tous les facteurs de sécurité et de santé rendant ce travail dangereux pour les jeunes en âge de travailler et improductif pour les adultes ont ensuite été examinés l'un après l'autre: les points de «pincement» ont été éliminés, des reposoirs pour le dos et les pieds ont été ajoutés et les barres et les crochets dangereux ont été modifiés. De plus, le métier n'ayant pas besoin de support, il n'était donc pas nécessaire de le fixer contre le mur arrière à l'intérieur de la maison, un endroit mal éclairé et mal aéré.

L'Institut a testé le nouveau métier auprès de 30 familles, l'a ensuite modifié puis testé à nouveau à partir des études réalisées avant et après sur la santé des travailleurs et en contrôlant l'âge des tisseurs. En l'espace de dix-huit mois, on a déjà constaté une tendance à la baisse substantielle des plaintes en matière de santé. Il y avait moins de blessures, grâce aux systèmes de sécurité, et moins de stress, grâce à la position assise confortable, à l'amélioration de l'éclairage, et à la lutte contre la poussière et à la ventilation. Cette période d'essai ayant démontré les avantages du métier amélioré, le gouvernement local a alors pris le relais et alloué des fonds aux familles les plus pauvres pour qu'elles puissent l'acquérir.

Possibilité de transposer l'idée à l'échelle mondiale

La demande en tapis noués et tissés à la main est actuellement en hausse, en particulier pour l'exportation vers les pays industriels. En 2008-09, la valeur totale des exportations de tapis rien qu'en provenance de l'Inde dépassait les 600 millions de dollars des Etats-Unis. L'exportation mondiale de revêtements pour le sol, qui comprennent les tapis faits à la main, était estimée

¹²³ S. Awan *et al.*: «Health hazards, injury problems, and workplace conditions of children in three districts of Punjab, Pakistan», dans *International Journal of Occupational and Environmental Health* (2010), vol. 16, n° 2, pp. 115-121.

à 9575 milliards de dollars des Etats-Unis en 2003¹²⁴. Ce secteur est important non seulement pour l'économie nationale mais aussi, tout particulièrement, pour les zones rurales et/ou pauvres en ressources. Il a par ailleurs une grande utilité sociale car il perpétue de magnifiques et précieuses traditions. Dès lors, une innovation à même d'augmenter la productivité tout en diminuant le risque de travail dangereux des enfants est une excellente solution qui mérite d'être transposée à plus grande échelle.

Le tissage de tapis n'est qu'un secteur parmi beaucoup d'autres dans lesquels les innovations technologiques pourraient bien être la solution pour éliminer le travail dangereux des enfants et promouvoir des possibilités d'emploi sûr pour les jeunes. Une étude du BIT de 2007, qui a examiné les changements historiques et contemporains dans le travail des enfants liés à l'évolution technologique a conclu que, pour utiliser avec succès les innovations en vue de réduire le travail des enfants, il faut examiner chaque secteur individuellement et prendre en compte les facteurs culturels et financiers qui le caractérisent; sans oublier la marge financière des employeurs, le coût de la nouvelle technologie, la possibilité d'augmenter les profits et l'impact potentiel sur le revenu familial global des employés (certaines innovations technologiques ont réduit l'emploi des adultes, en particulier celui des femmes). Toute innovation qui réduit le travail des enfants devrait aussi s'accompagner d'un meilleur accès à l'école. Concernant le travail dangereux des enfants, on notera avec intérêt que les innovations semblent plus susceptibles d'être acceptées lorsqu'elles sont introduites comme un moyen de réduire les risques dans les activités effectuées par les adolescents, même si le rapport met par ailleurs en garde contre les nouveaux dangers susceptibles d'être générés par les nouvelles technologies¹²⁵.

Principaux enseignements

- ▶ *Réponse aux valeurs sociales.* Mis à part la réponse qu'elle apporte aux préoccupations liées à la sécurité et à la santé au travail, l'intervention technique doit répondre aux besoins sociaux au moins aussi bien que le modèle traditionnel.
- ▶ *Rentabilité.* La technologie doit être suffisamment bon marché, que ce soit dans les matériels utilisés ou grâce à l'apport de subventions, pour que les plus démunis puissent se l'offrir.
- ▶ *Changement d'attitude.* Une grande sensibilisation et une forte mobilisation sociale sont nécessaires pour amener les travailleurs et les employeurs à abandonner les méthodes traditionnelles et à se tourner vers les nouveaux modèles issus de l'innovation, plus productifs et meilleurs pour la santé.

› Leadership des employeurs

Dans le cadre de l'entreprise individuelle – qu'il s'agisse d'une exploitation agricole, d'un bureau ou d'un atelier –, ce qu'il faut surtout pour protéger le travailleur adolescent, c'est que l'employeur ait conscience de la sécurité et de la santé au travail, qu'il y soit sensibilisé, et qu'il sache discerner ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas pour un jeune travailleur. L'évaluation et la réduction des risques peuvent transformer les travaux dangereux pour le jeune travailleur en une opportunité d'emploi décent.

Les économies formelles et informelles étaient autrefois considérées comme deux mondes séparés – mais la situation évolue. Les entreprises sous-traitent de plus en plus leurs activités à des producteurs indépendants et les organisations d'employeurs tendent la main aux entreprises informelles des secteurs de l'agriculture, des mines, de la fabrication et des services.

¹²⁴ Organisation des Nations Unies: *Annuaire statistique du commerce international*, vol. I (Genève, Trade by Commodity, 2004).

¹²⁵ R. Galli: *Child Labour and Technology: Lessons from the past and the present* (BIT, 2007), document de travail non publié.

Au niveau mondial, les entreprises ont exigé de leurs fournisseurs qu'ils améliorent les pratiques de travail et ont négocié des accords-cadres globaux avec les fédérations syndicales sectorielles afin que soient respectés les droits fondamentaux au travail, pour ce qui a trait notamment à l'élimination du travail des enfants dans leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement ou leurs sphères d'influence.

Réduire le travail dangereux via les politiques sur le lieu de travail

Les stratégies visant à améliorer les conditions de travail des jeunes travailleurs regroupent divers types de mesures de protection: réduction de la durée du travail; interdiction pour les jeunes de moins de 18 ans de travailler la nuit ou d'effectuer de nuit le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail; élaboration et application de politiques de lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail; interdiction pour les jeunes d'utiliser des substances, des outils ou des matériels dangereux ou nécessité d'être protégés; périodes de repos suffisantes, etc. Au Royaume-Uni par exemple, les employeurs peuvent procéder à une évaluation des risques sur le lieu de travail axée spécifiquement sur la vulnérabilité accrue des jeunes travailleurs de moins de 18 ans et le risque plus élevé de blessure qu'ils encourent par manque d'expérience.

Dans la mesure du possible, une personne formée dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail (SST), par exemple un spécialiste de la SST ou un inspecteur du travail, peut fournir des orientations. Cependant, les employeurs disposent de plus en plus d'outils de formation pour comprendre l'importance de réduire les risques, déterminer si un lieu de travail convient aux jeunes de plus de 15 ans, juger de la gravité des risques et évaluer si les risques ont été suffisamment réduits pour convenir à un jeune.

Une bonne mesure consiste à mettre en place une politique sur le lieu de travail s'adressant spécifiquement aux jeunes. Les grandes entreprises ont inclus des clauses spécifiques sur le travail et les conditions d'emploi des jeunes travailleurs dans leurs codes de conduite (communément appelés principes commerciaux, déclarations morales, normes du vendeur et directives d'approvisionnement). Cette tendance est le fait des entreprises multinationales qui s'efforcent d'être réactives aux demandes que formulent les consommateurs en faveur de produits «propres» fabriqués sans avoir recours au travail des enfants¹²⁶; cependant, on a également constaté que c'était bon pour les affaires. Un manuel destiné aux employeurs précise: «Par ce code, tous les travailleurs, et surtout ceux concernés par le recrutement, sont sensibilisés à la politique en matière de travail des enfants, aux procédures de contrôle lors du processus d'embauche et aux mesures à prendre pour retirer les enfants du travail ou les jeunes travailleurs des conditions dangereuses»¹²⁷.

La vérification de l'âge est une composante clé du code du travail. Pour éviter les allégations de recours à des travailleurs mineurs dans des emplois dangereux, certaines entreprises (des producteurs de textile du Pakistan par exemple) ont pour politique de ne pas recruter de personnes de moins de 21 ans. Cette situation est navrante car elle prive d'opportunités les jeunes ayant atteint l'âge minimum d'admission dans la filière industrielle. Il serait plus opportun de vérifier l'âge des jeunes postulants en se fondant sur des documents reconnus ou, en leur absence, via un témoin expert ou le rappel d'événements, et les affecter à des tâches peu risquées jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans.

Ceux qui produisent pour les marchés internationaux selon le principe du «juste à temps» subissent des pressions pour produire plus vite et moins cher, souvent au mépris des règles de sécurité et de santé au travail, et contrairement aux pratiques du travail décent. Les employeurs peuvent vouloir mettre en place des politiques et des stratégies leur permettant de résister à de telles pressions, s'agissant en particulier des jeunes travailleurs.

¹²⁶ BIT-ACT/EMP et OIE: p. 39, *op. cit.*

¹²⁷ *Ibid.*, p. 41.

Certains pays ont adopté des politiques spéciales pour les apprentis et ceux qui acquièrent une expérience professionnelle. Cela suppose que les jeunes reçoivent une formation à la sécurité et à la santé adéquate avant de commencer à travailler et que la formation explique les risques inhérents au poste de travail et les précautions à prendre ainsi que les droits et obligations du jeune et de son employeur.

Cette formation des jeunes est plus efficace lorsqu'elle s'accompagne d'une aide en faveur des employeurs. Ce dispositif doit inclure une sensibilisation aux vulnérabilités particulières des jeunes mais il doit surtout mettre l'accent sur les moyens pour l'entreprise d'améliorer sa productivité – en bref ses résultats – via des améliorations pratiques peu coûteuses. Ces améliorations sont à la fois intangibles (adhérer à la réglementation sur le travail des enfants et encourager le dialogue social) et tangibles (modification des équipements et disposition afin de garantir la sécurité des jeunes sur le lieu de travail).

Pour soutenir la formation des jeunes et des employeurs, les services de l'emploi et d'autres institutions du marché du travail doivent être sensibilisés aux lois relatives au travail des enfants et aux principes de base de la sécurité et de la santé au travail. Actuellement, la création précipitée d'emplois pour les jeunes fait fi des incidences sur leur santé. Ce n'est pourtant pas compliqué d'inclure l'éducation aux risques dans tous les programmes et politiques consacrés à la formation des jeunes.

La bonne pratique

Un programme d'amélioration du lieu de travail a été testé dans des conditions difficiles dans les bidonvilles de Dhaka, capitale du Bangladesh, où de nombreux enfants de moins et de plus de 14 ans travaillent dans des ateliers de réparation, de petites usines de fabrication et des services en tout genre. L'objectif était d'apprendre aux employeurs à initier des changements positifs dans l'environnement de travail afin de faire reculer le travail dangereux des enfants. Le programme a ciblé cinq grandes catégories de secteurs informels à Dhaka, à savoir l'industrie mécanique légère, les produits électriques, la fabrication de chaussures, la réparation automobile et la fabrication de meubles en bois. Dans ces secteurs, de nombreux enfants travaillaient dans le cadre d'un apprentissage informel, souvent depuis de nombreuses années. Ils résidaient en majorité sur leur lieu de travail, l'employeur faisant office de tuteur et leur fournissant un abri de base, de la nourriture, des vêtements et une protection.

Le programme s'est focalisé sur les propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) qui recrutaient des enfants ayant atteint l'âge légal pour travailler mais ayant moins de 18 ans. Il a privilégié les méthodes de formation participatives afin d'établir la relation entre l'amélioration des conditions de travail et la progression de la performance économique, et a créé des comités sur la santé, la sécurité et l'environnement regroupant des chefs d'entreprise dans chacun des cinq secteurs. Sur recommandation des comités, les lieux de travail qui s'attaquaient aux problèmes posés par le travail dangereux pouvaient bénéficier d'incitations sous la forme d'un fonds d'aide approprié. Une équipe de terrain composée de trois membres a assuré la formation et contrôlé le fonds d'aide.

Ces actions ont permis aux employeurs de renforcer leur perception de «ce qui est bien» en termes de conditions de travail pour les travailleurs de moins de 18 ans. Elles ont stimulé la concurrence (pour le fonds d'aide) concernant la mise en œuvre de mesures concrètes de SST en vue d'améliorer la qualité, la productivité et les conditions de travail, telles que l'installation de plafonds et de ventilateurs, l'amélioration des câblages électriques et de l'éclairage, l'adoption de meilleures pratiques de gestion des déchets, et l'utilisation d'outils et d'équipements plus sécuritaires¹²⁸.

¹²⁸ Communication personnelle de Sharfuddin Khan, coordonnateur du projet de l'IPEC sur les pires formes du travail des enfants dans le secteur de l'économie informelle urbaine, Dhaka, Bangladesh.

La méthodologie d'amélioration du lieu de travail peut être reproduite dans d'autres contextes du secteur urbain informel. L'intégration du développement des entreprises et des objectifs du travail décent, avec une focalisation particulière sur la réduction graduelle des pires formes de travail des enfants, est un objectif ambitieux mais réaliste¹²⁹.

Principaux enseignements

- *Réduire le temps de travail.* Les employeurs sont en mesure d'éliminer un pourcentage important des pires formes de travail des enfants en s'assurant simplement que les jeunes travailleurs ne sont pas contraints de travailler de longues heures et sont tenus à distance des équipements et des produits chimiques dangereux.
- *Adopter des mesures de sécurité.* Les employeurs sont favorables à l'adoption de mesures de sécurité, notamment lorsque cela concerne les jeunes travailleurs et contribue à améliorer leurs résultats.
- *Adopter une politique de SST axée sur les jeunes dans chaque entreprise.* La politique de sécurité et de santé doit identifier clairement les travaux pour lesquels le manque d'expérience des jeunes peut mettre en danger leur sécurité, leur santé et celles d'autres personnes.

Matériel de formation pour les régions rurales

Les meilleurs exemples de leadership des employeurs dans la lutte contre le travail dangereux des jeunes proviennent du secteur agricole et sont notamment fournis par de grandes associations industrielles des secteurs du cacao, du tabac, du sucre, du thé et du café ainsi que des industries plus localisées comme la production de fleurs, les plantations d'huile de palme et de caoutchouc. L'agriculture rurale étant toujours le plus important employeur au monde, il est souhaitable, quand c'est possible, de maintenir dans l'emploi les enfants ayant atteint l'âge légal de travailler dans l'agriculture mais dans des conditions décentes ne relevant pas de l'exploitation.

Bonne pratique 1

En Indonésie, les employeurs du secteur des plantations ont contribué au développement d'un guide pratique pour améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail dans les plantations *Improving safety, health, and working conditions in plantations*; il s'adresse aux travailleurs et à leur proche famille, aux autorités de contrôle, à la direction, aux employeurs et aux personnes vivant aux abords des plantations. Il a été développé en se fondant sur les résultats des études sur la SST menées dans les plantations d'huile de palme, de tabac et de caoutchouc en Indonésie, grâce auxquelles des personnes directement impliquées dans les plantations formelles et informelles (majoritairement des travailleurs adultes) ont été interrogées pour comprendre leurs expériences, leurs perspectives et leurs besoins.

Le manuel fournit des idées sur les mesures possibles pour améliorer la sécurité, la santé et l'environnement de travail sur les plantations et faire que celles-ci ne recourent plus à terme au travail des enfants. Les principes de base de la SST sont présentés via des exemples d'actions simples, peu coûteuses et efficaces susceptibles d'améliorer les conditions de travail en un laps de temps relativement court. Tout au long du manuel, l'accent est mis sur les questions liées au travail des enfants. Par exemple, concernant les produits chimiques, il estime que les enfants de moins de 18 ans ne doivent pas être autorisés à travailler avec des produits chimiques dangereux. Concernant l'amélioration des méthodes de travail et des conditions ergonomiques, il précise que les enfants de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à soulever ou à porter de lourdes charges et renvoie aux réglementations sur le travail dangereux des enfants.

¹²⁹ Ibid.

Le manuel a été utilisé lors de la formation organisée à l'échelon local dans les provinces de Sumatra-Nord, de Lampung et de Java oriental. Ces ateliers entendent également mobiliser les parties prenantes ou les participants pour améliorer les conditions de SST sur les plantations tout en mettant un terme à l'emploi ou à la participation des enfants les plus jeunes à des travaux dangereux.

Bonne pratique 2

El Salvador a su progresser de manière importante sur la voie de l'éradication du travail dangereux des enfants dans l'industrie de la canne à sucre. La cueillette de la canne à sucre est une activité dangereuse qui nécessite d'utiliser des machettes tranchantes pour couper la canne à sucre, d'incendier les champs pour les débayer et de transporter de lourdes charges en plein soleil pendant de longues heures et en respirant une épaisse fumée.

En 2002, l'Association des producteurs de canne à sucre a signé un protocole d'accord avec le Gouvernement de El Salvador pour éradiquer le travail des enfants dans l'industrie de la canne à sucre. L'adoption d'une stratégie incluant un renforcement de la sensibilisation, l'amélioration des services éducatifs et de la formation qualifiante, et l'organisation de mécanismes de suivi communautaires, a permis de réduire le nombre d'enfants travaillant dans la production de canne à sucre, qui est passé de 12 380 enfants en 2004 à 1 559 enfants en 2009¹³⁰.

Les marchés internationaux ont renforcé la détermination des producteurs de sucre de El Salvador ainsi que d'autres pays producteurs de sucre, tels que les Philippines. Ils ont constitué une motivation externe grâce à un immense marché d'exportation et à un important acheteur international, en générant des opportunités uniques et un engagement au plus haut niveau à s'attaquer aux problèmes. Plusieurs facteurs ont contribué au succès: respect des dispositions de l'accord commercial régional (CAFTA)¹³¹, implication accrue du monde des affaires, pression accrue de l'opinion étrangère concernant le travail dangereux des enfants, changement de volonté politique, adoption par l'Association des producteurs de canne à sucre d'un code de conduite plus clair et adaptation des services et des outils du secteur public avec un financement par des ressources privées. Le dialogue constant entre l'Association des producteurs de canne à sucre et le gouvernement, instauré par l'entremise de l'IPEC, a généré une base d'information fiable, des interventions directes sur le terrain et un renforcement de la capacité des partenaires sociaux impliqués.

Principaux enseignements

- Combiner les motivations internes et externes. En tirant parti des pressions externes dès leur apparition – en se laissant porter par la vague –, les producteurs de sucre ont été en mesure d'avancer plus loin et plus vite qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient dû compter uniquement sur leurs propres efforts.
- Officialiser les accords. La signature d'un protocole d'accord entre les parties a été utile afin de garantir que les choses avançaient même lorsque l'environnement était temporairement peu propice au changement.

► Leadership des syndicats

Certains syndicats organisent les jeunes travailleurs, donnant ainsi une voix à ceux qui en étaient privés. D'autres syndicats, dans les secteurs où l'incidence du travail des enfants est plus faible,

¹³⁰ IPEC: *El Salvador: Eliminar las peores formas de trabajo infantil en el sector azucarero: Un mundo diferente es posible* (El Salvador, BIT, 2010).

¹³¹ Département du commerce des Etats-Unis: *Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les Etats-Unis* (CAFTA) (Washington, DC, 2004).

font campagne différemment, mais tous sont déterminés à faire de l'élimination du travail des enfants un principe fondamental¹³².

Trop souvent, les systèmes de production actuels sont organisés de telle façon que c'est aux travailleurs d'absorber les pressions liées à une productivité plus élevée en acceptant moins de protection et une précarisation de l'emploi, mettant ainsi en péril leur vie et leur santé contre un salaire. Agir collectivement pour lutter contre ce phénomène par le biais des syndicats est la première étape vers un lieu de travail plus sûr à la fois pour les travailleurs plus jeunes et plus âgés.

Le travail dangereux des enfants est pratiquement inexistant dans les usines et les ateliers qui favorisent le dialogue social et dans lesquels les travailleurs organisés peuvent négocier leurs conditions avec les employeurs pour ce qui a trait aux normes du travail décent. Le vrai défi à relever concerne le secteur dynamique mais opaque de l'économie informelle qui échappe à la réglementation et aux inspections et qui enfreint les lois.

Les syndicats ont commencé à organiser les travailleurs de l'économie informelle tout en menant campagne en faveur de tous les droits fondamentaux au travail, incluant l'élimination du travail des enfants, tout comme ce fut le cas à la naissance du mouvement syndical en Europe.

Le problème du travail dangereux des enfants peut en fait être le point d'entrée pour former des syndicats et améliorer les conditions de travail car les employeurs prennent rapidement conscience de l'importance sur le plan éthique et de l'intérêt pour l'entreprise d'avoir des lieux de travail sûrs et sécuritaires, exempts de travail des enfants. La résolution de l'OIT concernant l'emploi des jeunes adoptée lors de la Conférence internationale du Travail de 2005 appelle «les organisations d'employeurs et de travailleurs à atteindre les jeunes et leurs employeurs et à les faire participer afin que leurs besoins spécifiques soient pris en compte dans les procédures du dialogue social, et notamment de la négociation collective»¹³³.

Réduire le travail dangereux des enfants via la représentation et la formation

Dans la majorité des pays industrialisés, la loi exige non seulement que les emplois à haut risque – travail tel que défini dans la liste des travaux dangereux pour les enfants – soient interdits aux jeunes mais également que ceux-ci reçoivent une formation supplémentaire et soient étroitement encadrés. Alors qu'il est de la responsabilité des employeurs d'assurer cette formation et cette surveillance, ce sont fréquemment les travailleurs adultes qui apportent ce soutien sur une base informelle.

La formation doit toujours rappeler que les jeunes travailleurs jouissent des mêmes droits fondamentaux au travail que les adultes, incluant le droit d'adhérer à un syndicat ou d'en créer un. Il s'agit là de droits universels qui s'appliquent à tous les travailleurs, incluant ceux engagés dans l'agriculture et les services domestiques, sans distinction – qu'ils soient employés dans l'économie formelle ou informelle et indépendamment du fait qu'ils travaillent dans le cadre d'une relation de travail ou que cette relation soit formellement reconnue. Il faut encourager les jeunes travailleurs à exercer leurs droits à la liberté d'association et à tirer parti de ses avantages.

Pour promouvoir la sécurité et la santé au travail, les syndicats ont souvent pris l'initiative de créer des structures institutionnelles plus formelles sous la forme de comités conjoints de santé au travail et de comités de représentants pour la sécurité au travail. Ces deux structures ont permis de porter les préoccupations des travailleurs à l'attention de l'employeur. Bon nombre d'entre elles ont bénéficié d'une bonne formation sur la façon d'identifier les risques que l'environnement de travail fait peser sur la santé.

Les grandes entreprises se sont parfois associées à des comités conjoints de santé au travail. Ils sont composés de personnes représentant les travailleurs et l'employeur qui collaborent dans le

¹³² BIT: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, op. cit.

¹³³ OIT: Résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail, 93^e session (Genève, 2005), p. 12.

but d'améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail. Ces comités identifient les problèmes potentiels de sécurité et de santé, informent la direction pour qu'elle y remédie et tiennent les travailleurs informés des développements en matière de sécurité et santé au travail. Ainsi, ils contribuent à garantir que tout est mis en œuvre pour éliminer les risques liés à la sécurité et à la santé.

Bonne pratique 1

Le concept de «représentants itinérants en matière de sécurité» a été développé dans le but de satisfaire aux besoins des petites entreprises qui enregistrent des niveaux plus élevés de blessure mais des niveaux plus faibles d'organisation syndicale et qui ne disposent pas toujours de mécanismes de consultation internes entre la direction et les travailleurs, alors qu'il y a de fortes chances que ce type d'entreprise recourt au travail dangereux des enfants. Contrairement aux grandes entreprises, il est moins dans les habitudes des petites entreprises, qui travaillent avec des marges de profit plus serrées, de prêter attention aux réglementations concernant le travail des enfants ainsi que la sécurité et la santé au travail; elles ont donc besoin d'un contrôle plus fréquent de la part d'organismes extérieurs, comme l'inspection du travail ou les représentants syndicaux en charge de la sécurité. Le concept a été expérimenté en Suède avant d'être plus largement reproduit. Bien qu'il s'agisse d'une action conjointe des employeurs, des travailleurs et du gouvernement, elle est souvent défendue et administrée par les syndicats. Dans le cadre d'un projet pilote mené au Royaume-Uni, des «conseillers en sécurité au travail», qui étaient des représentants expérimentés formés par les syndicats, ont visité des lieux de travail au moins trois fois sur une période de neuf mois: premièrement pour s'y familiariser, deuxièmement pour examiner plus étroitement les questions soulevées lors de la première visite, et troisièmement pour évaluer les changements opérés. Ces conseillers n'avaient pas pour rôle d'inspecter ou de fournir des conseils en matière de SST mais plutôt de faciliter la création de systèmes de consultation permettant aux travailleurs d'évoquer leurs préoccupations en matière de sécurité avec leur employeur. Cette initiative a été bien accueillie par les employeurs et a suscité un regain d'intérêt des travailleurs pour les questions de SST¹³⁴.

Bonne pratique 2

Les médias sociaux (sites Internet interactifs, blogs, Facebook, vidéos de YouTube, etc.) sont de plus en plus utilisés pour organiser les jeunes travailleurs, les informer des questions liées à la sécurité et à la santé, et apporter un soutien aux personnes impliquées dans un conflit du travail. Les programmes novateurs lancés en Finlande, en Nouvelle-Zélande et en Irlande sont particulièrement prometteurs dans les cas où les jeunes travailleurs sont très éloignés et seraient autrement «livrés à eux-mêmes». Dans un cas, un groupe de jeunes engagés dans un processus de négociation collective a posté des questions sur un mur ou un panneau d'affichage pour solliciter l'avis d'autres personnes et débattre quotidiennement des problèmes avec des collègues plus expérimentés via un groupe fermé d'utilisateurs. Cette méthode est axée sur les jeunes, facilement accessible et permet de régler très tôt les situations difficiles¹³⁵. Les vidéos sont particulièrement utiles pour sensibiliser les jeunes aux risques professionnels de manière claire.

Possibilité de transposer l'idée à l'échelle mondiale

Jusqu'à présent, la transposition a surtout été envisagée dans le contexte des industries et secteurs d'activité individuels, tels que la construction ou l'hôtellerie/le tourisme. Mais les nombreux

¹³⁴ ITUC: OHS Reps @ Work (2003). Disponible à <http://www.ohsrep.org.au/news-views/people-in-ohs/owen-tudor-unionsand-ohs/index.cfm> (consulté en avril 2011).

¹³⁵ MUA: *Social media organizing techniques*, Conférence des jeunes travailleurs MUA (Strachan Crang, 2009).

cours de formation disponibles sur Internet permettent aux syndicats d'accroître le nombre de représentants en matière de sécurité et d'accélérer leur formation à la santé au travail en ce qui a trait aux jeunes travailleurs.

L'annexe II fournit des exemples de certains outils de formation actuellement disponibles. De nombreux pays africains ont mis sur pied des comités de sécurité et de santé dans différents secteurs; cela prouve que les comités et les représentants itinérants en matière de SST sont des solutions applicables dans des contextes multiples.

Principaux enseignements

- *Encourager le recrutement de jeunes dans les syndicats.* Qu'ils suivent une formation ou travaillent à plein temps ou ni l'un ni l'autre, les jeunes ont besoin d'être soutenus par les syndicats, entre autres pour la négociation de leur contrat et pour accéder aux opportunités de formation.
- *Prévoir une surveillance particulière de la SST et un suivi pour les jeunes travailleurs.* Les réunions des comités de sécurité doivent toujours accorder une place particulière à la sécurité et à la santé des jeunes travailleurs, et les contrôleurs doivent être spécialement formés à la façon de contrôler les mesures portant sur la sécurité et la santé des jeunes.

Protection des enfants ruraux contre le travail dangereux dans l'agriculture

Constaté que des enfants sont astreints à un travail dangereux est chose facile dans les centres urbains; et, une fois le fait établi, il est plus aisé de s'atteler à résoudre le problème. La situation est très différente dans les zones reculées – agriculture de subsistance, pâturages, plantations en monoculture, forêt, désert et montagnes parsemées de mines, régions insulaires isolées, etc. Nous ne pouvons faire l'impasse sur ces régions difficiles d'accès. Les enfants qui y vivent et y travaillent méritent aussi d'être protégés.

Les populations rurales ont-elles conscience des risques professionnels auxquels sont exposés les enfants? Ou bien considèrent-elles que les blessures inévitables font partie de la vie? La pauvreté est-elle si extrême ou si omniprésente dans ces régions qu'il est dans l'intérêt des enfants de contribuer de quelque manière que ce soit à la subsistance de la famille?

Les syndicats sectoriels, notamment ceux des secteurs agricole et minier, ont prouvé qu'il est possible d'atteindre les communautés dispersées et d'avoir un impact concret sur le travail dangereux des enfants qu'ils constatent. Ils ont des avantages que d'autres n'ont pas.

Le Syndicat général des travailleurs agricoles (GAWU) du Ghana a été créé par des planteurs de cacao en 1948 et a graduellement élargi son activité à tous les secteurs agricoles, incluant la pêche. Bien qu'il ait organisé les travailleurs des plantations, GAWU a toujours mis au centre de son action les petits agriculteurs, soit en tant que groupes économiques (spécialisés dans le même type de produit agricole comme le caoutchouc, l'huile de palme, le coton, le riz, le cacao), soit en tant que groupes communautaires.

S'agissant des groupes économiques, le syndicat dispose d'outils efficaces. Il peut soutenir les travailleurs ou les petits exploitants lors de la négociation de leur contrat avec les propriétaires des plantations ou les multinationales acheteuses, en incluant dans les contrats des clauses stipulant que les enfants ne sont pas autorisés à travailler dans les plantations et que des écoles en bon état sont à disposition sur les plantations ou à proximité. Les activités syndicales de formation et d'éducation dispensées régulièrement sont l'occasion de mettre l'accent sur un respect strict des pesticides et leur bon usage, incluant leur impact sur les jeunes travailleurs. Leur rôle en tant que porte-parole des travailleurs et des petits exploitants leur donne accès aux responsables des plantations et leur confère la possibilité d'aider les planteurs à tirer parti des opportunités de réduction de la pauvreté offertes par le gouvernement.

Les groupes communautaires, qui opèrent par le biais de leurs syndicats locaux, ont été particulièrement efficaces dans la lutte contre le travail dangereux des enfants. Au départ, les syndicalistes ont de la difficulté à accéder aux communautés car de nombreuses personnes restent persuadées que les syndicats ne soutiennent que les travailleurs rémunérés occupés à plein temps. Mais deux techniques ont bien fonctionné : formation à la SST (en utilisant la méthode des cercles d'études) et organisation face aux problèmes locaux immédiats.

La bonne pratique

La formation en SST est organisée les jours où les fermiers ne travaillent pas sur l'exploitation ou quand ils sont revenus chez eux. Un membre du syndicat spécialement formé fait un bref exposé dans un lieu central, délivre des messages simples via des dessins griffonnés sur un tableau de papier et distribue des prospectus expliquant les dangers découlant d'une mauvaise utilisation des produits chimiques par exemple. Les pesticides sont si valorisés par les agriculteurs qu'ils les conservent dans les pièces où mange et dort la famille; ils n'ont pas non plus conscience des dangers que fait courir aux enfants la pulvérisation de pesticides en dehors des champs ciblés. Une illustration leur permet de comprendre les voies de pénétration des pesticides dans l'organisme et leurs effets; des photos d'enfants qui ont été exposés aux pesticides et à d'autres produits chimiques permettent aux fermiers de relier le risque à ses conséquences. Lorsqu'ils parviennent à associer les photos et les maladies et décès constatés dans le village, ils sont frappés de stupeur. C'est aussi la première fois qu'ils font le lien entre le syndicat et l'importance que revêt pour eux son action en vue de les protéger sur le lieu de travail. C'est un signal d'alarme. Au rang des autres techniques efficaces figurent les techniques de cartographie corporelle et des risques développées par l'UITA en collaboration avec l'OIT.

C'est l'expérience vécue par la Mongolie. Dans les communautés regroupées autour des sites miniers informels, le syndicat a commencé avec un slogan simple : «Aucun enfant dans les puits». Quasiment tout le monde peut adhérer à cette idée, surtout une fois que le formateur du syndicat aura permis d'établir le lien entre les problèmes de santé constatés chez les jeunes travailleurs et les messages fournis sur les dangers de la contamination au mercure. Alors, un par un, ils ont introduit de nouveaux concepts pour amener graduellement les mineurs à comprendre ce qui constitue ou non un danger pour les jeunes. Le processus semble long mais il est durable.

La seconde approche – organisation face aux problèmes locaux – utilisée par GAWU au Ghana a conduit à une transformation structurelle profonde grâce à laquelle les communautés éveillent leur conscience puis se font le chantre de leurs propres causes. Au cours des réunions, qui se déroulent sur un mode informel, le facilitateur syndical spécifiquement formé encourage les membres de la communauté à faire part des sujets qui les préoccupent. Tôt ou tard, un thème lié aux enfants fait surface. C'est une occasion d'aborder les droits de l'enfant, la valeur de l'éducation et la participation des enfants à un travail dangereux... puis, plutôt que de simplement en rester là, poursuivre par une série d'actions : par exemple, les enseignants sont contactés pour connaître les enfants qui ont besoin d'aide, ils alertent les dirigeants ou les chefs de tribu avec lesquels ils entretiennent des liens étroits, un suivi auprès des parents est effectué par les chefs de tribu et, le cas échéant, des sanctions communautaires sont évoquées.

Possibilité de transposer l'idée à l'échelle mondiale

Les communautés rurales changeront d'avis si un problème doit être réglé. Tout problème est un facteur de mobilisation. La stratégie «Eradiquer le travail dangereux des enfants» s'est révélée efficace pour une transposition à l'échelle nationale car elle mobilise les communautés pour s'attaquer aux besoins de leurs enfants. Au Ghana, les communautés ont organisé leurs propres groupes pour défendre cette cause; des clubs ont même été créés au sein des écoles. En fait, le travail dangereux des enfants est devenu le point d'entrée pour s'attaquer aux besoins plus vastes

des membres des communautés. Grâce à la formation dispensée par le syndicat, les agriculteurs ont appris à s'organiser et à faire campagne pour leurs droits. Le processus dans son ensemble favorise un niveau de durabilité élevé.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les syndicats peuvent être complémentaires. Au plan de la communauté, les syndicats ont la capacité de sensibiliser, d'organiser et de former pour amener un changement alors que les ONG offrent immédiatement des services sociaux et éducatifs dont ont besoin les enfants et leur famille. Les syndicats ont également la capacité d'encourager le leadership communautaire afin d'élargir les services et les bénéfices à toute la population.

Au plan national, la structure syndicale présente à nouveau un avantage particulier car elle permet non seulement d'attirer l'attention de l'opinion publique sur un problème mais également de capter l'intérêt du secteur privé et des plus hautes instances gouvernementales. En Zambie par exemple, en 2009, suite à des consultations poussées avec les parties prenantes, le gouvernement, les organisations des employeurs nationales et les organisations de la société civile, le Congrès des syndicats de Zambie (ZCTU) a adopté une politique nationale sur le travail des enfants, qui entend guider, compléter et renforcer d'autres politiques et lois. De même, au Niger, les syndicats ont mis sur pied une coalition syndicale contre le travail des enfants, l'Intersyndicale de lutte contre le travail des enfants au Niger, qui, parallèlement à leurs activités de sensibilisation et interventions au plan politique, a créé un groupe de travail pour l'élaboration et la gestion de projets comme stratégie pour faire du dialogue social un mécanisme efficace de lutte contre le travail dangereux des enfants au plan national.

Conjointement à l'élaboration de la politique nationale zambienne, plusieurs fédérations syndicales¹³⁶ ont décidé de s'attaquer ensemble à une des pires formes de travail des enfants: le travail dans les mines traditionnelles. Les syndicats ont lancé un exercice de planification stratégique; ils ont mobilisé les communautés affectées, ont engagé des activités de renforcement de la sensibilisation et ont fourni un appui direct.

Ce qui était sans précédent c'est que les syndicats ont agi au plan régional. Ils ont invité des organisations syndicales africaines apparentées, telles que l'Organisation centrale des syndicats du Kenya et l'Organisation nationale des syndicats de l'Ouganda, pour apporter leur expertise. Le travail dangereux des enfants est donc devenu un sujet de préoccupation qui unit les travailleurs par-delà les frontières nationales dans un esprit de coopération Sud-Sud. Les avancées contre le travail dangereux des enfants dans les mines en Zambie sont le fruit de cette unité.

Principaux enseignements

- ▶ *Des messages simples* présentés simplement.
- ▶ *Ecouter* les préoccupations immédiates de la communauté... et faire dans les plus brefs délais le nécessaire.
- ▶ *S'unir* par-delà les secteurs et les frontières nationales.
- ▶ *Reconnaître* les différents groupes et secteurs au sein des communautés.
- ▶ *Encourager* les communautés à adopter une attitude gagnante.

› Leadership des communautés

Il est plus facile de prévenir le travail dangereux des enfants en s'assurant qu'ils sont tous scolarisés et d'assurer une protection sociale aux familles qui tentent de joindre les deux bouts que d'atteindre les enfants déjà engagés dans une forme quelconque de travail dangereux. Ces enfants sont rarement scolarisés et trompent la vigilance des enseignants; ils peuvent travailler dans des

¹³⁶ Le Congrès des syndicats de Zambie (ZCTU) et la Gemstone and Allied Workers' Unions, conjointement avec la Zambia Federation of Employers et la Small-scale Mining Association of Zambia.

endroits reculés, et échapper aux regards de la population et des agences sociales; ils travaillent probablement dans des sites de l'économie informelle que les inspecteurs du travail contrôlent rarement, voire jamais. Si l'activité qu'ils exercent est jugée illégale ou honteuse d'un point de vue social, il se peut que les enfants eux-mêmes veuillent éviter d'être vus. Alors comment les repérer?

A l'affût du travail dangereux des enfants: observation et suivi du travail des enfants

Le système d'observation et suivi du travail des enfants (OSTE) est une composante des programmes de lutte contre le travail des enfants expressément conçue pour être durable. Ce mécanisme a été développé en tant qu'aide temporaire à l'inspection du travail pour accéder aux lieux de travail de l'économie informelle où se concentre la majorité des enfants travailleurs et où quasiment tous les emplois présentent un risque physique ou psychologique quelconque.

Trois membres de la communauté (enseignant, membre d'un club de mères ou policier à la retraite), regroupés en équipe, reçoivent une formation axée sur le suivi du travail des enfants. Ensuite ils visitent périodiquement les endroits dans lesquels il est probable de trouver les enfants au travail. S'ils découvrent un enfant, ils le signalent à un comité communautaire spécialement constitué ainsi qu'à l'inspecteur du travail ou à l'autorité locale à des fins de suivi. Selon la situation de l'enfant, le comité recommandera une ligne de conduite; dans le cas d'enfants très jeunes par exemple, on privilégiera le retrait du monde du travail et leur intégration dans un programme scolaire approprié; dans le cas de jeunes plus âgés, on peut préférer l'amélioration et le suivi de l'environnement du travail; l'assistance à la famille est aussi une option possible.

La bonne pratique

Le Viet Nam a créé un système OSTE pour prendre en compte les enfants travaillant dans des secteurs dangereux, tels que les marchés, la fabrication du plastique, la fouille des ordures, la production de pelouse synthétique et la fabrication de matériaux de construction. Il s'agit d'une activité conjointe du Syndicat des femmes, du ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales (MOLISA), des enseignants, des administrateurs de l'éducation, des travailleurs sociaux, des autorités locales et du Comité de la population, de la famille et de l'enfance. Pour soutenir l'OSTE, un système informatique relié à un site Internet a été développé; il permet un suivi des enfants et une collecte et analyse des données. La base de données contient des informations sur le statut professionnel des enfants et de leur famille dans des lieux sélectionnés, le profil des enfants et leurs besoins, et les actions engagées. Au Viet Nam, l'utilisation de la technologie de l'information facilite l'OSTE en permettant à tous les partenaires de partager leur savoir.

Possibilité de transposer l'idée à l'échelle mondiale

L'Albanie, la Roumanie et l'Ukraine ont jeté les bases d'un système national d'OSTE, approuvé au plan ministériel et mis en œuvre dans un premier temps dans le cadre de projets pilotes puis reproduits dans d'autres (ou tous) les districts. Ces pays ont ensuite organisé des cours de formation pour d'autres Etats d'Asie centrale: Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan. Les services de l'inspection du travail étant plus vigoureux dans ces pays, les inspecteurs ont joué un rôle important dans le travail du système OSTE mais d'autres ont également participé, notamment des travailleurs sociaux, des spécialistes de l'éducation, des syndicats, des associations de parents, le personnel des services de l'emploi et des agents de police communautaires. Afin de renforcer la durabilité, chaque pays a produit, en langue locale, un manuel destiné aux contrôleurs du système OSTE.

Principaux enseignements

- *Formation.* Le système OSTE fixe le cadre de la formation sur la manière d'observer les enfants travailleurs dans différentes situations et de les écouter afin de comprendre et d'évaluer les raisons pour lesquelles ils travaillent – une masse critique de compétences.

- *Priorisation.* Le système OSTE implique d'accorder la priorité à des secteurs ou des localités spécifiques et d'évaluer les enfants risquant de s'engager sur le marché du travail; cela contribue au travail de toutes les agences partenaires.

Protection des enfants travailleurs: une approche ascendante partant de la communauté

Pour prouver la réduction substantielle des pires formes de travail des enfants, de nombreux projets sélectionnent une forme particulière de travail dangereux des enfants – par exemple la pêche – et se focalisent sur celle-ci pendant toute la durée du programme. Les interventions classiques sont le retrait et la réadaptation couplés à des ajustements politiques. Elles débouchent il est vrai sur un recul du nombre d'enfants engagés dans cette forme de travail, qui peut s'expliquer par le fait qu'ils ont intégré l'école... ou qu'ils se sont engagés dans un autre type d'activité. C'est ce dernier point qui nous préoccupe.

Le travail dangereux n'est pas un choix. Les enfants se retrouvent dans des situations dangereuses car il semble ne pas y avoir d'autres alternatives. Pour arrêter le travail dangereux des enfants, il ne suffit pas de «cibler» les formes de travail des enfants les unes après les autres. Mieux vaut privilégier une approche plus durable consistant à se focaliser sur une région et à s'attaquer à toutes les formes de travail dangereux dans cette région.

Abandonner l'approche «sectorielle» pour une approche «locale» a abouti à la création d'un style de travail plus global et intégré. Avec ses 52,7 millions d'habitants, Karnataka (Inde) se rapproche par la taille de nombreux pays; cet Etat a choisi non seulement d'abandonner l'approche sectorielle au profit d'une approche locale mais a procédé à un recentrage sur l'ensemble de la famille de l'enfant et non plus uniquement sur l'enfant. Grâce à ce virage, il est devenu possible de s'attaquer aux facteurs responsables du travail dangereux des enfants, tels que la vulnérabilité des ménages, et d'adopter des mesures pour alléger la pauvreté et favoriser l'emploi des adultes. En retour, cela oblige les décideurs à créer un système d'aide élargi pour les familles et les communautés à risque.

La bonne pratique

La théorie qui sous-tend l'approche de Karnataka basée sur la zone et la famille est que la lutte contre le travail dangereux des enfants s'engage au plan communautaire, notamment des parents, et y demeure. Pour lutter contre ce fléau, Karnataka a choisi de travailler avec des groupes d'entraide (GE). Un GE regroupe 15 à 20 femmes et a pour objectif premier de les aider à accéder au micro-crédit pour développer des activités génératrices de revenus. Elles reçoivent une formation axée sur les droits des femmes et d'autres thèmes qui leur donneront les moyens d'agir et de travailler collectivement pour améliorer leur bien-être; sans compter qu'elles seront ainsi formées et motivées pour se lancer dans l'identification, l'assistance et la prévention en matière de travail des enfants.

Chaque groupe se réunit une fois par semaine pour examiner ses activités de microfinance, recevoir une formation et débattre de la situation des enfants au sein de la communauté. Lorsqu'on découvre un enfant travailleur, la pression des pairs s'exerce sur la mère; le groupe tente de l'aider à trouver des solutions à ses problèmes en l'aiguillant vers des programmes de protection sociale appropriés. Il s'agit du premier niveau de réponse.

Au second niveau de réponse, le cas est référé aux autorités scolaires locales, qui se rendent au domicile de l'enfant travailleur et conseillent ses parents. Le renvoi vers les «gram panchayats» – gouvernements locaux décentralisés qui font le lien avec de nombreux programmes gouvernementaux (développement des compétences, emploi rémunéré, logement, etc.) – est le troisième niveau de réponse.

Dans la pratique, 90 pour cent des cas de travail d'enfants sont résolus à un de ces trois niveaux de réponse. Le quatrième niveau concerne les rares cas non résolus qui seront référés aux inspecteurs du travail et aux contrôleurs d'entreprises au niveau étatique afin de venir en aide aux enfants et d'engager d'éventuelles poursuites à l'encontre des employeurs.

Possibilité de transposer l'idée à l'échelle mondiale

Dans la mesure où ce modèle se fonde sur les organisations communautaires, une étape cruciale de son extension consiste à recenser les groupes communautaires. Certains peuvent être formels et sont donc visibles tandis que d'autres se sont formés autour d'une problématique. En Inde et au Bangladesh, où existent des groupes de femmes épargnantes et des groupes générateurs de revenus pour les femmes, ils représentent une bonne base; les comités scolaires ou les clubs de mères ont également prouvé leur efficacité.

Ce modèle offre un bon potentiel d'extension car il est peu coûteux. Si des structures communautaires existent, nul besoin d'un financement extérieur important car les frais de formation sont minimes et la gestion décentralisée des cas de travail dangereux des enfants signifie que le système d'inspection du travail n'est pas congestionné par un grand nombre de renvois au plus haut niveau.

Principaux enseignements

- ▶ *Autonomisation des groupes communautaires.* Ce qui importe c'est de leur faire comprendre qu'ils ont le droit de parler en toute franchise et qu'ils sont dotés des capacités de communiquer efficacement.
- ▶ *Etre positif plutôt que punitif.* La communauté essaie de s'attaquer aux forces qui incitent les familles à pousser leurs enfants sur le marché du travail plutôt que de s'attaquer à la famille ou à l'employeur.
- ▶ *Accès.* Il faut trouver des moyens de faire remonter l'information pour se faire entendre des personnes susceptibles de faire évoluer les choses (responsables de district et gestionnaires des programmes de développement à grande échelle).
- ▶ *Un système.* Aucune de ces interventions ne peut atteindre seule l'objectif souhaité. Une tierce intervention (comme un projet de l'OIT) peut contribuer à rassembler les différentes pièces et à les relier aux structures gouvernementales régulières de protection sociale et d'application de la loi.

PARTIE III

Comment parvenir à un changement fondamental dans le travail dangereux des enfants

Dans les exemples proposés précédemment, abstraction faite du responsable des opérations au départ, il arrive un moment où ces actions locales – si elles sont couronnées de succès et méritent d'être durables – se transforment en un effort multipartite et sont intégrées dans les politiques. Lorsque les termes comme «convergence», «cohérence» et «intégration» apparaissent dans les plans d'action nationaux, cela reflète l'avènement de ces changements structurels.

Dans cette dernière partie, nous nous pencherons sur une approche intégrée susceptible de s'appliquer tout particulièrement au travail dangereux des enfants, «l'approche par le cycle de vie». Il s'agit d'un concept qui replace les enfants qui travaillent – âgés des 5 à 17 ans – dans la chaîne ininterrompue des différents âges de la vie. Cela permet pour commencer de mieux examiner rétrospectivement les facteurs qui ont conduit un enfant à se trouver dans le travail dangereux. On peut ensuite mieux voir comment orienter sa vie pour lui permettre de devenir une personne adulte autonome et productive en étudiant les phases de préparation qui portent leurs fruits. L'éducation et la politique sociale sont des éléments centraux de ce processus graduel.



Enfants transportant des briques © David Parker

Intégration des actions et des politiques

7

► Considérer les enfants travailleurs dans le contexte du cycle de vie

Les décideurs, qui font face à des crises politiques et à des restrictions économiques, considèrent souvent le travail des enfants comme une question secondaire, un problème qui peut attendre. Le concept du cycle de vie est un outil puissant susceptible de leur fournir un moyen d'accorder une place centrale à la sécurité et au développement des enfants dans les priorités nationales et d'être utilisé pour mesurer le succès.

Nous savons désormais que les vulnérabilités ne sont pas uniformément distribuées pendant toute la durée du cycle de vie. Elles sont non seulement plus importantes aux premiers stades de la vie mais elles peuvent aussi avoir des conséquences à long terme parfois irréversibles aux stades ultérieurs du cycle de vie. Le graphique des points les plus critiques du cycle de vie montre que si les risques sont extrêmement élevés dans l'enfance – comme nous pouvions le prévoir – ils progressent à nouveau et sont concentrés durant l'adolescence et la jeunesse, une période susceptible d'avoir un impact immédiat sur la prochaine génération¹³⁷.

Encadré 7.1: Pourquoi devons-nous réunir les enfants et les jeunes dans un cadre unique

- **Les pauvres avant tout.** De nombreux indicateurs de pauvreté monétaire et non monétaire sont bien pires pour les enfants et les jeunes; aujourd'hui, ces deux groupes représentent la majorité des pauvres du monde en développement. Les stratégies qui mettent principalement l'accent sur les investissements en faveur des enfants et des jeunes sont intrinsèquement – et doublement – favorables aux pauvres, en ce sens qu'elles atteignent ceux qui sont actuellement pauvres tout en réduisant la pauvreté future.
- **Vulnérabilité extrême.** Parmi les pauvres, les enfants et les jeunes constituent le groupe de population le plus vulnérable en période de ralentissement économique et autres chocs externes (comme en témoignent la malnutrition, les abandons scolaires dans le but d'aider les familles, le chômage des jeunes, les comportements violents ou à risque, etc.).
- **Risque extrême.** Les deux groupes d'âge représentent les deux périodes du cycle de vie présentant un risque physiologique et social extrême. Dans les premières années de l'enfance, cela se manifeste surtout par la malnutrition et des retards en matière de développement intellectuel, alors qu'à l'adolescence et au début de l'âge adulte cela se traduit davantage par des blessures, des comportements à risque, la violence. Selon la gestion préventive du risque, ce sont les deux périodes où l'investissement dans le capital humain est le plus efficace et le plus productif.
- **Cycle de vie.** Ils sont intrinsèquement liés tout au long du cycle de vie durant une période cruciale de la vie pendant laquelle les investissements – ou les sous-investissements – disposeront d'un laps de temps beaucoup plus long pour produire des effets positifs ou négatifs sur les individus et la société. Si les interventions ne sont menées au cours des premières années de l'enfance, les coûts et les conséquences seront bien réels durant l'adolescence et au début de l'âge adulte. Et, si on ne corrige pas la situation à ce stade, le coût pour la société pourrait peser non seulement sur cette génération mais également sur la suivante, car les enfants nés de jeunes parents défavorisés perpétuent le cercle de la pauvreté.

Source: Banque mondiale. *Children and youth: A framework for action*, HDNRY Working Paper Series, n° 1, p. 15 (Washington, DC, 2005).

¹³⁷ Banque mondiale: *Children and youth: A framework for action*, HDNRY Working Paper Series, n° 1, p. 15 (Washington, DC, 2005).

Dans la mesure où d'importants développements sur les plans physique, social et psychologique interviennent au cours de cette période, ceux-ci déterminent largement le « succès » ou « l'échec » d'un individu durant les derniers stades de sa vie. L'impact négatif du travail dangereux des enfants sur leur développement peut ainsi limiter les occasions d'opérer la transition vers un travail décent durant leur jeunesse. En retour, les désavantages par rapport au marché du travail encourus lorsque la scolarisation de l'enfant est compromise par un travail pénible ou des conditions de travail abusives peuvent non seulement créer un cycle de pauvreté permanent, mais également une vulnérabilité et une marginalisation sociales (encadré 7.1).

Se focaliser uniquement sur le retrait des jeunes enfants des conditions de travail abusives ou sur la protection d'un jeune travailleur contre les dangers du lieu de travail est une stratégie à court terme. En replaçant l'enfant dans le contexte plus large du cycle de vie, il devient évident que les stratégies de lutte contre le travail des enfants doivent être étroitement reliées à des mesures destinées aux deux « extrémités » de l'enfance: d'un côté assurer aux jeunes enfants un bon départ dans la vie et de l'autre côté donner aux enfants plus âgés et à leurs parents une chance d'accéder à un emploi décent.

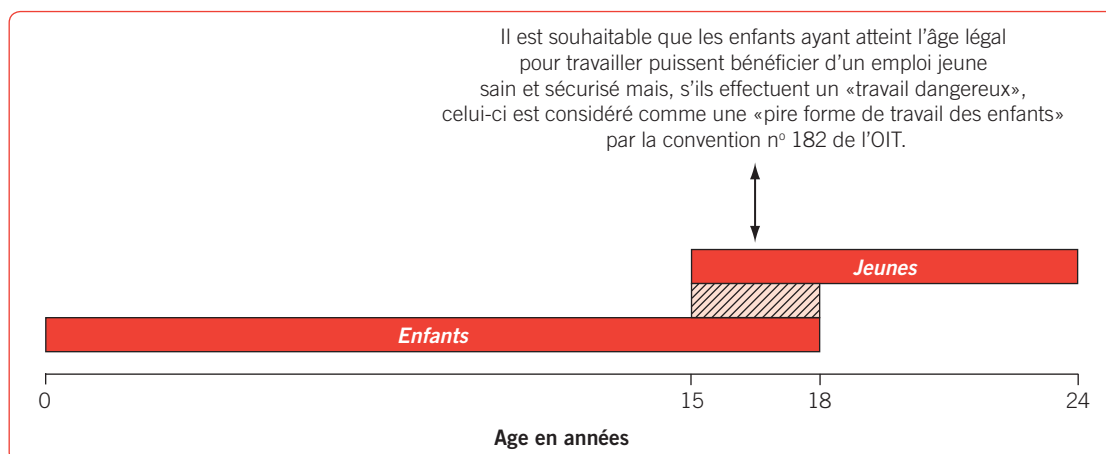
Cette approche appelle donc un cadre politique intégré qui fait fi des frontières entre travail, santé et éducation. Cela nécessite également une collaboration sur le terrain pour assurer les services et la scolarité. L'expérience accumulée dans le cadre des évaluations montre que parvenir à cette interconnexion au plan politique et au plan de l'exécution est un des aspects les plus problématiques, à la fois pour les programmes sur le travail des enfants et pour ceux concernant l'emploi des jeunes.

› Les adolescents, un groupe cible important

L'adolescence est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte. S'ils ont entre 15 (parfois 14 ou 16) et 17 ans, l'activité des adolescents peut relever du travail des enfants ou de l'emploi légal; cela dépend de la dangerosité du travail qu'ils effectuent ou des conditions dans lesquelles ils l'exercent (figure 7.1). Cette distinction préoccupant à la fois ceux qui font la *promotion du travail* (programmes sur l'emploi des jeunes) et ceux qui tentent d'y mettre un terme (programmes sur le travail des enfants), on suppose que les adolescents bénéficieront d'une double attention. En fait, ils sont souvent les laissés-pour-compte entre les deux cas.

Un cadre intégré de politiques et de programmes consacré à l'emploi des jeunes et au travail dangereux des enfants peut insuffler une nouvelle énergie et des idées pour soutenir ce groupe – qui constitue une préoccupation mutuelle.

Figure 7.1: Travail dangereux des enfants et emploi des jeunes



Les chiffres en la matière sont impressionnants. Dans ce groupe d'âge, on estime à 67 millions le nombre de jeunes engagés dans une activité économique acceptable¹³⁸. Un nombre quasiment identique, 62,5 millions, est astreint à des activités inacceptables: le travail dangereux des enfants.

De plus, les statistiques ne sont pas statiques. Les conclusions surprenantes de l'analyse des tendances du travail des enfants au cours des huit dernières années montrent que le travail des enfants progresse actuellement chez les adolescents, surtout chez les garçons.

Empêcher les adolescents ayant atteint l'âge légal de travailler d'accepter un travail dangereux exige des stratégies à court, moyen et long terme. Déterminer la liste des activités à proscrire (liste des travaux dangereux), instituer des sanctions puis mettre en place un système efficace de suivi et d'inspection ont un puissant effet dissuasif à long terme lorsque les réglementations sont appliquées.

Les stratégies qui entendent modifier les comportements sociaux vis-à-vis du travail des adolescents, notamment en renforçant la sensibilisation aux risques liés au travail dans des activités ou des conditions dangereuses, n'ont pas seulement un impact à court terme mais aussi une incidence à long terme en mobilisant la société contre la participation des adolescents à ce type de travail.

Comme nous l'avons vu, les stratégies censées améliorer les conditions de travail des adolescents économiquement actifs incluent divers types de mesures de protection:

- ▶ réduction de la durée du travail;
- ▶ interdiction de travailler la nuit ou d'effectuer de nuit le trajet entre le domicile et le lieu de travail;
- ▶ élaboration et application de politiques de lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail;
- ▶ interdiction pour les adolescents d'utiliser des substances, des outils ou des équipements dangereux;
- ▶ périodes de repos suffisantes.

Lorsqu'il est impossible d'améliorer les conditions de travail, l'adolescent devra être soustrait du monde du travail et se voir offrir un travail décent comme alternative ou une forme quelconque d'éducation, telle qu'une formation qualifiante ou une formation complémentaire. Il n'est pas rare que les adolescents soustraits à des situations d'exploitation aient besoin de divers services sociaux: abris d'urgence, soins médicaux, consultation psychosociale, soutien juridique, recherche de la famille et évaluation, suivi post-réintégration, etc.

Les stratégies qui visent les adolescents en milieu de travail susceptibles d'être affectés à un travail dangereux, peuvent inclure les composantes suivantes:

- ▶ Améliorer l'accès et l'achèvement de la scolarité formelle (incluant les programmes de retour à l'école) de sorte que les jeunes n'entrent pas sur le marché du travail à un âge inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Des solutions alternatives, comme la formation préprofessionnelle, sont essentielles pour maintenir les adolescents dans les programmes d'apprentissage structurés.
- ▶ La formation et la sensibilisation à la SST sont essentielles pour les employeurs, les jeunes travailleurs, les maîtres artisans et leurs apprentis. La formation inclut une surveillance adéquate et cohérente.
- ▶ Mettre en place des mécanismes de suivi. Lorsqu'ils sont bien formés et reliés à l'inspection du travail, les syndicats, les associations d'entreprises, les chambres de commerce, les organisations communautaires et les agences de protection sociale peuvent contrôler l'application des directives sur l'âge minimum, la sécurité en milieu de travail et le travail des apprentis.

Dans de nombreux pays en développement, les formations par *l'apprentissage informel* sont le plus important fournisseur de compétences du marché du travail – majoritairement informel, loin devant la production des établissements d'enseignement et de formation formels. Les atouts des formations

¹³⁸ BIT-Programme pour l'emploi des jeunes: *Cadre conceptuel sur les liens entre travail des enfants et emploi des jeunes* (Genève, BIT, 2010).

par l'apprentissage informel incluent: fourniture d'une formation qualifiante à un niveau technologique adéquat; utilisation de l'équipement actuellement en service dans le secteur commercial et participation aux processus de production réels; couverture de toutes les compétences liées au commerce, incluant les compétences professionnelles et, dans une moindre mesure, les compétences liées au commerce, à la gestion et à l'organisation, incluant le calcul des coûts, la commercialisation, et les relations fournisseur-client; et opportunités offertes aux apprentis de bâtir des réseaux économiques et sociaux qui faciliteront la création et le fonctionnement de leur propre entreprise.

› **Priorité aux jeunes enfants et aux filles**

La recommandation n° 190 de l'OIT, qui accompagne la convention n° 182, souligne, avec une force particulière, que les programmes d'action en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants doivent accorder une attention particulière aux plus jeunes enfants (paragraphe 2c)i). Lorsqu'on découvre qu'un enfant ayant un âge inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi travaille dans un environnement dangereux ou dans des conditions dangereuses, le retrait est la seule option. Il n'est pas raisonnable de permettre à un enfant de poursuivre son activité en procédant à des améliorations du lieu de travail ou autres. Selon le risque encouru (certaines situations sont si dramatiques que le retrait doit être immédiat), la seule condition est qu'une structure soit en place de sorte que les enfants soustraits au monde du travail puissent recevoir le soutien dont ils ont besoin (conseils notamment), et les mesures nécessaires peuvent être prises pour décider s'ils sont en mesure d'être intégrés à un programme éducatif. La recommandation n° 190 est très spécifique sur ce point: «les protéger des représailles, assurer leur réadaptation et leur intégration sociale par des mesures tenant compte de leurs besoins en matière d'éducation et de leurs besoins physiques et psychologiques;» (paragraphe 2b)).

La recommandation, tout comme les conventions sur le travail des enfants, appelle également l'attention sur les filles. Du fait que les programmes et les politiques ont consenti de grands efforts pour atteindre les filles, cela pourrait avoir contribué à la baisse du nombre de filles astreintes à un travail dangereux observée entre 2004 et 2008. La recommandation attire également l'attention sur le fait que les filles exécutent souvent un travail dans des lieux qui échappent aux regards extérieurs, comme les services domestiques, où elles sont surreprésentées.

La prochaine section montre comment ces stratégies spécifiquement axées sur les enfants s'intègrent dans un cadre politique intégré plus large.

› **Un cadre pour un changement durable**

Toute réponse politique intégrée en vue de soutenir l'élimination du travail dangereux des enfants et la promotion des opportunités dans la perspective d'un recrutement ultérieur devra combiner des interventions macro et micro-économiques. Dans sa «résolution concernant l'emploi des jeunes», la Conférence internationale du Travail de 2005 appelle à un effort au plan national qui:

- ▶ combine des politiques économiques favorables et des interventions ciblées;
- ▶ traite tant de l'offre que de la demande de travail;
- ▶ s'attaque tant à la quantité qu'à la qualité des emplois;
- ▶ implique plusieurs parties prenantes, dont les organisations patronales, syndicales et les jeunes, dans la formulation et la mise en œuvre des interventions.

Les stratégies que propose ce cadre pour s'attaquer aux problèmes du travail des enfants et promouvoir le travail décent des jeunes au plan politique ou, en d'autres termes, pour instaurer un «environnement favorable», sont résumées ci-après.

Premièrement, il faut intégrer la question dans les cadres nationaux de développement. Cette intégration est non seulement cruciale pour la durabilité mais elle impose la question à la table où se négocient la mobilisation et la répartition des ressources et où se définissent les priorités. Elle permet de relier les stratégies sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes aux politiques macroécono-

miques qui promeuvent la croissance économique, la création d'emplois, le développement sectoriel, l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ainsi que la quantité et la qualité des emplois.

Deuxièmement, il faut élaborer des plans d'action nationaux. Bien qu'il puisse être approprié qu'à la fois le travail des enfants et l'emploi des jeunes continuent à avoir des plans nationaux détaillés destinés à l'ensemble de la tranche d'âge cible (par exemple 5-17 ans dans le cas du travail des enfants et 15-24 ans dans le cas de l'emploi des jeunes), il est souhaitable que les deux plans fournissent des références, des liens, voire des éléments communs afin d'assurer que le cadre détaillé dans le présent document porte ses fruits au niveau national.

Troisièmement, il faut offrir un système éducatif de qualité accessible à tous. De nombreux enfants s'orientent vers le marché du travail lorsque les écoles ne sont pas disponibles ou sont de piètre qualité; lorsque les coûts directs et indirects de l'éducation sont élevés; lorsque les parents valorisent davantage le travail des enfants que la scolarisation; et lorsque les facteurs culturels découragent l'éducation, particulièrement au niveau secondaire – une situation qui affecte couramment les filles. Les enfants des communautés rurales sont particulièrement vulnérables – ils représentent 82 pour cent de tous les enfants déscolarisés. Garantir que tous les enfants reçoivent une éducation de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi contribuerait fortement à la lutte contre le travail des enfants.

Quatrièmement, il faut garantir une protection sociale pour réduire la vulnérabilité des familles pauvres. Certains des pays qui ont fortement progressé sur la voie de la réduction du travail des enfants – et en particulier du travail dangereux des enfants – au cours de la dernière décennie sont ceux qui ont adopté des mesures décisives pour développer leur infrastructure de protection sociale. Celles-ci incluent des programmes de transferts en espèces, des programmes d'alimentation scolaire, des programmes de travaux publics et autres initiatives censées fournir du travail aux parents, un accès aux systèmes d'épargne et de crédit, et une certaine forme d'assurance maladie et d'assurance retraite. La protection contre les chocs financiers provoqués par les crises économiques, les catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence peuvent aider les familles à retenir les enfants à l'école et à les dispenser de travail. L'initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale a pour but de garantir que tous les pays ont mis en place un système de protection sociale de base.

Le tableau 7.1 rassemble les éléments clés décrits dans les chapitres précédents et les résumés de bonnes pratiques afin de présenter ce qui constitue à notre avis les composantes essentielles d'une politique intégrée. Les stratégies spécifiquement conçues pour améliorer la santé et la productivité à long terme des enfants astreints à un travail dangereux ou risquant de l'être peuvent être de trois types: elles peuvent avoir pour but: 1) de prévenir la participation des enfants à un travail dangereux, 2) d'améliorer les conditions de travail des enfants plus âgés qui travaillent déjà dans des activités, des conditions ou des professions dangereuses, ou 3) de soutenir la transition vers le travail décent; un environnement favorable doit soutenir toutes ces stratégies¹³⁹.

Ces stratégies sont présentées séparément mais elles sont inter-reliées. Par exemple, la majorité des stratégies de prévention protègent également les jeunes travailleurs, comme dans le cas du contrôle régulier des conditions de travail. De même, l'application des mesures de protection (réglementations en matière de SST par exemple) a un effet préventif. L'expérience accumulée par l'OIT dans le cadre des programmes WIND et WISE (voir annexe II) témoigne de l'importance de combiner la SST avec l'amélioration de la productivité au plan local et d'autres incitations (comme les transferts conditionnels en espèces, les chèques-formation) à plus grande échelle.

L'avantage c'est que les mesures à long et court terme visant à protéger les enfants du travail permettent de soutenir le travail décent pour les jeunes travailleurs de plus de 18 ans.

¹³⁹ BIT-Programme pour l'emploi des jeunes, *op. cit.*

Tableau 7.1: Les principales composantes d'une approche politique intégrée

L'environnement favorable

Ratification des conventions de l'OIT n^{os} 138, 182, 184, 150, 81 et 129

Adoption d'un plan national d'action sur le travail des enfants cohérent ou relié à des plans similaires dans les secteurs de la protection de l'enfant, de l'emploi des jeunes et de l'inspection du travail.

Intégration des éléments clés dans les cadres économiques nationaux (comme les DSRP, le suivi des OMD)

Renforcement du cadre de protection sociale, incluant une aide au revenu, une assurance et des soins médicaux

Renforcement du cadre du dialogue social pour promouvoir l'organisation des jeunes travailleurs et leur représentation lors des négociations collectives

Dresser la liste des travaux dangereux devant être proscrits aux enfants de moins de 18 ans, la faire adopter puis identifier où se concentre le travail dangereux (lieux, caractéristiques ethniques et sociales, groupes d'âge et industries)

Promouvoir une politique éducative et un système éducatif qui soulignent l'importance de l'accessibilité et de la qualité

Prévenir l'implication des enfants plus jeunes

S'assurer que les enfants de tous âges accèdent à l'école et poursuivent leur cursus scolaire jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi

Fournir un appui additionnel aux enfants passant de l'école primaire à l'école secondaire, et à ceux risquant de décrocher du système éducatif

Développer des programmes de remise à niveau en lecture, écriture et calcul ainsi que des programmes de la seconde chance pour les jeunes déscolarisés

Encourager les activités sportives et les clubs de jeunes pour occuper le temps extrascolaire

Ajouter une composante «préparation au travail» dans les programmes scolaires afin de sensibiliser davantage les enfants à la vie professionnelle, aux risques, aux droits et aux responsabilités

Sensibiliser les parents aux effets nuisibles du travail dangereux sur la santé et le potentiel de vie des enfants

Adopter des procédures rigoureuses de sélection par l'âge à l'intention des employeurs et des entreprises

Soustraire du travail les enfants qui ont un âge inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi et les soutenir pendant leur réadaptation et leur (ré)insertion scolaire

Protéger les enfants plus âgés astreints à un travail dangereux ou menacés de l'être

Offrir des programmes complets de formation et des services pour faciliter la transition entre l'école et le travail décent (compétences, apprentissages, formation qualifiante, orientation professionnelle, développement d'entreprises, financement)

Sensibiliser les employeurs aux gains de productivité qu'ils peuvent réaliser en améliorant les conditions de travail de sorte qu'elles soient sans danger pour les jeunes

Mettre sur pied des comités de sécurité conjoints travailleurs-employeurs, nommer des représentants en matière de sécurité et nouer des liens avec les organisations syndicales afin de fournir une aide aux jeunes dans le milieu de travail

Organiser une inspection régulière des entreprises portant sur les conditions de travail et le respect des restrictions relatives à l'âge minimum

Créer des systèmes communautaires reliés à l'inspection du travail chargés de contrôler les exploitations agricoles et autres lieux de travail à caractère familial

Former les prestataires de soins médicaux de première ligne afin qu'ils détectent et documentent les lésions et les maladies professionnelles chez les enfants

CONCLUSION

Mais alors, que peut-on faire?

Nous nous trouvons actuellement à un tournant décisif de l'objectif qui est d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016: si nous parvenons à soustraire ces enfants des travaux dangereux, nous aurons largement atteint notre objectif.

Le présent rapport fait état de la gravité de la situation, mais il décrit aussi toute la palette d'outils dont on dispose maintenant pour y remédier: une meilleure sensibilisation aux normes internationales du travail, lois et réglementations, politiques en matière d'éducation, politiques au niveau de l'entreprise et une surveillance étroite des chaînes d'approvisionnement, des règlements locaux s'appuyant sur les «listes des travaux dangereux», le rôle actif des organisations de travailleurs, même dans les zones rurales et, par-dessus tout, la prise de conscience grandissante dans le monde entier que, dans une société en pleine modernisation et interconnectée à l'échelle planétaire, on ne peut tolérer plus longtemps que des enfants soient astreints à des travaux dangereux. La baisse des taux de travail dangereux chez les enfants très jeunes et les filles constitue la preuve que ce type de mesures peut produire des effets.

Face à la difficulté que présente la suppression du travail dangereux pour 115 millions d'enfants et compte tenu de la diversité des moyens d'atteindre ce but, il convient d'établir une stratégie claire sur la voie à suivre.

Au chapitre précédent, il a été exposé les grandes lignes d'une action en trois principaux volets: 1) empêcher que de jeunes enfants soient affectés à des travaux dangereux; 2) assurer la protection des enfants plus âgés sur leur lieu de travail; et 3) renforcer le cadre général d'action. La mise en œuvre de chacun de ces volets exige l'application de mesures immédiates et à plus long terme ainsi que la participation d'un grand nombre de partenaires – du gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs jusqu'aux communautés locales – et l'engagement actif de tous.



Enfant migrant dans une plantation de coton © David Parker

Principaux volets d'action pour avancer

1. Empêcher que de jeunes enfants soient astreints à des travaux dangereux

Redoubler d'efforts pour veiller à ce que tous les enfants soient scolarisés, au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Si le droit à l'éducation est un droit fondamental de l'enfant, il est également crucial pour le développement économique et social. Les enfants qui travaillent, en particulier pendant de longues heures ou dans des conditions dangereuses, n'ont pas accès à l'éducation ou ne peuvent pas tirer pleinement profit de celle-ci. L'une des étapes importantes de la lutte contre le travail dangereux des enfants consiste à déterminer les raisons pour lesquelles ces enfants ne reçoivent pas d'éducation – que ce soit une question de coût, d'accès ou de qualité – et à chercher des solutions. Toutefois, s'agissant des jeunes enfants, celui-ci n'est pas le seul impératif: même si les jeunes enfants effectuent ces tâches en dehors des heures de classe ou pendant les vacances d'été, ils doivent être retirés du travail dangereux.

Action immédiate: établir un lien de correspondance entre les écoles et les zones de concentration du travail dangereux des enfants

Avec l'aide des associations et administrations locales, et en particulier celle des enseignants, il est possible d'identifier les obstacles qui s'opposent à la scolarisation des enfants des zones en question. Souvent, une solution locale peut être trouvée, au moins pour parer au plus pressé, qui permet aux enfants les plus exposés aux risques des travaux dangereux de réintégrer l'école en attendant une amélioration du système éducatif dans son ensemble.

2. Protéger les enfants plus âgés contre les travaux dangereux

Renforcer la sécurité et la santé au travail pour tous les travailleurs, mais avec des mesures de protection spéciales pour les enfants ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi et ceux âgés de 18 ans.

Dès qu'ils ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi, qui est en général de 15 ans, mais parfois de 14 ou 16 ans, les enfants peuvent travailler. Le chômage des jeunes posant actuellement un grave problème au niveau mondial, il est dans l'intérêt des personnes et des nations de faire en sorte que, une fois l'âge légal minimum atteint et leur éducation achevée, les jeunes puissent entrer dans la vie active.

En matière de sécurité et de santé, tous les travailleurs ont besoin d'être protégés et il est du devoir des employeurs de veiller à ce que les normes appropriées soient mises en place et respectées. Toutefois, comme le révèle le rapport, les jeunes travailleurs ont besoin d'un surcroît de protection. En effet, il a été clairement démontré que ces derniers sont davantage prédisposés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles. C'est pour cette raison que la législation impose des restrictions concernant les travaux à hauts risques – mentionnés dans les «listes des travaux dangereux des enfants» – qui peuvent être confiés à des jeunes ou exigent que ceux-ci reçoivent une formation complémentaire et soient étroitement encadrés.

Il est absolument vital de procéder à une inspection régulière des endroits dans lesquels des enfants sont susceptibles de travailler, y compris à domicile et sur des lieux de travail informels (par ex., entreprises de sous-traitance, services domestiques et commerces de rue), pour veiller à ce que ces enfants ne soient pas soumis à des conditions de travail dangereuses. Il est de plus en

plus fréquent que les collectivités, les représentants de travailleurs ou les entreprises exercent un contrôle en la matière; toutefois, il est important que ces entités n'agissent pas de manière indépendante mais au contraire sous l'égide de l'inspection du travail ou en étroite liaison avec celle-ci.

Les parents, les employeurs, et les enfants eux-mêmes, doivent prendre conscience du fait que les jeunes travailleurs sont particulièrement vulnérables face aux risques qu'ils courent sur le lieu de travail, que certains dangers sont invisibles (aspects psychologiques) et que les travaux dangereux peuvent avoir de graves effets sur le long terme. La sensibilisation à cette question, qui peut commencer à l'école, sera particulièrement efficace si elle est menée par des associations d'employeurs.

Action immédiate: régler les horaires de travail

Les enfants ne doivent pas travailler de nuit, ni assurer d'heures supplémentaires. Bon nombre des travaux dangereux des enfants sont qualifiés ainsi pour la simple raison qu'ils exigent un temps de travail excessif. Par conséquent, la première étape dans la réduction des taux de travail dangereux des enfants consiste à faire en sorte que la législation du travail établisse clairement la durée maximale de travail ainsi que les périodes de travail concernant les enfants. Il faudrait ensuite mener une campagne énergique visant à ramener les horaires de travail des enfants en âge de travailler à un niveau sans risque pour eux. Des activités de sensibilisation ainsi qu'un suivi régulier seront nécessaires, mais cet objectif peut être atteint.

3. Instaurer le cadre général d'action approprié

Mettre en place les bases politiques et juridiques fondamentales de l'action contre le travail dangereux des enfants, en collaboration avec les travailleurs et les employeurs.

La pauvreté et l'absence d'accès à une éducation de qualité sont, le plus souvent, à l'origine du travail des enfants. Pour lutter contre celui-ci, il faut donc s'attaquer à ses causes profondes. Assurer un emploi décent aux adultes et une protection sociale aux personnes vulnérables donnera le moyen aux individus et aux communautés de commencer à s'affranchir de la pauvreté par le travail et, ainsi, de moins dépendre du travail des enfants.

Action immédiate: actualiser les listes de travaux dangereux

Ainsi que l'exigent les conventions de l'OIT, chaque Etat Membre devrait: 1) établir une liste des travaux dangereux, indiquant les types de travaux et les conditions de travail qui doivent être interdits aux enfants âgés de moins de 18 ans; 2) faire en sorte que la liste soit régulièrement réexaminée; 3) veiller à ce que des mesures soient prises pour garantir le respect de cette liste. Dans le présent rapport, il a été expliqué combien l'élaboration de cette liste est importante puisqu'elle donne la possibilité aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs d'œuvrer ensemble, non seulement à la définition des éléments à prendre en considération, mais également à l'établissement des priorités en vue d'une action ultérieure.

Etant donné que certaines des formes les plus dangereuses de travail des enfants sont concentrées dans des professions et des tâches spécifiques, attirer l'attention sur ces secteurs particuliers contribuerait largement à générer l'élan nécessaire pour faire évoluer la situation.

* * * * *

Le Directeur général du BIT a exhorté la communauté internationale à «renouveler et élargir [son] action» et à «relancer avec force la campagne»¹⁴⁰ en faveur de la réalisation de l'objectif de 2016 concernant l'élimination des pires formes de travail des enfants, lesquelles impliquent le

¹⁴⁰ BIT: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, op. cit.

Annexe II

› Outils importants

Sécurité au travail des jeunes

Cette initiative de l'OIT, déjà en cours, a été conçue afin de réduire, par des méthodes de participation, le travail chez les enfants plus âgés. Cet ensemble d'outils est composé de trois parties et chacune s'adresse à un acteur différent:

- ▶ *Préservez leur sécurité* est la partie à l'intention des employeurs. Elle inclut un manuel, des listes de contrôle et d'autres ressources destinés à être utilisés dans le secteur des petits ateliers. D'autres outils pour d'autres secteurs sont en cours de préparation.
- ▶ *Soyez en sécurité* s'adresse aux jeunes travailleurs. Ce matériel de sensibilisation sur la sécurité sur le lieu de travail inclut des fiches de renseignements concernant différents types de travail, tels que le nettoyage dans les hôtels et l'entretien automobile.
- ▶ *Kit de ressources pour les administrateurs*, la troisième partie, comporte un ensemble d'outils expliquant le contexte et s'adresse aux organisateurs de programmes sur la sécurité et la santé au travail (SST) ou sur le travail des enfants. Ce matériel facilitera l'intégration des sujets de SST dans les plans d'étude scolaires, programmes de formation professionnelle, projets syndicaux sur la sécurité au travail, projets sur le travail des enfants ou sur l'emploi des jeunes. Il est important de signaler que cet outil est idéal pour favoriser un environnement didactique ou pour des activités de divulgation organisées par des associations d'employeurs ou de travailleurs.

Le programme Sécurité au travail des jeunes inclut également l'assistance aux utilisateurs, qui est assurée par un groupe d'experts en SST. Ces spécialistes étudient le matériel préparé au niveau local afin de vérifier son exactitude et sa cohérence avec les normes de SST. Ils peuvent répondre aux questions, sélectionner des formateurs ou des spécialistes sur place, ainsi que fournir du matériel supplémentaire, si nécessaire.

Clés du succès

Le matériel n'est pas imprimé; il s'agit de formulaires modèles à télécharger gratuitement depuis le site Web <http://www.ilo.org/ipsec/areas/Safeworkforyouth>. Lors d'un exercice de sensibilisation avec de jeunes travailleurs, l'administrateur (qui peut être un représentant syndical du domaine de la sécurité au travail) télécharge les formulaires modèles qu'il utilisera ensuite comme référence pour un débat thématique de groupe avec les jeunes travailleurs et/ou les employeurs. Une fois les formulaires remplis par les participants, les experts en SST les réviseront et ils ajouteront, si nécessaire, des éléments qui ont pu être oubliés par les participants. Plus tard, les formulaires seront mis en page et remis à l'administrateur pour traduction et distribution.

Si le matériel existant correspond aux besoins de l'administrateur, ce dernier doit simplement ajouter des illustrations ou photographies du lieu, un exemple de cas et les lois pertinentes, ainsi qu'assurer leur traduction dans la langue locale.

Les formulaires et le matériel joint sont mis à jour régulièrement et diffusés dans d'autres secteurs.

Exemple de cas: un institut de SST qui utilise le principe de sécurité au travail des jeunes

L'Institut national du génie industriel et le Bureau du bien-être social de Bombay (Inde) ont organisé des débats thématiques avec de petits groupes de travailleurs (environ 12 personnes en

général) âgés de 14 à 18 ans. Ils travaillent dans la fabrication de serrures et d'articles de bronze, ainsi que dans d'autres activités commerciales de la région. L'équipe de l'Institut spécialisé en SST s'est rendu compte que parmi ces jeunes peu avaient les connaissances de base relatives à la sécurité et à la santé au travail. Ainsi, les discussions de groupe ont abouti à deux résultats: d'une part, ils ont produit des fiches de renseignement sur la fabrication de serrures et d'autres activités pour distribution dans tous les ateliers locaux; d'autre part, le personnel de l'institut a pris conscience des besoins des travailleurs du secteur de la production informelle. Ensemble, l'équipe de SST et les adolescents travailleurs ont rédigé une liste d'activités considérées dangereuses et ont proposé des moyens permettant au travailleur et à l'employeur de réduire au minimum ces dangers.

Cela a démontré l'efficacité de se concentrer sur un groupe. Travailler en se fondant sur des situations quotidiennes et former un groupe de jeunes travailleurs qui ensuite en formeront d'autres, cela peut avoir beaucoup plus d'un impact. L'approche «entre paires» a ainsi prouvé son efficacité pour transmettre le message.

Formation en SST: Youth@Work

Dans un effort pour réduire le nombre de blessures et de maladies professionnelles chez les jeunes, et les cas qui arrivent annuellement au service d'urgences des hôpitaux¹⁴¹, les centres de contrôle et de prévention des maladies/Institut national de la sécurité et de la santé au travail (NIOSH) des Etats-Unis ainsi que ses partenaires ont conçu Youth@Work: Talking Safety, un plan d'études fondé sur la SST. Ce plan renforce les connaissances et les compétences des étudiants de niveau secondaire sur la perception des risques, qui implique le travail, la sensibilisation aux dangers sur le lieu de travail, la législation sur le travail des jeunes et les procédures en cas d'urgence. Le programme développe également des compétences pour la résolution des problèmes et la communication.

En comparaison avec un groupe témoin, les étudiants ayant utilisé ce plan ont démontré avoir des connaissances beaucoup plus larges sur des notions de base en matière de SST. Les meilleurs résultats ont été enregistrés dans la compréhension des méthodes de contrôle des dangers sur le lieu de travail, les connaissances sur la législation du travail des jeunes et sur les procédures en cas d'urgence. Les étudiants qui ont suivi le plan ont également démontré avoir appris à reconnaître les dangers, à faire des inspections de sécurité et à fournir des informations sur les conditions de travail dangereuses ou à dénoncer les situations de harcèlement au travail. Le plan est soumis à examen en vue de son application en Egypte et, si possible, dans d'autres pays arabes.

Clés du succès

Le plan a été testé dans des collèges ordinaires, dans des instituts techniques, ainsi que dans des écoles rurales, suburbaines et urbaines. Il est interactif et inclut des jeux et des activités ludiques afin de transmettre des notions fondamentales. On peut l'obtenir gratuitement et il est facile de l'intégrer dans la planification des cours d'enseignants qui sont à la recherche de nouveau matériel.

Exemple de cas: écoles du secondaire grecques

Les jeunes de la Grèce, comme la plupart des jeunes du monde, sont informés sur les accidents de travail via les médias, mais ils ne bénéficient pas d'une formation en SST suffisante avant d'intégrer le marché du travail. Un programme pilote de cinq ans a été mis en marche en 2002 dans les écoles du secondaire de la région athénienne de Psychico. Il était fondé sur le principe qu'un plan d'études de SST efficace pourrait un jour protéger les travailleurs – peu importe le

¹⁴¹ Disponible à l'adresse: <http://www.cdc.gov/niosh/topics/youth> [10 février 2010].

moment où ils intègrent le marché du travail – contre la mort ou les blessures occasionnées par le travail. Si les résultats répondaient aux besoins, un plan national serait incorporé dans la formation en SST des écoles.

La première étape consistait à évaluer les attitudes et les connaissances des élèves en matière de SST. Dans la deuxième, les écoles ont organisé un concours de dissertations écrites pour les étudiants. En même temps, les cours de SST ont commencé, la publicité a été transmise aux médias et la communauté a organisé un événement public comprenant l'intervention d'experts et de hautes personnalités. Dans la troisième étape, un livre intitulé *Protection de la santé au travail: sujet d'étude pour les étudiants de niveau secondaire* a été publié, comportant les dix meilleures dissertations. Ce modèle a motivé les étudiants à devenir des enseignants en la matière¹⁴².

Partenariats locaux dans l'agriculture: WIND

Le Programme «Améliorations du travail dans le développement du quartier» (WIND) promeut la sécurité et la santé dans les zones rurales agricoles, et introduit des améliorations à bas coûts menées par des femmes et des hommes de la communauté. Le recours à la sagesse locale, à des exemples de bonnes pratiques du lieu et à l'utilisation d'images pour transmettre les connaissances aux personnes peu alphabétisées en fait son attrait particulier.

Pour WIND, les méthodes de participation sont essentielles. Les cours de formation durent deux jours. Avant toute présentation, des visites sont organisées sur les sites d'exploitation agricole. Le cours est divisé en groupes réduits où même les agriculteurs les plus timides sont motivés à parler. Il met l'accent sur la capacité des agriculteurs à détecter les problèmes et à chercher des solutions pratiques. Ceux-ci utilisent des diagrammes simples sur les bonnes pratiques de sécurité, qui se fixent au mur, et des listes de contrôle sur la façon de procéder.

Bien qu'il s'agisse d'une méthode qui s'adapte à tous les travailleurs agricoles, WIND comporte des caractéristiques particulières liées à l'abolition des formes dangereuses de travail des enfants, puisqu'il décrit les types et les conditions de travail adéquates pour les enfants et pour les adultes.

Clé du succès

WIND a fait l'objet d'une évaluation et il a été déterminé que les éléments clés de son succès sont: 1) qu'il répond aux besoins immédiats de la population rurale au moyen d'améliorations simples et pratiques qui peuvent être introduites par les travailleurs mêmes; 2) qu'il facilite le recours à des associations déjà existantes dans les zones rurales, telles que les organisations ou les coopératives de travailleurs agricoles; 3) qu'il favorise la parité hommes-femmes pour participer à la planification et à la mise en marche des améliorations; 4) qu'il motive des bénévoles pour transmettre le message aux zones rurales; et 5) que les bénévoles, les formateurs et les participants mêmes peuvent préparer des outils didactiques simples. L'OIT a développé le programme WIND dans les années 1990 avec des organisations vietnamiennes¹⁴³. Il est fondé sur une stratégie appliquée avec succès: la méthodologie WISE pour l'amélioration des entreprises.

«Safe Start», la campagne de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Le travail dangereux des enfants n'est pas un problème lié uniquement aux pays pauvres et aux économies émergentes. Chaque jour un enfant meurt dans les pays développés, que ce soit sur les terres agricoles des Etats-Unis, dans les usines de l'Union européenne ou les entreprises de pêche au Japon. Bien qu'en général le travail des enfants dans ces pays tend à être plus sûr que

¹⁴² T. Bazas: «An example of a successful pilot education program on occupational health in general secondary schools in Greece», *Global Occupational Health Network Newsletter* (2005), n° 9, pp. 8-9.

¹⁴³ Centres pour la santé et la sécurité sur le lieu et l'environnement de travail, Département de santé: *Work improvement in neighbourhood development* (Ville de Can Tho, Viet Nam, 2005).

dans les vastes terres d'Afrique, d'Asie, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, cela ne signifie cependant pas qu'il est totalement sûr.

La campagne «Safe Start» (Démarrer en sécurité dans le travail)¹⁴⁴ promeut la sensibilisation des jeunes travailleurs aux risques, et donne aux employeurs des tâches spécifiques. Actuellement, cette campagne se concentre sur le domaine de l'enseignement en intégrant les notions de prévention des risques dans des écoles, collèges, organisations de jeunes et centres de formation professionnelle.

Clé du succès

La formation fait partie d'un système de SST; elle se concentre sur la prévention de l'exposition aux dangers par le contrôle de la source de risques. Le facteur essentiel du succès réside dans la participation de toutes les parties intéressées dans le projet. Par exemple, les inspecteurs du travail et les spécialistes en SST peuvent mieux transmettre le message s'ils soutiennent les écoles et les institutions éducatives. En même temps, le fait d'encourager la participation des entreprises et des représentants des travailleurs confère une perspective plus large aux activités de formation organisées par les institutions éducatives. Capter l'attention des jeunes vers la SST est fondamental. Les jeunes travailleurs qui ont acquis les connaissances de base sur le sujet pourraient améliorer la perception des risques pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail, et cela contribuerait au développement d'une meilleure culture de la sécurité.

Promotion et diffusion de la culture de la SST dans les institutions éducatives

La stratégie de l'Union européenne sur la sécurité et la santé au travail se concentre sur l'enseignement et la culture de prévention, des éléments clés pour maintenir et améliorer la qualité du travail.

Pour soutenir cette stratégie, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a publié le rapport *Mainstreaming occupational safety and health into education: Good practice in school and vocational education* (2004), qui présente un point de vue global des exemples de bonnes pratiques en Europe. Ce rapport explique également les mesures d'une stratégie systématique pour intégrer la SST dans l'éducation et la formation.

Pour renforcer l'éducation en matière de SST dans les écoles et collèges, il s'avère nécessaire d'adapter le sujet aux exigences formelles des plans d'étude.

Dans l'enseignement du primaire et du secondaire, il y a eu des progrès significatifs et des activités en relation avec l'application de ce projet, déjà concrétisé ou prévu au sein des Etats Membres. Parmi les mesures pour intégrer la SST dans les plans d'étude, il est important de mentionner:

- ▶ des conditions établies par la loi;
- ▶ un plan d'étude volontaire;
- ▶ des directrices et des ressources soutenant les conditions légales et les plans d'étude facultatifs;
- ▶ des recommandations formelles;
- ▶ une orientation et des ressources nationales, à défaut d'un plan d'étude;
- ▶ des campagnes de sensibilisation qui renforcent les points précédents;
- ▶ des approches associées à des écoles sûres et saines.

La coopération et l'éducation au niveau européen ont permis une convergence des sujets de base et des objectifs éducatifs dans les écoles de tous les Etats Membres. En général, l'enseignement

¹⁴⁴ Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail: *Preventing risks to young workers: policy, programmes and workplace practices* (Bruxelles, 2009).

sur les risques et la SST n'est pas considéré comme un cours séparé, mais on profite de la possibilité de l'intégrer dans les objectifs éducatifs d'autres cours importants dans les plans d'étude, tels que sciences, sport, éducation à la santé et à la citoyenneté. Ainsi, il est important de formuler les objectifs pédagogiques sur les risques et la SST pour les cours principaux des plans d'étude s'adressant aux différents groupes d'âge.

Liens utiles

<http://osha.europa.eu/fr/publications/factsheets/82>

<http://osha.europa.eu/fr/publications/reports>

<http://osha.europa.eu/fr/publications/factsheets/52>

<http://osha.europa.eu/fr/front-page/view>

Ressources additionnelles sur le travail dangereux

Health and Safety Awareness for Working Teens, Etat de Washington, Etats-Unis.

<http://www.uwworksafe.com/worksafe/request/>

Ce plan d'étude est composé de cinq modules et il s'adresse aux étudiants des niveaux 9 à 12. Il fournit les renseignements de base sur la sécurité et la santé au travail pour les jeunes qui exercent une occupation non agricole. Ce plan comporte des activités et des leçons appropriées pour chaque groupe d'âge, et il peut être utilisé dans une grande variété de cours de formation professionnelle et technique.

SAFE Work Student Program, Manitoba, Canada

<http://www.gov.mb.ca/labour/safety/youth/pdf/youthbinder.pdf>

Ce guide à l'intention des formateurs se centre sur les droits et responsabilités relatifs au travail des jeunes, ainsi que sur les principes de reconnaissance des dangers de l'environnement de travail. Chaque module inclut une leçon détaillée et des outils d'orientation tels que vidéo, images, brochures pour étudiants, entre autres. Ce guide réunit le matériel et les ressources complémentaires permettant d'adapter l'information aux divers types de classe, à l'expérience et à l'âge des étudiants.

Student WorkSafe Program: Planning 10, Colombie-Britannique, Canada

http://www2.worksafebc.com/PDFs/YoungWorker/Plan_10/plan10.pdf

Site Web: <http://www.crownpub.bc.ca/>

Ce plan d'études inclut six leçons, ainsi que la nouvelle réglementation concernant la SST, l'orientation et la formation des jeunes travailleurs. Il inclut aussi une leçon inédite sur la prévention de la violence sur le lieu de travail.

Rights and Responsibilities Programme, Colombie-Britannique, Canada

<http://www.raiseyourhand.com>

Ce programme interactif, personnalisé et fondé sur les plans d'étude, explique aux jeunes et aux nouveaux travailleurs leurs droits et responsabilités en matière de sécurité et de santé au travail. Ce programme a été conçu sur la base d'un travail réalisé dans le programme Student WorkSafe Programme: Planning 10, et il complète directement les plans d'étude obligatoires ou facultatifs des niveaux 11 et 12.

Six Steps to a Safe and Healthy Workplace, Conseil de syndicats de la Nouvelle-Zélande

<http://www.osh.dol.govt.nz/kidz/ctu/images/ctukit.doc>

<http://www.osh.dol.govt.nz/kidz/ctu/images/ctukit.pdf>

Cette trousse de matériel informatif s'adressant aux étudiants et enseignants a pour but la formation des jeunes travailleurs afin de construire un lieu de travail plus sain et plus sûr. Elle est destinée aux jeunes de 15 à 25 ans qui travaillent à temps partiel après l'école et pendant les vacances scolaires, ou qui entrent sur le marché du travail après avoir fini leurs études. Ce matériel convient également aux personnes de tous âges qui n'ont que peu ou pas de connaissance sur la sécurité et la santé au travail.

Worksafe Smart Move, Australie occidentale

<http://www.safetyline.wa.gov.au/pagebin/edcnwssm0095.htm>

Matériel disponible sur Internet s'adressant aux étudiants du secondaire des niveaux 10, 11 et 12 qui travaillent. Il a été conçu pour favoriser la compréhension de l'élève sur les dangers et la législation relatifs à la SST, et il fournit des solutions pratiques aux problèmes les plus fréquents. Cet outil comporte dix modules sur des activités commerciales spécifiques qui décrivent les dangers des différents lieux de travail.

Workplace Health and Safety's Interactive Café: The Hazards of Hospitality, Queensland, Australie

<http://www.deir.qld.gov.au/workplace/cafeonline/index.htm>

Ce site Web utilise des graphiques et des textes simples pour expliquer aux jeunes les dangers fréquents et les stratégies de prévention dans divers aspects du travail dans le secteur de la restauration.

Wood Shop Safety Web Site, Etat de Washington, Etats-Unis

<http://www.uvworksafe.com/woodshop/default.html>

Ce site Web a été conçu pour aider les élèves à se protéger des différents dangers qui surgissent à l'heure de travailler dans des ateliers scolaires. Une des parties inclut des renseignements sur la sécurité et la santé dans les ateliers de charpenterie; l'autre partie explique l'utilisation sûre des différents outils.

Youth Worker Safety in Restaurants, Département du travail des Etats-Unis

<http://www.osha.gov/SLTC/youth/restaurant/index.html>

Cet outil pédagogique et interactif est disponible sur Internet. Il contient des illustrations et décrit les dangers habituels concernant la sécurité et la santé; il fournit aussi des solutions possibles pour les jeunes travailleurs et employeurs du secteur de la restauration.

Ressources didactiques pour les employeurs

BIT-ACT/EMP et OIE: *L'abolition du travail des enfants. Guides à l'intention des employeurs*, Anne-Brit Nippierd, Sandy Gros-Louis, Paul Vandenberg, deuxième édition, BIT, 2009, <http://www.ilo.org/public/spanish/dialogue/actemp/whatwedo/projects/cl/guides.htm>

Cet ensemble de guides élaborés par le Bureau des activités pour les employeurs est conçu pour aider les entreprises et les organisations à comprendre la problématique et à prendre des mesures contre le travail des enfants.

Dare to Care, Ontario Service Safety Alliance (OSSA)

<http://www.ossa.com/content/resources/darecare.cfm>

Cet ensemble de vidéos et de manuels de formation interactive fournit des informations sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail pour les nouveaux employeurs et leurs supérieurs. Les guides sont à disposition de bureaux, restaurants, commerces de détail, concessionnaires d'automobiles et hôtels. Cette ressource met l'accent sur l'avantage, au niveau tant du coût que de

l'efficacité, résultant d'un lieu de travail sûr. Le matériel didactique a été élaboré grâce à la collaboration de groupes thématiques intégrés par des jeunes et des employeurs.

Safeteen Employer Kit, Département du travail du Maine

<http://www.maine.gov/labour/bls/safeyouth/>

La trousse «Safeteen» a été créée pour aider les employeurs et les jeunes travailleurs du Maine à comprendre les responsabilités et obligations relatives à la sécurité au travail. Le matériel a été réuni avec la collaboration d'employeurs et de jeunes du Maine. Ce guide explique la réglementation et législation concernant l'emploi des jeunes. Le guide Safetools (Outils sur la sécurité) inclut une variété d'exercices et activités pour illustrer les procédures de sécurité au travail. Le guide intitulé *Guide for Working Youth*, l'affiche et les cartes de poche sont distribués aux jeunes travailleurs.

Tools for Orienting Work Site Supervisors about Youth Health and Safety, Programme de sécurité au travail, Université de Californie à Berkeley

<http://www.youngworkers.org>

Matériel d'information à l'intention des inspecteurs d'un lieu de travail; il inclut quatre outils destinés aux programmes de formation de travail: 1) liste de contrôle s'adressant aux formateurs et gestionnaires de travail; 2) accord de formation sur la sécurité; 3) liste de contrôle d'orientation concernant la sécurité; 4) renseignements pour les employeurs: travail sûr pour les jeunes.

Young Workers: Employer's Resources, The Royal Society for the Prevention of Accidents

<http://www.youngworker.co.uk/employers/resources/index.htm>

Bibliographie

- Abdel Rasoul, G.M. *et al.* 2008. «Effects of occupational pesticide exposure on children applying pesticides», *Neurotoxicology*, vol. 29, n° 5, pp. 833-888.
- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. 2009. *La prévention des risques pour les jeunes travailleurs: politiques, programmes et pratiques sur le lieu de travail* (Bruxelles).
- Alem, A. *et al.* 2006. «Child labor and childhood behavioral and mental health problems in Ethiopia», *Ethiopian Journal of Health Development*, vol. 20, n° 2, pp. 119-126.
- Arcury, T.A. *et al.* 2001. «The incidence of green tobacco sickness among Latino farmworkers», *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, vol. 43, n° 7, pp. 601-609.
- Association des femmes dans les médias de Tanzanie (TAMWA). 2004. *A report on the assessment of child sexual abuse and exploitation* (Dodoma).
- Athanasiadou, M. *et al.* 2008. «Polybrominated diphenyl ethers (PBDEs) and bioaccumulative hydroxylated PBDE metabolites in young humans from Managua, Nicaragua», *Environmental Health Perspectives*, vol. 116, pp. 400-408, doi:10.1289/ehp.10713.
- Awan, S. 2007. *Hazards faced by young workers in textile, garments and leather goods sectors in Pakistan* (Lahore, Centre pour l'amélioration des conditions de travail et l'environnement).
- . *et al.* 2008. *Occupational safety and health hazards of brick kiln workers* (Lahore, Pakistan, Centre pour l'amélioration des conditions de travail et l'environnement).
- . *et al.* 2010. «Health hazards, injury problems, and workplace conditions of children in three districts of Punjab, Pakistan», *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 16, n° 2, pp. 115-121.
- Banque mondiale. 2005. *Children and youth, a framework for action*, HDNCY Working Paper Series, n° 1, pp. 15 (Washington, DC).
- Banza, C.L.N. *et al.* 2009. «High human exposure to cobalt and other metals in Katanga, a mining area of the Democratic Republic of Congo», *Environmental Research*, vol. 109, n° 6, pp. 745-752.
- Bazas, T. 2005. «An example of a successful pilot education program on occupational health in general secondary schools in Greece», *Global Occupational Health Network Newsletter*, n° 9, juin-août, pp. 8-9.
- Bellinger, D.C. *et al.* 1992. «Low-level lead exposure, intelligence and academic achievement: A long-term follow-up study», *Pediatrics*, vol. 90, n° 6, pp. 855-861.
- Belville, R. *et al.* 1993. «Occupational injuries among working adolescents in New York State», *Journal of the American Medical Association*, vol. 269, n° 21, p. 2760.
- Benvegnu, L.A. *et al.* 2005. «Work and behavioural problems in children and adolescents», *International Journal of Epidemiology*, vol. 34, n° 6, pp. 1417-1424.
- Bonnetterre, V. *et al.* 2007. «Sino-nasal cancer and exposure to leather dust», *Occupational Medicine*, vol. 57, pp. 438-443.
- Bose-O'Reilly, S. *et al.* 2008. «Mercury as a serious health hazard for children in gold mining areas», *Environmental Research*, vol. 107, pp. 89-97.

- Bureau international du Travail (BIT). 1995. *National labour law profile: Islamic Republic of Pakistan, Employment of Children Act 1991; Rules 1995*, Gouvernement du Pakistan (Genève). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/ifpdial/info/national/pak.htm> [23 mars 2010].
- . 1999. *Child labour in small-scale mining: Examples from Niger, Peru & Philippines*, document de travail, sous la direction de N. S. Jennings (Genève).
- . 2003. *Conditions de travail dans le secteur de la pêche. Normes d'ensemble (une convention complétée par une recommandation) sur le travail dans le secteur de la pêche*, rapport V (1) (Genève).
- . 2004. *Safework: Construction hazards* (Genève).
- . 2010a. *How to guide on economic reintegration*. Cadre théorique OIT-YEP (Turin).
- . 2010b. *Intensifier la lutte contre le travail des enfants* (Genève). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=13337> [18 mai 2010].
- . 2011. *Travail décent pour les travailleurs domestiques*, rapport IV (2B), Quatrième question à l'ordre du jour, article 1 a) et b), 100^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_145492.pdf [28 avril 2011].
- ACT/EMP et OIE. 2008. *Abolition du travail des enfants. Guide à l'intention des employeurs – Guide II: Comment les employeurs peuvent-ils éliminer le travail des enfants?* (Genève, BIT).
- Programme pour l'emploi des jeunes. 2010. *Conceptual framework on the linkages between child labour and youth employment* (Genève).
- Calvert, G. *et al.* 2003. «Acute pesticide-related illnesses among working youths, 1988–1999», *American Journal of Public Health*, vol. 93, pp. 605-610.
- Castillo, D. *et al.* 1994. «Occupational injury deaths of 16- and 17-year-olds in the United States», *American Journal of Public Health*, vol. 84, pp. 646-649.
- Castro, C. 2010. *Measuring hazardous work and identifying risk factors for non-fatal injuries among children working in Philippine agriculture* (Washington, DC), document non publié.
- Celik, S.S.; Baybuga, M.S. 2009. «Verbal, physical and sexual abuse among children working on the street», *Australian Journal of Advanced Nursing*, vol. 26, n° 4, pp. 14-22.
- Centre pour la santé et la sécurité sur le lieu et l'environnement de travail, Département de santé. 2005. *Work improvement in neighbourhood development* (Ville de Can Tho, Viet Nam).
- Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC). 2010. «Occupational injuries and deaths among younger workers – United States, 1998–2007», *Morbidity and Mortality Weekly Report* (MMWR), vol. 59, n° 15, pp. 449-455. Disponible à l'adresse: <http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/mm5915a2.htm> [28 avril 2011].
- Chau, N. *et al.* 2004. «Relationships between certain individual characteristics and occupational injuries for various jobs in the construction industry: A case-control study», *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 45, n° 1, pp. 84-92.
- Clarkson, T.W. *et al.* 2003. «The toxicology of mercury: Current exposures and clinical manifestations», *New England Journal of Medicine*, vol. 349, pp. 1731-1737.
- Corriols, M.; Aragón A. 2010. «Child labour and acute pesticide poisoning in Nicaragua: failure to comply with children's rights», *International Journal of Occupational Environmental Health*, vol. 16, n° 2, pp. 193-200.
- Daniels, J.L. *et al.* 2001. «Residential pesticide exposure and neuroblastoma», *Epidemiology*, vol. 12, p. 20.

- Département de commerce des Etats-Unis. 2004. *Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les Etats-Unis (CAFTA)* (Washington, DC). Disponible à l'adresse: <http://www.ustr.gov/trade-agreements/free-trade-agreements/cafta-dr-dominican-republic-central-america-fta> [28 avril 2011].
- Département du travail des Etats-Unis, Bureau des statistiques du travail. 2000. *Report on the youth labour force*, pp. 58. Disponible à l'adresse: <http://www.bls.gov/opub/rylf/pdf/rylf2000.pdf> [4 février 2011].
- Doocy, S. *et al.* 2006. *Nutrition and injury among child porters in Eastern Nepal* (Ecole de santé publique Bloomberg, Johns Hopkins University, Baltimore, et Département du travail des Etats-Unis). Disponible à l'adresse: http://www.dtiassociates.com/ilab-iclp/fullpapers/Doocy_Crawford_Lewy_Wall.pdf [28 avril 2011].
- Eckerman, D.A. *et al.* 2007. «Age related effects of pesticide exposure on neurobehavioral performance of adolescent farm workers in Brazil», *Neurotoxicology and Teratology*, vol. 29, n° 1, pp. 164-175.
- Fassa, A.G. 2003. *Health benefits of eliminating child labour* (Genève, BIT).
- . *et al.* 2005. «Child labour and musculoskeletal disorders: The Pelotas (Brazil) epidemiological survey», *Public Health Reports*, vol. 120, n° 6, pp. 665-673.
- Goldman, L. *et al.* 2004. *Intoxication des enfants par les pesticides. Informations pour la sensibilisation et l'action* (Châtelaine, PNUE).
- Gunn, S. et Ostos, Z. 1992. «Le multiple dilemme du travail des enfants. Le cas des petits trieurs d'ordures des Philippines», *Revue internationale du Travail*, vol. 131, n° 6, pp. 681-702.
- Halim, U. 2010. «Child labour in fishery and aquaculture: Need for a perspective – in the light of experiences from India», présentation lors de l'atelier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le travail des enfants dans le secteur de la pêche et l'aquaculture (Rome, 14-16 avril).
- Harari, R. et Cullen, M.R. 1995. «Childhood lead intoxication associated with manufacture of roof tiles and ceramics in the Ecuadorian Andes», *Archives of Environmental Health*, vol. 50, n° 5, p. 393.
- Henao, S. et Arbelaez, M. 2002. «Epidemiological situation of acute pesticide poisoning in the Central America Isthmus, 1992–2000», *Epidemiology Bulletin*, vol. 23, pp. 5-9.
- Human Rights Watch. 2010. *Fields of peril: Child labor in US agriculture* (New York).
- Institut national de la santé et de la sécurité au travail (NIOSH). 1997. *Child labor research needs, Special hazard review*, publication n° 97-143 (Cincinnati, OH, DHHS (NIOSH)).
- . 2008. *Child fact sheet on agriculture and injuries, annual report* (Washington, DC).
- . 2009. *Pesticide Illness & Injury Surveillance*, article du 24 avril 2009. Disponible à l'adresse: <http://www.cdc.gov/niosh/topics/pesticides/> [27 janvier 2010].
- Institute for Occupational Safety and Health (IOSH). 2006. *OSH in figures: Young workers – Facts and figures*, élaboré pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (Bruxelles). Disponible à l'adresse: <http://osha.europa.eu/en/publications/reports/7606507> [28 avril 2011].
- Jeyaratnam J. *et al.* 2000. «Acute pesticide poisoning: A major global health problem», *World Health Statistics Quarterly*, vol. 43, n° 3, pp. 139-144.
- Lachowski, S. 2009. «Engagement of children in agricultural work activities: Scale and consequences of the phenomenon», *Annals of Agricultural and Environmental Medicine*, vol. 16, n° 1, pp. 129-135.

- Landrigan, P.J. *et al.* 2002. «Environmental pollutants and disease in American children: Estimates of morbidity, mortality, and costs for lead poisoning, asthma, cancer, and developmental disabilities», *Environmental Health Perspectives*, vol. 110, n° 7, pp. 721-728.
- Leiss, J.K. *et al.* 1995. «Home pesticide use and childhood cancer: A case-control study», *American Journal of Public Health*, vol. 85, pp. 249-252.
- Libao Castro, C. 2007. *Child sakadas in Philippine agriculture: Researching injury hazards for working children in the context of international labour standards and United States foreign policy*, thèse de doctorat (Washington, DC, George Washington University).
- Ma, X. *et al.* 2002. «Critical windows of exposure to household pesticides and risk of childhood leukemia», *Environmental Health Perspectives*, vol. 100, pp. 955.
- Markkanen, P. 2005. «Dangers, delights, and destiny on the sea: Fishers along the east coast of northern Sumatra, Indonesia», *New Solutions*, vol. 15, n° 2, pp. 113-133.
- Mathur, M. *et al.* 2009. «Incidence, type and intensity of abuse in street children in India», *Child Abuse and Neglect*, vol. 33, n° 12, pp. 907-913.
- Merlino, L.A. *et al.* 2003. «Symptoms of musculoskeletal disorders among apprentice construction workers», *Applied Occupational and Environmental Hygiene*, vol. 18, n° 1, pp. 57-64.
- Mitra, S. 1993. «A study of the health conditions of child workers in a small scale leather industry in Calcutta», *British Journal of Industrial Medicine*, vol. 50, pp. 938-940.
- Morse, T. *et al.* 2004. «Trends in work-related musculoskeletal disorder reports by year, type, and industrial sector: A capture-recapture analysis», *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 48, n° 6, pp. 40-49.
- Navch, T. *et al.* 2006. *Informal gold mining in Mongolia: A baseline survey report covering Bornuur and Zaamar Soums, Tuv Aimag* (Genève, BIT).
- Needleman, H.L. et Gatsonis, C.A. 1990. «Low-level lead exposure and the IQ of children: A meta-analysis of modern studies», *Journal of the American Medical Association*, vol. 263, n° 5, pp. 673-678.
- Nuwayhid, I.A. *et al.* 2005. «Health of children working in small urban industrial shops», *Occupational and Environmental Medicine*, vol. 62, n° 2, pp. 86-94.
- Organisation des Nations Unies (ONU). 2004. *Annuaire statistique du commerce international*, vol. I. (Genève, Trade by Commodity).
- . 2008. *World Population Prospects*, 2008.
- Pickett, W. *et al.* 2008. «Hospitalized head injuries in agricultural settings: Who are the vulnerable groups?», *Accident Analysis and Prevention*, vol. 40, n° 6, pp. 1943-1948.
- Pinzon-Rondon, A.M. *et al.* 2010. «Workplace abuse and economic exploitation of children working in the streets of Latin American cities», *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 16, pp. 162-169.
- Plan Malawi. 2008: préface, *Hard work, long hours, and little pay* (Lilongwe).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-OIT-OMS 1991. *Mercurie inorganique*, Critères de santé environnementale 118 (Genève). Premier brouillon élaboré par le D^r L. Friberg, Karolinska Institute, Suède.
- Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). 2000. *Ecuador: Trabajo infantil en la floricultura: Una evaluación rápida* n° 35 (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2002/102B09_616_span.pdf [18 mai 2011].

- . 2002. *El Salvador: Trabajo infantil doméstico: Una evaluación rápida* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=6934> [18 mai 2011].
- . 2004. *The informal gold mining sub-sector in Mongolia: A comprehensive sector-based project to prevent and eliminate child labour and improve the situation of informal gold miners* (Ulaanbaatar, BIT), document non publié.
- . 2005. *A load too heavy: Children in mining and quarrying* (Genève, BIT). Disponible à: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=880> [18 mai 2011].
- . 2006a. *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2010* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=3765> [18 mai 2011].
- . 2006b. *Global child labour trends 2000 to 2004* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=2299> [18 mai 2011].
- . 2006c. *Minors out of mining! Partnership for global action against child labour in small-scale mining* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=2519> [18 mai 2011].
- . 2006d. *Survey report: Child domestic workers in Ho Chi Minh city* (Hanoi, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=4784> [18 mai 2011].
- . 2007a. *Girls in mining: Research findings from Ghana, Niger, Peru, and United Republic of Tanzania* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=5304> [18 mai 2011].
- . 2007b. *Note d'information sur les aspects dangereux du travail domestique des enfants* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=4044> [18 mai 2011].
- . 2008. *Rapid assessment of child labour in non-traditional mining sector in Zambia* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=13633> [18 mai 2011].
- . 2009a. *Crece Protegido. Manual para la protección del adolescente trabajador* (Santiago, BIT). Disponible à: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=14113> [18 mai 2011].
- . 2009b. *Give girls a chance: Tackling child labour, a key to the future* (Genève, BIT) Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=10290> [18 mai 2011].
- . 2009c. *Working children situation in eight provinces/cities of Vietnam* (Hanoi, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=13014> [18 mai 2011].
- . 2010a. *El Salvador: Eliminar las peores formas de trabajo infantil en el sector azucarero: Un mundo diferente es posible* (El Salvador, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=16895>
- . 2010b. *Développement mondial du travail des enfants: la mesure des tendances entre 2004 et 2008* (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=13313> [18 mai 2011].
- . 2010c. *Feuille de route pour intensifier l'action et éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, rapport de la Conférence (Genève, BIT). Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=13455>.
- Rasmussen, K. *et al.* 2000. «Incidence of work injuries amongst Danish adolescents and their association with work environment factors», *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 54, pp. 143-152.

- Rauscher, K.J. *et al.* 2011. «Work-Related Fatalities Among Youth Ages 11–17 in North Carolina, 1990–2008», *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 54, pp. 136-142.
- Renick, K.M. *et al.* 2009. «Hearing loss among Ohio farm youth: A comparison to a national sample», *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 52, n° 3, pp. 233-239.
- Rojas, M. *et al.* 2010. «Trabajo infantil y salud en un mercado público de Valencia, Venezuela», *Revista de Salud Pública*, vol. 12, n° 1, pp. 135-143.
- Rosenstock, L. *et al.* (The Pesticide Health Effects Study Group). 1991. «Chronic central nervous system effects of acute organophosphate pesticide intoxication», *Lancet*, vol. 338, n° 8761, pp. 223-227.
- Saddik, B. *et al.* 2003. «Evidence of neurotoxicity in working children in Lebanon», *Neurotoxicology*, vol. 24, n° 4 et 5, pp. 733-739.
- . *et al.* 2005. «The effects of solvent exposure on memory and motor dexterity in working children», *Public Health Reports*, vol. 120, n° 6, pp. 657-663.
- Saiyed, H. *et al.* 2003. «Effect of endosulfan on male reproductive development», *Environmental Health Perspectives*, vol. 111, n° 16, pp. 1958-1962.
- Save the Children. 2006. *Abuse among child domestic workers: A research study in West Bengal* (Calcutta).
- Stein, M.A. *et al.* 2001. «Sleep and behavior problems in school-aged children», *Pediatrics*, vol. 107, n° 4, pp. E60.
- Suruda, A. *et al.* 2003. «Fatal injuries to teenage construction workers in the US», *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 44, n° 5, pp. 510-514.
- Veiga, M.M.; Baker, R.F. 2004. *Protocoles pour l'évaluation de l'impact sur la santé et l'environnement du mercure rejeté par les petites mines artisanales d'extraction de l'or* (Vienne, FMAM/PNUD/ONUDI).
- Walakira, E.J. 2010. *Child labour in fisheries and aquaculture in East Africa: With a deeper insight into the Uganda case*, présentation lors de l'atelier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le travail des enfants dans le secteur de la pêche et l'aquaculture (Rome, 14-16 avril).
- World Vision Cambodia (WVC). 2005. *How and why we work: Child workers in the informal economy in Phnom Penh and Battambang*, rapport du WVC pour le Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants (Phnom Penh, Programme sur la paix et la justice).
- Zahm, S.H. et Ward, M.H. 1998. «Pesticides and childhood cancer», *Environmental Health Perspectives*, vol. 106, supplément 3, pp. 893-908.

Le présent rapport passe en revue l'état actuel des connaissances concernant les enfants effectuant des travaux dangereux et présente la question sous une nouvelle approche dans le cadre du vaste effort mondial pour éliminer les pires formes de travail des enfants. Le rapport souligne les récentes tendances mondiales tout en résumant de manière détaillée les bases d'évidence scientifique relatives à la santé et au bien-être des enfants astreints au travail. Ce rapport identifie les principaux défis non seulement pour comprendre les effets du travail dangereux sur le développement des enfants, mais aussi pour prévenir et éliminer les risques professionnels dangereux pour ces derniers. En outre, ce rapport présente les approches de bonnes pratiques de divers groupes de parties prenantes, qui ont démontré leur potentiel d'être renforcées, et examine l'importance d'une politique intégrée en réponse à la question du travail des enfants.

ISBN 978-92-2-224918-3



9 789222 249183